

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DE TISSUS, D'AMIANTE ET DE CUIVRE. L'ÉGLISE CATHOLIQUE
QUÉBÉCOISE ET TROIS GRÈVES OUVRIÈRES. UNE ANALYSE DE LA
REVUE *RELATIONS* (1946-1957)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
SCIENCES DES RELIGIONS

PAR
CHRISTOPHE GENOIS-LEFRANCOIS

SEPTEMBRE 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Plusieurs catastrophes sont à craindre. Mais aucune crainte n'efface la joie de voir
ceux qui toujours, par définition, courbent la tête, la redresser.

Simone Weil - *La condition ouvrière*

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous ceux qui m'apportèrent leur appui lors de la rédaction de ces considérations :

Alexandra Boilard-Lefebvre,

Daria Colonna,

Nicole Doumar,

Philippe Lefrançois,

Camille Ranger,

David Risi,

Lori Roy,

Yvon et Nicole Genois,

Denis et Lina Lefrançois,

Merci à Catherine Foisy, pour sa présence et pour son soutien intellectuel et moral.

Et surtout, merci à mon père Louis Lefrançois et à ma mère Nathalie Genois qui ensemble, par leur intelligence et leur amour m'ont nourri alors et me nourrissent encore. Sans eux, cette autre étape de ma vie n'aurait pu être atteinte, de même que celles qui la précèdent.

DÉDICACE

À mon père, ma mère, mon frère, à ma Tante Lise, à mes grands-parents, à mes arrière-grand-mères,
qui m'ont donné à saisir en l'amour la source de toutes choses.

AVANT-PROPOS

Issu de parents jeunes, universitaires, de gauche, pauvres et catholiques – croyants et pratiquants –, actifs dans la vie communautaire de l'Église, j'entrai tôt en contact avec sa dimension communautaire et sociale. J'ai alors expérimenté un catholicisme au service des personnes marginalisées, porteur d'un discours orienté selon le contexte dans lequel l'Église était inscrite. C'est en contact avec cette Église pour les pauvres, dans un quartier pauvre, que se développa ma foi. Son intellectualisation se fit parallèlement, grâce aux outils critiques, théoriques et intellectuels auxquels mes parents m'ont donné accès.

De surcroît, j'ai eu le privilège de pouvoir réfléchir à l'Église autant d'un point de vue communautaire qu'institutionnel. De là, j'ai pu poser un regard critique sur ses responsabilités, ses obligations, son influence et son potentiel d'action, autant au niveau spirituel que temporel. C'est aussi en cet espace que j'ai pris conscience de ma condition socioéconomique.

De mon héritage intellectuel, religieux et familial, est donc apparu l'intérêt de comprendre les fondements du fossé qui existait entre mon expérience religieuse et l'image du catholicisme telle que dépeinte par les institutions dominantes ; entre l'expérience d'une Église qui prenait vie au sein des pauvres et une force oppressante et obscurantiste.

C'est cet intérêt qui anime le présent mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LA GRÈVE DU TEXTILE À VALLEYFIELD ET MONTRÉAL (1946).....	15
1.1 Antisindicalisme, anticomunisme et troisième voie. Mise en contexte	15
1.2 Mitraillettes et pluie de pierres. Valleyfield et Montréal	24
1.3 Syndicalisme catholique et syndicats internationaux. Traitement par <i>Relations</i>	29
1.3.1 « Valleyfield ».....	30
1.3.2 « Les leçons d'une grève ». Remarques sur le textile	32
1.4 Le textile et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale.	38
CHAPITRE II	
L'AFFAIRE SILICOSE ET LA GRÈVE DE L'AMIANTE (1948-1949).....	42
2.1 L'Église au pays des veuves. Mise en contexte historiographique	42
2.1.1 Premier article : « Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères »	44
2.1.2 Deuxième article. L'« Affaire silicose ».....	46
2.1.3 Cautions, réactions et <i>backlash</i> . Réponses aux articles de l'Affaire silicose.....	50
2.2 La silice et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale	54
2.3 La Grève de l'amiante. Résumé des événements à Asbestos.....	55
2.3.1 « Deux grèves et des leçons » d'Alexandre Dugré.....	63

2.3.2 « La grève de l’amiante » de Jacques Cousineau	68
2.4 L’amiante et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale.....	71
CHAPITRE III	
LES GRÈVES DU CUIVRE À MURDOCHVILLE ET À MONTRÉAL (1957).....	74
3.1 Trop vétuste, l’édifice chrétien. Mise en contexte historiographique	74
3.2 Reconnaissance du syndicat et solidarité ouvrière. À Murdochville.....	79
3.3 Droit naturel vs « méfaits du capitalisme ». Traitement par <i>Relations</i>	84
3.4 Le cuivre et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale	90
CONCLUSION	93
BIBLIOGRAPHIE.....	106

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

API	Association professionnelle des industriels
CCT	Congrès canadien du travail
CJM	<i>Canadian Johns-Mainville</i>
CPMO	Centre de pastoral en milieu ouvrier
CRO	Commission des relations ouvrières
CSES	Commission sacerdotale d'études sociales
CSN	Centrale des syndicats nationaux
CMTC	Congrès des métiers et du travail du Canada
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada (qui deviendra la Confédération des syndicats nationaux)
LOC	Ligue Ouvrière Catholique
MTC	Mouvement des travailleurs chrétiens
OUTA	Ouvriers unis des textiles d'Amérique

RÉSUMÉ

Depuis la Révolution tranquille, il est commun de décrire l'Église catholique de la « Grande noirceur » comme une entité monolithique, caractérisée par son anti-intellectualisme et son conservatisme. Cependant, loin d'être une entité homogène, l'Église catholique québécoise englobait alors déjà un réseau complexe de composantes en tensions, qui oscillaient entre conservatisme et progressisme social.

En s'inscrivant dans le courant historiographique mené par des devancières et devanciers tels que Lucie Piché, Suzanne Clavette, Catherine Foisy, Jean-Philippe Warren, Martin Meunier, Michael Gauvreau, et Martin Roy, le présent mémoire se penche sur l'aspect confessionnel des conflits ouvriers durant les années du deuxième mandat de Maurice Duplessis.

Il sera ici question de mettre en exergue la pluralité des prises de position, des réflexions et des actions portées par les membres de l'Église catholique au sujet de la condition des ouvriers québécois lors de trois moments marquants de l'histoire sociale du Québec : les grèves du textile de Montréal et Valleyfield en 1946, la Grève de l'amiante d'Asbestos en 1949 et la grève du cuivre de Murdochville en 1957. L'analyse des textes de la revue *Relations* portant sur ces moments servira à mener à bien notre entreprise. Cette manière de procéder permettra aussi de considérer la revue à la fois comme une actrice sociale porteuse d'un progressisme propre à l'Église catholique québécoise d'alors au sujet de la question ouvrière et comme une manifestation du religieux capable de déstabiliser l'ordre sociopolitique dominant.

Mots clés : Église catholique, luttes ouvrières, grèves, histoire sociale, Québec, Maurice Duplessis, Union nationale, Grande noirceur, Révolution tranquille

ABSTRACT

Since the Quiet Revolution, it has been common to describe the Catholic Church of the Great Darkness as a monolithic entity, characterized by its anti-intellectualism and conservatism. However, far from being a homogeneous entity, the Quebec Catholic Church already encompassed a complex network of components in tension, oscillating between conservatism and social progressivism.

By joining the historiographical trend led by predecessors such as Jean-Philippe Warren, Martin Meunier, Michael Gauvreau, Lucie Piché, Martin Roy, and Suzanne Clavette, this masters' thesis focuses on the confessional aspect of labour conflicts during the years of Maurice Duplessis' second mandate.

The aim here is to identify and highlight the plurality of positions, reflections, and actions taken by members of the Catholic Church on the condition of Quebec workers at three key moments in the social history of Quebec: the textile strikes in Montreal and Valleyfield in 1946, the asbestos strike in Asbestos in 1949, and the copper strike in Murdochville in 1957. This undertaking will be carried out by analysing the texts of *Relations* relating to these moments. In this way, it will be possible to identify this magazine as a social actor carrying a certain progressivism specific to the Quebec Catholic Church at the time on workers' struggles, and as an illustration of the religious whose social function is to challenge and destabilize the dominant socio-political order.

Keywords : Catholic Church, workers' struggles, strikes, social history, Quebec, Maurice Duplessis, Great Darkness, Quiet Revolution

INTRODUCTION

Survol historiographique

Depuis son entrée dans sa « modernité » avec la Révolution tranquille, il est courant d'apposer aux années 1945-1959 l'appellation de « Grande noirceur ». Ce terme porte en lui le poids d'une symbolique précise, qui décrit une période caractérisée par une gouvernance *quasi* théocratique au sein de laquelle l'Église catholique québécoise aurait été la principale institution stabilisatrice de l'ordre politique et idéologique du régime de Maurice Duplessis. La « Grande noirceur » implique aussi que l'Église aurait formé une entité homogène, caractérisée essentiellement par son anti-progressisme et sa main mise oppressante sur les dimensions sociales, culturelles et morales du Québec d'alors. Un tel portrait n'est pas faux en soi, dans la mesure où il est considéré comme parcellaire. Cela dit, une perspective critique sur l'histoire du Québec oblige à considérer l'adoption totalisante d'un tel résumé comme une entreprise porteuse d'importantes omissions historiques. En effet, tel que l'ont présenté avant nous Jean-Philippe Warren (2017), Suzanne Clavette (2005), Gilles Routhier (2006) et d'autres, l'Église catholique québécoise, loin d'être une entité monolithique, constituait un réseau complexe de composantes en tensions, mettant en opposition directe conservatisme et progressisme social.

Comme nous le verrons dans le premier chapitre, la teneur de l'influence et de la présence prépondérante qu'avait réussi à occuper l'Église catholique québécoise n'est pas le fruit unique de ses ambitions. En effet, la gestion des ressources à la production

de tout « ce qui ne concernait pas l'accaparement capitaliste du travail ¹ » s'est imposée à elle par défaut, en quelque sorte. L'État n'avait que peut faire d'assumer la prise en charge de ce qui était à l'extérieur de l'accaparement proprement capitaliste de la force de travail et de la production marchande et industrielle. L'Église se trouva ainsi placée en position d'assumer les responsabilités sociales délaissées par l'État, qui préférait alors s'occuper des réalités autres que celles touchant le soin des malades, l'éducation non manufacturière et le soutien des plus démunis. Cette prise en charge, inscrite dans une logique du rédempteur et du sauveur chrétiens, a également été l'occasion pour le clergé québécois d'assurer son autorité sur la société québécoise, en se présentant comme détenteur des savoirs temporel et spirituel..

Cela dit, c'est de ce contrôle « par défaut » que s'établirent les conditions de l'établissement de mouvements qui permirent l'entrée du Québec dans la « modernité », en donnant à la communauté majoritairement chrétienne les ressources nécessaires à cet établissement ou, du moins, aux contestations sociales menant à la modification relative d'un ordre donné. La question ouvrière est, en ce sens, un exemple parlant qui expose les liens unissant l'Église catholique aux initiatives modernisatrices québécoises.

Dans l'effort historiographique dominant qui traite de l'évolution de la condition ouvrière au Québec, qui se réfère notamment aux travaux de Jacques Rouillard sur le syndicalisme québécois (2004), il est commun de ne traiter que de l'aspect laïc supposément caractéristique des luttes et des principaux acteurs ouvriers ou militants syndicaux². Cependant, un effort de réminiscence d'une autre nature se doit aussi d'être fait. Cet effort consiste à mettre en lumière le rôle qu'ont tenu les différents

¹ WARREN, Jean-Philippe, « Les avatars de la foi : Plus de 75 ans de doute et d'espérance », dans *Relations. Plus de 75 ans d'analyse sociale et engagée*, RAVET Jean-Claude, dir., LUX, 2017, p. 8.

² ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, 335 pages.

acteurs catholiques dans les avancées syndicales au Québec. En effet, lorsqu'il en est mention, les spécificités et les influences confessionnelles qui sont propres aux luttes ouvrières sont présentées comme superficielles, anecdotiques, ou non pertinentes. Cet état de fait quant à l'étude du sujet en question est en soi frappant quand on tient compte de l'influence notable qu'a eue l'Église québécoise sur la mise sur pied d'associations ouvrières comme la Ligue Ouvrière Catholique (LOC), le Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC), la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) ou le Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO). Pensons aussi aux déclarations des évêques durant les rassemblements du 1^{er} mai, à la quantité importante d'articles et de correspondances qui ont été produits par différents clercs québécois au sujet de la condition ouvrière. Événement marquant, la grève d'Asbestos semble être un des exemples les plus révélateurs du pluralisme des positionnements endossés par l'Église catholique en ce qui a trait aux enjeux ouvriers du Québec.

En effet, à Asbestos, l'Église est divisée au sujet des revendications des travailleurs. D'une part se situe l'Association professionnelle des industriels (API), qui se présente en tant que formation progressiste lors de sa fondation et de son établissement officiel en 1943. On retrouve entre autres en ses rangs Jean-Louis Héon, J.-G. Lamontagne, M^{gr} Courchesne et le père Émile Bouvier, alors conseiller moral de l'association des patrons catholiques de Montréal et fondateur principal de l'API. Formée de 4 sections (Québec, Saguenay, Bois-Francs et Montréal), l'API se caractérise par ses visées centralisatrices et ses positions anti-ouvrières. L'association est financée de manière importante par le gouvernement de Duplessis, et bénéficie d'appuis importants au sein de l'épiscopat québécois, essentiellement en ce qui concerne ses branches les plus conservatrices. Critique des positions de la Commission sacerdotale d'études sociales (CSES), elle s'oppose au mouvement de la réforme de l'entreprise et aux catholiques sociaux en les présentant comme associés au socialisme. L'API prône

aussi d'apporter des « modifications importantes à la législation ouvrière visant à restreindre davantage la possibilité de grèves³ ».

D'autre part, on retrouve les sociaux-démocrates, les aumôniers syndicaux et les membres de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). Ils constituent ensemble un bloc qui fait face à l'API et à ceux qui soutiennent leurs positions quant aux questions ouvrières, auquel ils opposent les principes portés par la « réforme de l'entreprise ». Cautionnée par une grande partie de la presse catholique, et soutenue par plusieurs évêques, la réforme de l'entreprise veut que :

Toutes les organisations catholiques de patrons devront contribuer à la réalisation d'un ordre social-chrétien, diffuser la doctrine sociale de l'Église, promouvoir une meilleure législation sociale, assurer un meilleur traitement des employés, favoriser la négociation de conventions collectives et l'établissement de commissions mixtes ou de comités paritaires. Au surplus, ces regroupements devront viser l'établissement des rapports stables d'égal à égal entre représentants d'employés et représentants d'employeurs de façon à éliminer tout arbitraire ou paternalisme⁴.

Dans les années qui précèdent les perturbations à Asbestos s'établit une polarisation idéologique entre les tenants de la réforme de l'entreprise et l'association patronale. On assiste, à partir de 1948, à l'établissement d'une lutte idéologique dont le paroxysme sera atteint l'année suivante durant la Grève de l'amiante. L'API soutiendra le patronat, les forces policières et le gouvernement, tandis que le mouvement de la réforme appuiera les grévistes. Nous y reviendrons.

³ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos : une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 161.

⁴ Archives de la Conférence catholique des évêques du Canada (dorénavant Archives CSES, 170/75-1-5, *Rapport du congrès des aumôniers des œuvres d'action sociale*, 1945, Sainte-Anne-de-Beaupré. Dans CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos : une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 17.

Durant cette période entourant la grève à Asbestos, on assiste donc à une cristallisation affirmée, portée par les membres de l'Église catholique, de prises de position distinctes et en opposition directe quant à la question ouvrière. Tandis qu'une certaine branche de l'Église catholique prend le parti du patronat en adoptant une position anti-travailleurs, une autre s'établit en tant que force dynamique visant l'amélioration des conditions des mineurs. La grève de l'amiante est en cela un exemple évocateur du caractère pluriel de l'Église lors des années duplessistes. Non seulement cet événement est-il révélateur de ces oppositions, en ce qu'il consiste en un moment charnière au cœur duquel se sont affirmées les oppositions entre les principales composantes de l'Église catholique québécoise au sujet de la question ouvrière, mais la grève sert de repère temporel dans l'histoire de l'évolution de ces oppositions. Les travaux de Clavette en ont d'ailleurs avant nous fait état.

En cela, la grève de l'amiante permet de saisir les assises, la mutation, puis l'affirmation des visions opposées sur la condition ouvrière québécoise tenues par les membres de l'Église catholique québécoise. On voit qu'entre 1945 et 1951, les acteurs du monde ouvrier se positionnent de part et d'autre. Cet événement historique rend aussi possible de tenir compte de la multiplicité des fonctions sociales de la religion. Durant la grève de l'amiante, l'Église assume à la fois une fonction de stabilisation de l'ordre social établi et une fonction de déstabilisation progressiste. Nous y reviendrons.

Question de recherche et hypothèse

C'est sur la pluralité de l'Église catholique québécoise au sujet de la question ouvrière, et sur la spécificité évolutive des prises de position caractéristiques de cette pluralité, que portera le présent mémoire. Il sera question de traiter des positions « progressistes » qu'a tenues l'Église à ce sujet. Sa dimension conservatrice ayant déjà été amplement étudiée, de mettre l'accent sur ce « progressisme » permettra de

démontrer la multiplicité idéologique de l'« Église de la Grande noirceur ». La conjoncture étudiée est la période dite de la « Grande noirceur », soit celle du deuxième mandat de Duplessis. Nous écourterons quelque peu la conjoncture traitée et la délimiterons à 1946, d'une part, et à 1957, d'autre part. Il en va ainsi parce que les événements choisis comme limites conjoncturelles portent en eux une signification plus grande que ceux qui auraient pu servir de frontières à la période allant spécifiquement de 1945 à 1959.

Tel que mentionné plus haut, le « progressisme » pro-ouvrier de l'Église catholique québécoise sera étudié par rapport à trois grands conflits ouvriers du Québec dit « prémoderne » : les grèves du textile à Valleyfield de 1946, la Grève de l'amiante à Asbestos en 1949 et la grève du cuivre à Murdochville de 1957. De situer la présente étude dans cette temporalité précise est motivé par le souhait d'illustrer le potentiel social de contestation de l'Église catholique québécoise dans une période où elle est considérée comme un bloc homogène aux ambitions seulement conservatrices et/ou réactionnaires.

En contextualisant notre objet d'études de la sorte, notre hypothèse est que la position de l'Église catholique au sujet des enjeux ouvriers a été multiple, parfois à la base des luttes ouvrières qui ont mené aux avancements sociaux liés à la condition d'existence des travailleuses et des travailleurs, parfois en désaveu face à ces dernières. Nous proposons aussi que ces oppositions internes ont évolué simultanément, parallèlement, en s'alimentant les unes les autres.

Afin d'être en mesure d'infirmer ou de confirmer notre hypothèse, nous poserons cette notre question de recherche : quels furent, durant la « Grande noirceur », les positions « progressistes » de l'Église catholique québécoise au sujet de la question ouvrière ? Pour y répondre, et pour mettre notre hypothèse à l'épreuve, il conviendra

de mettre ces positions en évidence et d'illustrer les impacts qu'elles ont eus sur la société québécoise entre 1946 et 1957.

Objectifs principaux et secondaires

Les objectifs principaux sont de déterminer les positions « progressistes » de l'Église catholique québécoise au sujet de la question ouvrière durant la Grande noirceur ; de mettre en exergue la pluralité de ces positionnements et de démontrer le pluralisme des fonctions sociales de la religion catholique québécoise durant la période étudiée ; et d'identifier le poids sociopolitique de ces positionnements et de leurs impacts au Québec entre 1946 et 1957.

De manière parallèle, il sera aussi question de participer à la mise à jour des savoirs portant sur les luttes et les débats ayant mené aux modifications positives de la condition ouvrière au Québec, et cela, en mettant l'accent sur la dimension confessionnelle qui leur est inhérente. Nous espérons ainsi participer à combler ce que nous considérons comme un vide historiographique quant au sujet des avancées sociales québécoises, en approfondissant l'étude des spécificités confessionnelles propres aux luttes ouvrières québécoises.

Cadre théorique

Un concept central sera ici mis à contribution et formera à lui seul l'essentiel du cadre analytique de la présente étude. Le concept en question est celui de « travail religieux » de Pierre Bourdieu. Puisant aux sources de la division du travail social conceptualisée par Durkheim, l'analyse de Bourdieu du phénomène religieux consiste à estimer ce dernier comme un ensemble de discours et de savoirs pratiques, construit par une quantité variable de « spécialistes religieux » dont l'autorité hiérarchique est proportionnelle au potentiel d'influence/de modification sur lesdits discours et

pratiques (pape, cardinaux, évêques, prêtres, diacres, séminaristes et exégètes). Établis et reconnus par les spécialistes autorisés, ces pratiques et discours ont comme utilité principale d'édifier une Église/communauté religieuse cohérente, d'assurer la délimitation des frontières qui la distinguent des sectes et des autres religions, tout en assurant son homogénéité pratique et théorique. Une fois le dogme établi au sein des autorités ecclésiales, la transmission des discours et des pratiques homogénéisés à l'endroit de la communauté croyante est alors possible (chaque échelon hiérarchique s'adressant à un destinataire particulier, variant selon le contexte géographique et économique propre à la condition d'existence des destinataires). Porteur d'un « ensemble quasi systématique de réponses à des questions existentielles⁵ », le discours religieux produit est aussi (et principalement) dépendant des « intérêts religieux de ceux qui le produisent, qui le diffusent et qui le reçoivent⁶ », et des différents groupes politiques et économiques dominants – dont le mode d'assujettissement se trouve à être en concordance avec les principes dogmatiques de l'Église. Sous cet angle, la religion assume une fonction normalisatrice au sein de la communauté religieuse et une « fonction de conservation de l'ordre social en contribuant [...] à la légitimation du pouvoir des dominants et à la domestication des dominés⁷ ». Cette fonction de stabilisation est assurée par des mécanismes situés, variant selon le contexte propre à leur mise en application. Par exemple, un « spécialiste religieux » donné, qu'il soit cardinal ou prêtre, ne s'adresse pas de la même manière à des ouvriers d'usine ou à des membres de *yacht-club*. Les mécanismes de domination se trouvent ainsi à être adaptés selon le « public » visé. Ainsi, le phénomène religieux a une fonction sociale double : celle de légitimer la position dominatrice occupée par les classes privilégiées et celle d'offrir une

⁵ BOURDIEU, Pierre, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, 1971, 12-3, p.295, document numérique recueilli sur le site de Persée à l'adresse http://www.persée.fr/doc/rfsoc_00352969_1971_num_12_3,1994, p. 299.

⁶ *Ibid.*, p. 299.

⁷ *Op. cit.*

compensation aux classes dominées en leur promettant un salut dans l'au-delà. Les uns sont confortés, les autres rendus dociles⁸.

Cet angle d'approche permet de mettre en évidence le caractère autonome de la religion en ajoutant à cette autonomie une fonction proprement sociale : le potentiel d'inscription directe de conceptualisations surnaturelles et morales dans la *praxis* immanente des rapports sociaux. On se trouve donc à établir des liens d'influence entre religion et société. Le concept de « travail religieux » permet de réaliser la fonction politique du religieux, ou plutôt, son potentiel certain d'influence sur une société donnée.

Cela dit, de considérer la religion ou le phénomène religieux, comme étant une force dominatrice ou l'assise servant les instances de domination politique et sociale relève aujourd'hui du lieu commun. Cependant, une autre fonction sociale du religieux est à considérer. En effet, si la religion est en soi dotée d'une fonction de conservation de l'ordre social, au profit d'un système de domination donné, il est fort à parier qu'elle peut aussi être détentrice d'un potentiel de remise en question, voire de bouleversement de l'ordre social. Ce potentiel nous semble être en ce sens non pas seulement accessoire, mais bien inhérent au fait religieux. En reprenant sa fonction sociale et sa spécificité située, comme l'a fait Bourdieu avant nous, nous faisons le pari que certains clercs québécois en sont venus à adapter leurs discours et leur mise en application, non pas de manière à asservir les classes opprimées, mais bien afin d'encourager la communauté des croyants à remettre en question la configuration sociale instituée et d'améliorer leurs conditions de vie. Cette idée nous est venue,

⁸ BOURDIEU, Pierre, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, 1971, 12-3, p.295, document numérique recueilli sur le site de Persée à l'adresse http://www.persée.fr/doc/rfsoc_00352969_1971_num_12_3_1994

entre autres, après avoir pris connaissance du soutien dont certains clercs ont fait preuve à l'endroit des ouvriers d'Asbestos durant la grève de l'amiante en 1949.

Pour le présent travail, le concept de travail religieux de Bourdieu sera donc mis à profit pour identifier cette autre fonction de la religion catholique, la plaçant potentiellement en opposition face aux systèmes de domination établis. Par l'utilisation de ce cadre analytique, il sera possible de faire état du « progressisme » de l'Église catholique au Québec entre 1946 et 1957 sur la question ouvrière et de circonscrire la nature des impacts de ces positionnements sur la réalité ouvrière.

Corpus et méthodologie

Notre corpus est constitué des publications de la revue *Relations* qui traitent de la question ouvrière et des grands conflits ouvriers entre 1946 et 1957. Le choix de la revue est motivé par le fait que *Relations* est connue pour ses sensibilités sociales et progressistes en plus d'être une publication jésuite, ce qui fait d'elle une manifestation du progressisme catholique de l'époque (du moins, à cette époque, en ce qui a trait à la question des conditions de travail des ouvriers québécois).

La sélection des articles s'est effectuée par mots clés. Il a d'abord été question de définir un nombre de thèmes qui traitent de près ou de loin de la condition ouvrière et de repérer les articles de la revue qui traitent de ces thèmes particuliers. Pour la première étape de filtrage, quatre cent vingt-quatre (424) articles ont été sélectionnés, soit tous les articles publiés entre septembre 1944 et septembre 1957 et contenant un ou plusieurs des mots clés suivants : Doctrine sociale, Ouvriers, Ligue Ouvrière Catholique (LOC), Mouvement des Travailleurs Catholiques (MTC), Mouvement des Ouvriers Chrétiens (MOC), Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), Syndicalisme, Grève, Patron, API, Usine, Mine, Classe, Réforme de l'entreprise, Corporation, Corporatisme, Valleyfield, Textile, Asbestos, Amiante,

Silicose, Murdochville, Cuivre, Duplessis, Union nationale, Union, Gauche, Socialisme et Communisme. Les quatre cent vingt-quatre articles ont ensuite été classés par grands thèmes : Montréal (grève des tramways), Valleyfield, Saint-Rémi-d'Amherst (silicose), Asbestos (grève de l'amiante), Louiseville, *Dominion Textile*, Murdochville, Montréal (grève de Radio Canada), sur l'API, sur la CTCC, « Sur relations ouvriers-patrons », « Sur les ouvriers ou les syndicats », « Sur les patrons ou les regroupements patronaux », « Sur le communisme », « Sur la démocratie », « Sur la politique canadienne », et « Sur l'Église temporelle ». S'en sont suivis la synthèse et le résumé des quatre cent vingt-quatre articles, puis le classement des textes selon leur pertinence, sur une échelle de 1 à 5. La pertinence a été évaluée selon que les thèmes servant au triage étaient abordés de manière « indirecte et négligeable » (1/5), « directe mais négligeable » (2/5), « indirecte mais pertinente » (3/5), « directe et pertinente » (4/5) ou « complète » (5/5). Suite à cette étape, vingt-trois (23) articles ont été conservés, soient ceux ayant eut une note de classement supérieure ou égale à une note de 3/5. Parmi ces 23 articles, seuls ceux traitant de manière « directe et pertinente » et de manière « complète » les thèmes centraux et portant sur les événements étudiés ont finalement été retenus :

- « Valleyfield », Éditorial non signé, *Relations*, septembre 1946
- LEDIT, Joseph-H., « Les leçons d'une grève », *Relations*, octobre 1946
- BROWN, Lewis, « Correspondance : La grève de l'amiante », dans *Relations*, août 1949
- COUSINEAU, Jacques, « La grève de l'amiante », dans *Relations*, juin 1949
- COUSINEAU, Jacques, « Le baromètre de Murdochville », *Relations*, juillet 1957
- DUGRÉ, Alexandre, « Deux grèves et des leçons », *Relations*, juin 1949

Les publications de la revue sont disponibles en version *Portable Document Format* (PDF) sur le site internet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. De plus, Sylvain Bouchard, bibliothécaire aux Archives des Jésuites du Canada, nous a donné accès à deux index : l'un portant sur les thèmes traités par *Relations*, l'autre faisant la recension des auteurs et des autrices ayant publié pour la revue. Ces deux index, qui couvrent amplement la période étudiée ici, ont eux aussi facilité la recherche en ce qui a trait à la sélection des articles par thèmes.

Ajoutons que la période étudiée contient implicitement en ses frontières les encycliques *Quadragesimo anno* (1931) sous Pie XI et *Rerum novarum* (1891) de Léon XIII, texte inaugural de la doctrine sociale de l'Église et – prise de position officielle du Vatican en faveur des travailleurs et du respect des principes chrétiens dans le monde ouvrier (relevons, parmi ces derniers, ceux de subsidiarité et de droit naturel à l'association). Cette précision est ici faite, car la doctrine sociale servira doublement d'assise et de justification à l'évolution du positionnement de l'Église catholique quant à la question ouvrière⁹. Au Québec, ce sont ces principes majeurs qui serviront de matière première à la réforme de l'entreprise¹⁰. Ces encycliques compléteront donc l'essentiel du corpus.

Pertinence académique

En s'inscrivant dans le courant historiographique mené par des devancières et devanciers tels que Suzanne Clavette, Lucie Piché, Catherine Foisy, Jean-Philippe Warren, Martin Meunier, Michael Gauvreau et Martin Roy et, il conviendra de participer à une mise à jour des événements et des débats liés aux grands conflits

⁹ Nous nous adonnerons à l'élaboration exhaustive de cette entreprise au sein du mémoire comme tel.

¹⁰ Nous pourrions ici nommer en guise d'exemples les quartiers montréalais de Pointe-Saint-Charles et de Saint-Henri.

ouvriers québécois pré-Révolution tranquille et d'approfondir les travaux entrepris jusqu'à aujourd'hui sur l'histoire ouvrière du Québec.

La structure du document

Chacun des chapitres est structuré de manière similaire. Le premier chapitre, « La grève du textile à Valleyfield et Montréal (1946) », comprend d'abord une mise en contexte historiographique. Celle-ci consiste en une présentation des événements qui précéderent ceux de la grève du textile de 1946, et donc des conditions de réalisation de ces événements. Une deuxième partie, « Mitraillettes et pluie de pierres. Valleyfield et Montréal », fait l'exposé des événements propres à la grève à Montréal et à Valleyfield. Une troisième partie, « Syndicalisme catholique et syndicats internationaux », propose une analyse des textes publiés par *Relations* sur les événements. Il s'agit de faire état de la mesure et de la forme que prirent alors les positions pro-ouvrières de la revue. Une dernière section, « Le textile et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale », sert de conclusion au chapitre, en faisant l'analyse, par l'utilisation du concept de travail religieux de Bourdieu, du rôle « progressiste » qu'endossa l'Église catholique québécoise durant lesdits événements. Le deuxième chapitre, « L'Affaire silicose et la grève de l'amiante (1948-1949) », est composé d'un premier segment faisant office de mise en contexte historiographique : « L'Église au pays des veuves », qui fait la présentation du contexte dans lequel les événements traités s'inscrivirent alors. Trois sous-sections font ensuite l'analyse des articles de *Relations* ayant traité des événements et du *backlash* généré par ces publications. Avec le concept de travail religieux de Bourdieu, une dernière partie, « La silice et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale », fait l'analyse du rôle « progressiste » qu'endossa l'Église catholique québécoise à Saint-Rémi-d'Amherst. « La Grève de l'amiante. Résumé des événements à Asbestos » fait état du déroulement de la grève. Cette partie est subdivisée en deux sous-sections qui traitent des deux articles qui furent publiés sur les événements : « Deux grèves et des

leçons » et « La grève de l'amiante ». Pour la dernière partie de ce chapitre, « L'amiante et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale », le concept de travail religieux est encore ici mis à profit et sert à relever le rôle social de L'Église la mobilisation des grévistes. Le troisième chapitre, « Les grèves du cuivre à Murdochville et à Montréal (1957) », s'ouvre sur l'observation des effets qu'ont eus sur le syndicalisme catholique sur les paysages politique et religieux au Québec les « résultats » de la grève de l'amiante de 1949. S'en suit, « Reconnaissance du syndicat et solidarité ouvrière. À Murdochville », qui présente les événements propres aux soulèvements à Montréal et à Murdochville en 1957. « Droit naturel vs « méfaits du capitalisme ». Traitement par *Relations* » fait analyse ensuite les écrits publiés par la revue sur lesdits événements. « Le cuivre et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale », fait office de conclusion de chapitre et présente, toujours en mettant à profit le concept de travail religieux de Bourdieu, la fonction « progressiste » qu'a assumée l'Église catholique québécoise durant les soulèvements de 1957. Notre conclusion s'applique finalement à poser un regard sur les résultats des analyses, sur les conclusions sommaires et globales, sur la question de recherche et sur les hypothèses principales.

CHAPITRE I

LA GRÈVE DU TEXTILE À VALLEYFIELD ET MONTRÉAL (1946)

Après un résumé des événements, il sera question de déterminer de quelle manière *Relations* a appuyé les ouvriers durant les grèves du textile à Valleyfield et à Montréal en 1946. Les analyses de l'éditorial anonyme « Valleyfield » et de l'Article de Joseph Ledit « « Les leçons d'une grève » permettront d'en faire état.

1.1 Antisyndicalisme, anticomunisme et troisième voie. Mise en contexte

Depuis la « Révolution tranquille », les années duplessistes sont décrites comme une conjoncture marquée par une gouvernance frôlant la théocratie, au sein de laquelle l'Église catholique aurait joué un rôle déterminant en tant que principale institution stabilisatrice de l'ordre politique et idéologique de Maurice Duplessis et de son gouvernement. Sous cet angle, l'Église de la « Grande noirceur » serait caractérisée par son anti-intellectualisme et son conservatisme, autant au niveau social et culturel que moral et politique. L'adoption d'un regard critique sur l'histoire du Québec invite, cela dit à considérer cette proposition comme porteuse d'importantes omissions historiques. Tel que Jean-Philippe Warren (2017), Suzanne Clavette (2005), Gilles Routhier (2006) et d'autres en ont déjà fait la démonstration, l'Église catholique québécoise, loin d'être une entité homogène, englobait un réseau complexe de composantes en tensions, oscillant entre conservatisme et progressisme social.

Certes, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Église catholique est omniprésente au Québec. Depuis l'écrasement de la Rébellion des patriotes en 1837-1838 – dont un des résultats principaux est la mise à l'écart de quelques-uns de ses concurrents directs, parmi lesquels la petite bourgeoisie radicale et anticléricale – sa domination sociale et morale se voit affirmée, et avec elle, un « système de valeurs dont les thèmes dominants sont l'agriculturisme, le messianisme et l'antiétatisme¹¹ ». Avec la victoire des Anglais sur les patriotes, « l'idéologie dominante allait désormais refléter la vision du monde du clergé¹² ». L'Église assumera le rôle d'« État de substitution », dans un contexte de *quasi*-inexistence d'un État politique autonome ayant la capacité d'assurer la continuité, la survie historique et le maintien de l'identité des Canadiens français. Fonctions logiques, puisqu'en elles s'incarnent alors, en continuité avec l'image d'alliée du peuple vaincu – une forme d'organisation symbolisant la résistance face à l'Angleterre et au protestantisme – que lui attribuaient déjà les habitants du Canada français. Après que les élites administratives et militaires s'en soient retournées en France, de leur gré ou expulsées par les Anglais, restent uniquement les clercs, désormais « seuls cadres sociaux ». Ce sont eux qui « [permirent] au peuple d'assurer sa continuité et de maintenir son identité¹³ ». Il n'est donc pas surprenant qu'en ce milieu de XIX^e siècle, ce soient les fonctionnaires cléricaux qui aient la charge du double contrôle des nouvelles élites en formation et de tous les secteurs de la vie sociale échappant à l'emprise du pouvoir britannique – contrôle qui leur est attribué suite à l'échec et au retrait des anciennes élites.

C'est ce qui explique, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale du moins, toute l'étendue du fait religieux, de laquelle résultent l'influence morale et sociale importante du personnel religieux et la forte présence d'œuvres et d'associations paroissiales

¹¹ COURCY, Raymond. (1988). « L'Église catholique au Québec : de la fin d'un monopole au redéploiement dans une société plurielle » (p. 113-114). *L'Année sociologique (1940/1948-)*, p.113.

¹² *Ibid.*, p.114.

¹³ *Ibid.*, p.113.

encadrant de manière plus ou moins systématique la population chrétienne et les manifestations religieuses. À cela s'ajoute aussi la portée signifiante de la religion catholique dans les sphères intime, morale et structurelle de la population de la Province de Québec. Pas étonnant donc que « les normes comportementales n'avaient comme référence que le discours des clercs¹⁴ » et cela à tel point « qu'il était difficile de distinguer ce qui était du domaine du religieux et ce qui ne l'était pas¹⁵ ».

Puis, avec la Seconde Guerre mondiale, le contrôle ecclésial se réaffirme davantage. Typiquement aux dynamiques industrielles, la gestion de toutes les réalités sociales situées à l'extérieur des champs de spécialisation industrielle ou marchande sont reléguées à la sphère privée ou familiale. Seulement, une telle « gestion », si elle veut s'imposer concrètement aux familles et aux individus, exige des ressources importantes. Ces ressources, seule l'Église en est alors détentrice. Qui plus est, elle semble les posséder à la fois en qualité et en quantité suffisantes. C'est donc ainsi que se réaffirme la domination ecclésiale durant la fin de la première moitié du XX^e siècle. Notons quand même que l'investissement, l'orientation et la direction des grandes institutions de la société civile mises sur pied et dirigées par l'Église, s'opérèrent « avec l'accord des pouvoirs civils, qui y trouvaient assurément leur avantage¹⁶ ».

C'est donc à partir de ce moment de l'histoire du Québec dit « prémoderne », que le contrôle ecclésial s'étend à toutes les couches et activités de la société civile. Cela comprend :

Les écoles tenues par les frères et les sœurs, le centre d'accueil pour les pauvres géré par des religieuses, la salle paroissiale où se déroulaient les

¹⁴ *Ibid.*, p.111.

¹⁵ *Op. cit.*

¹⁶ LUCIER, Pierre, « La Révolution tranquille: quelle sortie de religion? Sortie de quelle religion ? », dans Serge Cantin et Robert Mager (dir.), *Modernité et religion au Québec. Où en sommes-nous ?*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 19.

manifestations les plus diverses et où le curé apparaissait comme le premier personnage du quartier ou du village, et même la « Caisse populaire » (coopérative financière et banque pour les petits revenus). Bref, l'organisation religieuse, par ses différents rouages, investissait totalement la vie des individus¹⁷.

On comprend ici que l'Église n'est alors pas officiellement intégrée aux différents appareils de l'État, ni au Parlement, ni dans les tribunaux ou encore dans l'organisation de l'armée et de la police. La domination ecclésiale se situe à un niveau moral et idéologique, essentiellement¹⁸. Idéologiquement, la domination et l'autorité du clergé catholique

avai[en]t alors un visage essentiellement conservateur : ses prédications faisaient grand cas des valeurs d'ordre et de soumission, de fidélité et de reproduction. Elle était en cela à l'image d'une collectivité qu'elle avait elle-même contribué à façonner¹⁹.

On peut comprendre qu'il aurait difficilement pu en être différemment, étant donné que, pour citer Pierre Lucier, les discours de et sur la foi sont des discours institués « par une communauté historique engagée dans l'appropriation continue d'une lecture de son cheminement et de son avenir²⁰ ».

Le conservatisme des instances officielles de l'Église catholique prend aussi racine dans son opposition fondamentale avec une modernité associée aux acteurs qui lui sont opposés, dont l'Angleterre, l'État canadien et les États-Unis (protestants et anti-catholiques), ou encore, dans la société civile, les forces dissolvantes des milieux et groupes libéraux, laïcistes, matérialistes ou athées. L'Église québécoise, dont « ses

¹⁷ COURCY, Raymond. (1988). « L'Église catholique au Québec : de la fin d'un monopole au redéploiement dans une société plurielle » (p. 113-114). *L'Année sociologique (1940/1948-)*, p.112

¹⁸ LUCIER, Pierre, « La Révolution tranquille: quelle sortie de religion? Sortie de quelle religion ? », dans Serge Cantin et Robert Mager (dir.), *Modernité et religion au Québec. Où en sommes-nous ?*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, pp.19-20.

¹⁹ *Ibid.*, p. 20.

²⁰ *Ibid.*, p. 8.

instances officielles avaient beaucoup de difficulté [...] avec la modernité²¹ », se devait d'entretenir ainsi des liens intimes avec le Vatican. Cette alliance est alors facilitée par leurs communes positions antimodernistes. À ce sujet, notamment, « L'Église québécoise épousait la rigidité doctrinale et la crispation sociopolitique ²² » de l'Église romaine, et cela notamment en se référant avec insistance à *Humani Generis*²³. Le catholicisme québécois apparaît alors comme « une religion fortement institutionnalisée et axée sur la définition des valeurs et sur l'occupation du territoire social et des milieux de vie de proximité²⁴ ». Notons tout de même que maints théologiens, philosophes et historiens catholiques sont alors préoccupés par un souci de rafraîchissement, si l'on veut, des doctrines romaines. Leurs réflexions ont d'ailleurs été d'une importance capitale pour la mise en œuvre de mouvements réformistes, dont celui de la réforme de l'entreprise, notamment²⁵.

Comme le relevait Jules Racine-Saint-Jacques dans les pages du *Journal of the Canadian Historical Association* en 2013,

l'histoire de l'Église catholique aux XIX^e et XX^e siècle se présente notamment comme le récit de la conciliation de sa doctrine, de sa structure et de ses pratiques avec les acquis de la science moderne, avec la modernisation des techniques, avec de nouveaux modèles économiques,

²¹ *Ibid.*, p. 20.

²² *Op. cit.*

²³ Encyclique antimoderniste du Pape Pie XII datée du 12 août 1950, portant sur les « quelques opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique ». Église catholique, Pape (1939-1958 : Pie XII), *Humani generis*, 1950.

²⁴ LUCIER, Pierre, « La Révolution tranquille: quelle sortie de religion? Sortie de quelle religion? », dans Serge Cantin et Robert Mager (dir.), *Modernité et religion au Québec. Où en sommes-nous ?*, Québec, PUL, 2010, p. 21.

²⁵ RACINE SAINT-JACQUES, Jules, « Les douaniers de la modernité : l'engagement des intellectuels dominicains dans la crise de confessionnalité, 1940-1946 », *Journal of the Canadian Historical Association*, Volume 24, no 1, 2013, p.249.

avec des mœurs sociales et des modes de sociabilité détachés des coutumes, avec des idéologies politiques autonomes, etc.²⁶

C'est-à-dire que, malgré le fait qu'il leur faut évoluer dans un contexte de rejet des idées modernistes (avec les nettes condamnations affirmées par l'encyclique *Humani generis* et par l'encyclique *Pascendi Dominici gregis* notamment²⁷), les catholiques réfléchissent ardemment sur eux-mêmes et sur les exigences d'une vie spirituelle qui doit inévitablement tenir compte des diktats du matérialisme moderne²⁸.

Consciente de s'inscrire dans une conjoncture marquée par l'urbanisation et l'industrialisation, l'Église catholique, sous le pontificat de Léon XIII, décide de prendre en considération le « problème » de la condition ouvrière. L'enjeu premier est de répondre à une déchristianisation qui prenait de l'ampleur dans les bassins catholiques qui commençaient à se concentrer dans les villes. Il s'avère nécessaire, pour l'Église d'alors, de s'adapter au nouveau contexte socioéconomique des débuts de l'industrialisation afin de ne pas perdre les baptisés de la classe ouvrière au profit des promesses matérialistes du capitalisme ou des différents socialismes. Suivant un double refus de l'exploitation de la force humaine de travail et du concept de la lutte des classes, l'Église catholique propose une « Troisième voie », se présentant comme l'alternative unique dans la quête d'émancipation du pauvre biblique (l'ouvrier, dans ce cas précis)²⁹. C'est cette voie, la troisième et nulle autre, qui doit être suivie par les catholiques de l'ère industrielle.

²⁶ *Ibid.*, p. 248.

²⁷ Encyclique du Pape Pie X condamnant les « erreurs du modernisme ». Église catholique, Pape (1903-1914 : Pie X), *Pascendi Dominici gregis*, 1907.

²⁸ JONES, Richard, « Doctrine sociale de l'Église catholique », *Encyclopédie canadienne*, publié le 12 mars 2012, article consulté en ligne le 15 mars sur le site de L'Encyclopédie canadienne à l'adresse <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/doctrine-sociale-de-leglise-catholique/>

²⁹ Dans cette optique, le pauvre est à comprendre comme « la « non-personne » ou l'« insignifiant » socialement [...], le membre de classes sociales, de cultures opprimées et de races discriminées et que

Il faut dire que les travailleurs québécois, et particulièrement les travailleurs montréalais, sont alors « encadrés majoritairement par des unions internationales d'inspiration et d'origine américaine et protestante ³⁰ ». Ce type d'encadrement d'inspiration socialiste et antichrétien, par définition, « niait à l'Église le droit de s'occuper des intérêts matériels de la classe ouvrière ³¹ ». L'Église se voit donc être dans l'obligation urgente d'orienter son attention vers les travailleurs urbains en proie à une déchristianisation potentielle : risque inhérent à la convoitise qu'alimentent à leur égard les partis socialistes actifs sur le territoire de Montréal³². Une intervention vigoureuse visant à contrer l'influence des unions internationales est en ce sens, pour l'Église catholique québécoise, une nécessité ³³. C'est donc en réponse à une modernité porteuse d'idéologies antichrétiennes ou laïcisantes que s'élabore la doctrine sociale de l'Église catholique. Doctrine qui est surtout définie dans deux encycliques : *Rerum novarum* (1891) de Léon XIII et *Quadragesimo anno* (1931) de Pie XI.

Rerum novarum (« Les choses nouvelles ») présente, comme conclusions principales : que la concentration des richesses mène à la misère des ouvriers ; que les inégalités sociales ou économiques doivent être prises en compte (autrement que par la lutte des classes) ; l'État doit intervenir de manière plus concrète pour réduire les injustices sociales et soulager les effets des inégalités ; le libéralisme économique est à condamner parce qu'il justifie l'exploitation et la démoralisation ; et l'établissement

la femme est doublement opprimée et marginalisée » - LUMIÈRE ET VIE, « Gustavo Gutiérrez, la libération par la foi », *Lumière & Vie* n°275, Juillet-Septembre 2007, p.10.

³⁰ CHAUSSÉ, Gilles, « Une Église en action : Les jésuites et *Rerum Novarum* », dans *La Revue d'histoire du Québec*, 26, Cap-aux-Diamants, Été 1991, p.52.

³¹ *Op. cit.*

³² *Op. cit.*

³³ *Op. cit.*

des corporations ouvrières et des syndicats catholiques doit être encouragé³⁴. Dans les pages de l'encyclique, on affirme le droit à l'association des travailleurs. Cette affirmation est critique puisqu'en reconnaissant le droit d'association comme un droit naturel (donc d'ordre divin), elle rend possible l'établissement des syndicats chrétiens et d'un mouvement ouvrier chrétien. Voilà pourquoi cette encyclique est considérée comme le texte fondateur de la doctrine sociale de l'Église.

Ces remarques sommaires sont ici nécessaires, car la doctrine sociale de l'Église est au cœur des débats et des affrontements qui structureront les conflits ouvriers au Québec. En effet, certains catholiques s'y réfèrent directement pour légitimer leur appui aux ouvriers, tandis que d'autres s'en servent autrement pour disqualifier les luttes syndicales.

Avant de s'engager davantage sur ce sujet, on se doit de traiter plus amplement du contexte sociohistorique du Québec d'alors, paradoxalement marqué par « un contexte mondial global, tendant vers une libération et un plus grand progrès social, et une scène politique québécoise frileuse, glorifiant la tradition et le conservatisme³⁵ ». Alors que sur le plan international, le climat d'euphorie qui suit la victoire des Alliés fait place aux premiers conflits de la Guerre froide (Grèce, Chine, Indochine), s'établissent à l'échelle globale des vagues de grèves importantes qui témoignent d'un climat d'incertitude et de luttes sociales inquiétantes. Se développe une offensive concertée des forces conservatrices et libérales prenant les traits de la lutte contre le communisme – motivée par les menaces que faisait peser l'U.R.S.S. de Staline, qui s'établissait alors au rang de superpuissance internationale dotée de succursales efficaces dans d'importantes places fortes du « monde occidental »

³⁴ La conclusion portant sur l'établissement des corporations repose sur le Droit naturel à l'association, qui sera plus tard confirmé en 1931 au terme de l'encyclique *Quadragesimo anno* porté par Paul VI.

³⁵ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 9.

(France, Italie). L'anticommunisme s'empare alors des pays du bloc de l'Ouest et s'établit avec force aux États-Unis d'Amérique sous les formes successives et imbriquées du Maccarthysme, de la « chasse aux sorcières » et de loi Taft-Hartley³⁶. Après les révélations d'Igor Gouzenko³⁷, la croisade anticommuniste traverse sans surprise les frontières nord, et est assumée, dans sa version canadienne, par l'Église catholique, par les différentes instances gouvernementales responsables ainsi que par les institutions patronales et médiatiques dominantes alors en fonction.

Au Québec, où Maurice Duplessis et l'Union nationale sont au pouvoir depuis 1944, le gouvernement provincial pratique un antisindicalisme de principe jusqu'à la fin de son deuxième mandat, en 1959. Nous y reviendrons. Sur cela, mentionnons seulement tout de suite que :

[a]u nom de la chasse au communisme, il [interviendra], en 1946, pour briser la grève du textile. En 1947, il [enverra] sa police provinciale casser le syndicat lors de la grève de Lachute. De plus, il [modifiera] le mandat de la Commission des relations ouvrières (CRO) ; celle-ci reconnaîtra dorénavant plusieurs unions de compagnie et affichera des positions propatronales dans plusieurs dossiers. Des arbitres proches du régime [seront] nommés et [recevront] leurs directives directement du premier ministre, rendant ensuite des décisions favorables aux employeurs. Une telle partialité [entraînera], immanquablement, le discrédit des processus de conciliation et d'arbitrage prévus par la nouvelle loi du travail qu'avait fait adopter le gouvernement réformiste du libéral Adélard Godbout, avant sa perte de pouvoir³⁸.

³⁶ Interdiction aux communistes de l'accès aux postes de direction syndicale, limitation des droits de grève et de négociation et prohibition des ateliers fermés - CLAVETTE, Suzanne, *La condition ouvrière au regard de la Doctrine sociale de l'Église*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 60.

³⁷ « Selon lesquelles un groupe d'espions soviétiques opère dans certaines universités et même au ministère des Affaires étrangères » - CLAVETTE, Suzanne, *La condition ouvrière au regard de la Doctrine sociale de l'Église*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 60.

³⁸ CLAVETTE, Suzanne, *La condition ouvrière au regard de la Doctrine sociale de l'Église*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 21.

Entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et 1948, le syndicalisme chrétien n'est pas encore dans la mire de Duplessis, qui a besoin de l'appui de l'Église pour pouvoir remporter les élections à venir. Notons qu'en réponse aux mesures de répression antisyndicales du gouvernement s'installe une vague de radicalisation qui influence la pensée et l'action de l'ensemble du mouvement ouvrier canadien. Il en est ainsi pour la Confédération des travailleurs catholiques canadiens (CTCC) qui, en profitant d'un certain laxisme conjoncturel du gouvernement Duplessis à l'endroit du syndicalisme catholique, affirme une présence active et généralisée dans toutes les initiatives ouvrières. Dans ce même mouvement de radicalisation la CTCC, alors en pleine mutation idéologique (passant du conservatisme libéral à l'humanisme libéral)³⁹, abandonne le corporatisme au profit de la réforme l'entreprise, et adopte une attitude plus combative. Aussi, dans ce contexte d'affrontements entre mouvements ouvriers et forces antisyndicales, s'affirme au sein de l'Église catholique québécoise une polarisation idéologique entre une API qui se positionne toujours plus à droite dans l'affirmation du corporatisme, et les tenants de la réforme l'entreprise dont fait désormais partie prenante la CTCC. Telle est donc la conjoncture globale dans laquelle s'inscrivent les grèves du textile à Valleyfield et à Montréal à l'été 1946 : premier cas de figure sur lequel se penche le présent mémoire.

1.2 Mitraillettes et pluie de pierres. Valleyfield et Montréal

L'élan des revendications ouvrières s'explique aussi par d'autres éléments que la montée en influence – et en importance – des forces syndicales. On doit en effet tenir compte d'un certain assouplissement de l'attitude patronale durant les conflits de

³⁹ ROUILLARD, Jacques, « Mutations de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (1940-1960) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34 (2), décembre 1980, 384 pages.

1939-1945. Effort de guerre oblige, aucune composante respectable du complexe militaro-industriel ne peut alors se permettre de voir sa production ralentie par des dérangements internes. Il en va de même pour toutes les usines du territoire canadien. Pour les employeurs et les directions d'industrie, il faut donc, temporairement du moins, acquiescer à certaines demandes ouvrières pour acheter une quiétude relative et, se faisant, s'assurer que la production ne soit pas affectée. Une opportunité commerciale d'une telle envergure ne peut être manquée. L'assouplissement des positions patronales se fait alors sentir dans les usines en fonction durant la Seconde Guerre mondiale. Il y a plus encore à considérer cependant. Compte tenu de l'enrôlement militaire de masse, la main-d'œuvre disponible est forcément diminuée, ce qui limite le recours aux *scabs* et donne une valeur ajoutée à la force de travail des employés. Comme c'est parfois le cas, à la réduction de la valeur numérique correspond l'augmentation de la valeur qualitative. Aussi, dans ce contexte d'enrôlement massif, les effectifs disponibles pour occuper les rangs des différents appareils répressifs (militaires et policiers) sont également amoindris. Moins nombreux, policiers et militaires se voient assignés à des fonctions plus « prioritaires » que de mater des ouvriers. Ainsi, autant les leviers de négociation que les moyens de répression se trouvent diminués pour le patronat. Ces facteurs, durant la guerre, incitent les entreprises à se plier devant un nombre important de revendications venant de la part des ouvriers, dont une diminution des heures de travail et une augmentation des salaires. Cela dit, ce genre de souplesse n'est jamais considéré par le patronat autrement que comme des arrangements ponctuels, exceptionnellement dus à l'effort de guerre. De fait, après la guerre, les patrons d'entreprises investissent les efforts nécessaires pour regagner le terrain perdu sur ce plan et, surtout, pour ne rien concéder davantage aux ouvriers. De leur côté, les ouvriers considèrent les concessions patronales faites durant les hostilités comme autant de preuves qu'une certaine émancipation et que l'amélioration de leurs conditions de travail sont possibles (tant que les leviers de négociation sont à leur

avantage). Il en sera ainsi à l'échelle canadienne et étatsunienne. Les grèves du textile à Montréal et à Valleyfield en sont une illustration représentative.

Pour apprécier l'importance historique de ces deux conflits de travail, il faut d'abord observer que les industries du textile et du vêtement « sont parmi les secteurs qui fournissent le plus d'emplois du secteur manufacturier au Canada⁴⁰ ». En considérant que la majorité de ces entreprises se trouvent au Québec et en Ontario, on en vient aisément à imaginer l'importance de ces industries, à la fois pour le patronat industriel et pour le gouvernement du Québec. On en vient parallèlement à cerner le potentiel d'efficacité que détient une grève qui aurait alors comme cible l'un de ces secteurs. C'est d'ailleurs ce genre de dérangement qui se dessine à partir de 1942 à Valleyfield, alors que prend forme l'organisation des ouvriers de la *Dominion Textile*, liée au syndicat international étatsunien des Ouvriers unis des textiles d'Amérique (OUTA). L'organisation est menée par Madeleine Parent, importante figure du syndicalisme et du féminisme québécois. Durant quatre ans, la mise sur pied cohérente et graduelle d'un climat de revendications et de solidarité organisées se concrétise par le déclenchement de grèves lors de l'été 1946⁴¹. Notons que la participation des femmes dans cette grève est primordiale, « autant pour le rôle des ouvrières syndiquées sur les piquets de grève que dans l'important et l'exigeant travail de coulisses fourni par les femmes de la communauté de Valleyfield⁴² ».

⁴⁰ DAVIDSON, W. A. B., « Industrie textile », article recueilli sur le site de l'*Encyclopédie canadienne* à l'adresse <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/industrie-textile>, article publié le 7 février 2006, dernière mise à jour datant du 16 décembre 2013, page consultée le 10 février 2019

⁴¹ Syndicaliste et féministe québécoise qui fut d'une importance capitale dans les avancées des conditions de travail de l'industrie du textile dans les années 1940.

⁴² Archives Révolutionnaires. (2018, décembre). « Émeute à la Dominion Textile – 1946 ». Montréal : article non signé. Récupéré de <https://archivesrevolutionnaires.com/2018/12/01/emeute-a-la-dominion-textile-1946/>.

La première grève est déclenchée à Valleyfield, en début juin 1946, en réaction au refus de la *Dominion Textile* de reconnaître le syndicat et d'entreprendre les négociations au sujet des revendications des ouvriers : augmentation du salaire, diminution de la semaine de travail à quarante heures et signature d'un contrat d'union⁴³. Le premier ministre Maurice Duplessis déclare l'arrêt de travail illégal dès son amorce. Quatre autres filatures rejoignent la première de Valleyfield. Au total, cinq filatures de la *Dominion Textile* à Montréal et à Valleyfield entrent en grève. Au plus fort du mouvement, on estime à trois milles le nombre des ouvriers de la *Dominion Textile* de Valleyfield en arrêt de travail, auxquels s'en ajouteront trois mille issus de quatre autres usines de la même compagnie à Montréal.

Toutes les grèves, déclarées illégales par le gouvernement de Duplessis, sont caractérisées par de violents affrontements entre les grévistes et les forces policières et par les actes d'« 'intimidation [proférés par les] agents de la compagnie, [les] dénonciations de M. Duplessis [...] et [les] arrestations de masse⁴⁴ ». Ce genre de caractéristiques ne sont d'ailleurs pas réservées aux événements de Valleyfield et de Montréal. Comme nous le verrons plus en détail dans le prochain chapitre, le gouvernement de Maurice Duplessis se démarque par son antisindicalisme et par l'emploi conjugué des moyens ordinaires et extraordinaires de la police provinciale : bâtons, chiens, matraques, bombes lacrymogènes et mitraillettes. C'est d'ailleurs sur cette même police, très tôt dépêchée sur les lieux par le gouvernement, que les syndiqués de la *Dominion* font s'abattre une « pluie de roches⁴⁵ » en guise de ripostes.

À Montréal, le conflit prend fin dans les quatre filatures le 26 juillet 1946, suite à la signature d'une entente négociée entre les patrons et les ouvriers. Il en va autrement à

⁴³ C.L., *La vérité sur la grève de Valleyfield*, Montréal : Ouvriers unis des textiles d'Amérique, Union internationale, [1947?] (Montréal : Mercantile Printing, limitée), p. 5.

⁴⁴ *Op. cit.*

⁴⁵ *Op. cit.*

Valleyfield : le 13 août, une émeute éclate, opposant les grévistes et les policiers qui surveillent l'entrée et la sortie des briseurs de grève⁴⁶. Mille personnes sont alors sur les lignes de piquetage et bloquent l'entrée de la *Montreal Cottons Limited*, filature de la *Dominion Textile* à Valleyfield. Malgré la force de frappe policière, les briseurs de grève se font expulser par les grévistes, les membres de leurs familles et de nombreux habitants de la ville. L'échec de l'intervention des « 250 policiers armés de mitraillettes⁴⁷ » se conclut par la fermeture de l'usine. Cette victoire des ouvriers et de leurs proches ne sera cependant pas sans contrecoup. Blair Gordon, le président de la *Montreal Cottons Limited*, « reconnu qu'il fallait employer les grands moyens⁴⁸ ». Après une réunion d'urgence avec Duplessis, sont organisées, le 23 août, les arrestations pour « conspiration séditeuse⁴⁹ » de deux des principales têtes de la résistance ouvrière: Kent Rowley, directeur canadien des ouvriers unis du textile d'Amérique, et Azélus Beaucage, agent d'affaires⁵⁰. Ces ouvriers sont transportés de Valleyfield à Montréal, puis emprisonnés à Bordeaux et détenus sans cautionnement⁵². « Dix membres du comité de grève de Valleyfield, tous des employés de la *Montreal Cottons*⁵³ » sont ensuite arrêtés. Des menaces d'emprisonnement sont faites à l'endroit de Madeleine Parent par Duplessis et Gordon. Les menaces, relayées par la radio et quelques journaux (dont *Notre Temps*, journal partisan de l'Union nationale), ne sont que peu efficaces, et n'empêchent pas la poursuite des actions syndicales de la militante.

⁴⁶ *Op. cit.*

⁴⁷ *Op. cit.*

⁴⁸ *Op. cit.*

⁴⁹ *Op. cit.*

⁵⁰ Robert Kent Rowley, né 1917 et mort en 1978, est un syndicaliste québécois. Il fut accusé à six mois de prison pour conspiration séditeuse en liens aux événements de Valleyfield.

⁵¹ Azélus Beaucage, né en 1905 et mort en 1999, est un organisateur syndical. Il fut accusé de conspiration séditeuse suite aux événements de Valleyfield.

⁵² C.L., *La vérité sur la grève de Valleyfield*, Montréal : Ouvriers unis des textiles d'Amérique, Union internationale, [1947?] (Montréal : Mercantile Printing, limitée), p. 5.

⁵³ *Ibid.*, p. 6.

Le 5 septembre, après cent jours de grève à Valleyfield, Gordon et Duplessis capitulent. La *Dominion Textile* accepte de signer une convention collective avec le OUTA, représenté par Madeleine Parent. « Dès lors, il [est] possible à Mlle Parent et au comité de grève de Valleyfield (local 100), de recommander le retour au travail, ce qui [est] d'ailleurs accepté à l'unanimité par les ouvriers. La recommandation [entre] en vigueur le 9 septembre⁵⁴ ». C'est donc après une grève qui dure depuis juin que les tisserands de la *Montreal Cottons* retournent dans la manufacture de Valleyfield.

1.3 Syndicalisme catholique et syndicats internationaux. Traitement par *Relations*.

Au sujet des grèves du textile de 1946, seuls un article et un éditorial sont publiés dans *Relations* durant les événements. Un autre article y fera postérieurement mention, mais seulement brièvement. Ce qui est advenu à Valleyfield ou à Montréal n'y est que nommé, ensemble ou séparément, sans jamais être traité dans le détail ni même commenté. Ils y sont inclus en tant qu'ajout à une liste énumérant les risques de l'influence communiste dans les milieux ouvriers québécois. Ainsi, dans « Le sens d'une grève », article publié en 1956, Jacques Cousineau ne traite de Valleyfield qu'en l'intégrant à sa critique d'un ouvrage dirigé par Pierre Eliott Trudeau portant sur l'histoire des grèves au Québec. Au sujet d'Asbestos, sans faire directement mention des grèves du textile à proprement parler, Cousineau écrit : « cette grève est devenue un mythe, sans attache avec notre passé social qu'il répudie et sans effet sur notre milieu actuel, tant nationaliste que d'Église ; mais puissant, affirme-t-on, relié à

⁵⁴ *Op. cit.*

la grève anti-autonomiste des salaisons et à celle de Valleyfield montée par le duo Rowley-Parent⁵⁵ ».

C'est de cette seule manière qu'on parlera de Valleyfield entre 1946 et 1957 dans la revue *Relations*, outre les articles sur lesquels nous nous attarderons dans la partie qui suit.

1.3.1 « Valleyfield »

Le premier des deux textes portant sur Valleyfield est un éditorial qui n'est pas signé. Il est publié en septembre 1946, soit quelques semaines seulement après l'émeute et les arrestations du 13 et du 23 août. Nous le citons ici entièrement, pour ensuite en analyser le contenu :

La grève de Valleyfield est à la veille d'entrer dans son quatrième mois. Trois mois sans salaires, c'est, pour environ 3,000 ouvriers et leurs familles, une catastrophe. Plusieurs épiciers ont annoncé qu'ils ne pourraient plus faire crédit aux grévistes. C'est la faim qui s'annonce, avec la haine, la démoralisation. Seuls, les vautours peuvent s'en réjouir. Dans le Front ouvrier, M. Joseph Pelchat fait de durs reproches à la Montreal Cottons et à son gérant, le colonel W. G. E. Aird ; aussi, à son avis, la grève était sous ce rapport amplement justifiée. D'autre part il fait ressortir qu'elle est illégale, et menée par deux « communistes notoires », qu'il a dénoncés comme tels « avec preuves à l'appui », deux « énergumènes du monde ouvrier », Kent Rowley et Madeleine Parent (connue également sous le nom de Mme Bjornson). Ces deux « communistes » ont travaillé sur Valleyfield depuis très longtemps. Résultat de leurs efforts: une grève illégale, d'intolérables souffrances, et, si vous voulez avoir un peu d'étoffe de coton, il vous faudra faire le tour des boutiques de la rue Saint-Laurent où vous paierez votre marchandise

⁵⁵ COUSINEAU, Jacques, « Le sens d'une grève : une interprétation controuvée », dans *Relations*, décembre 1956, p.346.

au prix qu'on vous demandera. Remède: nous avons dans le Québec nos Syndicats nationaux catholiques, dont l'action a pour but d'aboutir non pas nécessairement à des grèves, mais à des contrats collectifs. Leurs chefs ouvriers restent sur place. On sait toujours à qui l'on a affaire. Au moment voulu, Mme Bjornson et M. Rowley quitteront Valleyfield pour aller organiser des grèves ailleurs et laisseront nos ouvriers dans le pétrin. Conclusion: invitons ces meneurs à s'en aller à Moscou, où ils finiront par devenir d'authentiques travailleurs dans quelque camp de concentration, et donnons notre confiance aux organisations de chez nous⁵⁶.

L'auteur anonyme fait état des conséquences de l'arrêt de travail pour les grévistes. Bien qu'il considère la grève comme étant justifiée, l'auteur réproouve ses organisateurs, en critiquant tout à la fois leur idéologie, leurs moyens d'action et la finalité de celles-ci. En reprenant les propos de Joseph Pelchat, qui considère Madeleine Parent et Kent Rowley comme des « communistes notoires », il insiste sur le fait que cette grève est porteuse « d'intolérables souffrances⁵⁷ », dont les répercussions sont celles d'une catastrophe pour les « 3,000 ouvriers et leurs familles⁵⁸ ». Selon l'auteur, ces répercussions auraient été évitées si les ouvriers avaient plutôt choisi d'être représentés par un syndicat national catholique, avec lequel on « sait toujours à qui l'on a affaire⁵⁹ » plutôt que par un syndicat international⁶⁰.

En plus de sa dimension nationaliste – qui met l'accent sur les menaces aliénantes du communisme – et sur son adhésion à la « troisième voie », l'auteur de « Valleyfield » adopte la position qui fut celle de *Relations* depuis sa fondation – et qui restera la sienne jusqu'à la « déconfessionnalisation » de la CTCC en 1960 : l'appui complet envers les syndicats catholiques dont l'objectif, contrairement à ceux des syndicats

⁵⁶ Éditorial non signé, « Valleyfield », *Relations*, septembre 1946, pp. 258-259.

⁵⁷ *Ibid.*, pp. 258.

⁵⁸ *Op. cit.*

⁵⁹ *Op. cit.*

⁶⁰ *Ibid.*, p. 259.

internationaux, aurait « pour but d'aboutir non pas nécessairement à des grèves, mais à des contrats collectifs⁶¹ ». En cohérence avec les encycliques de 1891 et de 1931, est priorisée par l'auteur la stabilité des syndicats catholiques plutôt que les visées révolutionnaires des syndicats internationaux.

Cela dit, notons que l'article « Valleyfield » est loin de défendre le *statu quo* ou de participer à une quelconque entreprise désirée de stabilisation d'un ordre qui maintiendrait les grévistes dans leur condition. Bien que cela soit du domaine de l'implicite, l'auteur invite à la modification de l'ordre établi, dans une certaine mesure. Il le fait en se désolant devant cette « catastrophe », qui ne s'ouvre que sur la « faim », la « haine » et la « démoralisation ». Avec la mise à profit d'un champ lexical de la sorte, il est correct d'avancer que l'auteur ne fait pas là l'éloge de la non-action. Bien que le doigt soit pointé vers les meneurs de la grève, il reste que l'auteur prend le camp des grévistes et en ce choix, la modification de l'ordre établi est une donnée invariable et inévitable.

1.3.2 « Les leçons d'une grève ». Remarques sur le textile

Le deuxième texte portant sur la grève de Valleyfield est publié en octobre 1946. Signé Joseph H.-Ledit, l'article fait l'exposé des conditions de travail des ouvriers québécois et plus particulièrement des ouvriers du textile à Valleyfield. Il fait état des améliorations des conditions de travail durant la période de la guerre et évoque les efforts faits par les syndicats catholiques pour organiser une protection des ouvriers viable. À ce sujet, il remarque l'échec relatif des syndicats catholiques qui ont vu leur activité réduite par « l'omnipotence de la Compagnie et avaient dû, ou peu s'en faut,

⁶¹ *Ibid.*, p. 258.

laisser la place⁶² ». Ledit traite ensuite de la participation et du rôle de Madeleine Parent à Valleyfield et à Montréal où, suite au rejet de demande d'une commission d'enquête au Ministère du Travail, elle mobilisa, avec Kent Rowley, les travailleurs de la *Dominion Textile*⁶³.

L'auteur insiste ensuite sur le fossé existant entre les organisations de Parent et Rowley et « les syndicats catholiques à Magog, Sherbrooke et ailleurs. Il y eut de graves incidents, et les travailleurs de Huntingdon se retirèrent de l'organisation en accusant ouvertement Kent Rowley et Madeleine Parent de communisme⁶⁴ ». Bien que Parent et Rowley refusaient de se voir accoler cette étiquette, il n'en demeure pas moins que, selon Ledit : « ils désorganisaient la population ouvrière partout où ils travaillent⁶⁵ ». Ce qui n'est pas sans rappeler le sabotage des organisations ouvrières réformistes, qui est un élément majeur et fondamental de la doctrine et de la propagande léniniste (énoncée dès 1903 par Lénine dans « Quoi faire? »). « Disons, si l'on veut, que si les deux agitateurs ne sont pas des communistes, ils suivent et mettent en vigueur la ligne du parti dans la province de Québec⁶⁶ », en affaiblissant les syndicats catholiques au profit d'autres syndicats.

S'ensuit une description détaillée du déroulement des événements de Valleyfield et de Montréal. L'accent est mis sur l'illégalité des grèves à Valleyfield comme à Montréal.

Ici, dès le début, la grève était illégale d'un bout à l'autre. Piquetages, violences. Le maire donna des ordres à la police municipale de ne pas intervenir. Le 13 août, il y eut émeute, domptée par les bombes lacrymogènes de la police provinciale. La ville vécut sous un régime de violence. Le clergé était insulté dans les rues. On cassait les vitres des

⁶² LEDIT, Joseph-H., « Les leçons d'une grève », *Relations*, octobre 1946, p. 312.

⁶³ *Op. cit.*

⁶⁴ *Op. cit.*

⁶⁵ *Ibid.*, p. 313.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 312.

ouvriers qui n'étaient pas sympathiques; on menaçait du même sort les fournisseurs qui ne faisaient pas crédit aux grévistes; la maison de M. Aird souffrit des dégâts; on prenait des pavés dans les rues dont on se servait pour causer des dommages ou menacer les gens⁶⁷.

Ledit fait ensuite un court, mais enthousiaste détour pour souligner l'arrestation de Rowley et d'Azélus Beaucage, avant de se poser sur la reprise du travail à Valleyfield et de désapprouver le vote fait à l'avantage du United Textile Workers of America (UTWA). Mentionnons ici que les ouvriers, après avoir repris le travail à Valleyfield le 9 septembre, tiennent un vote pour signifier à la Compagnie que l'organisation ouvrière chargée de négocier pour eux est le local 100 de l'UTWA. « Ainsi, ces braves gens ont confié leur sort à deux personnes accusées de crimes de droit commun et qui, si elles ne sont pas officiellement des communistes, suivent fidèlement la “ligne du parti”⁶⁸ ».

La section la plus substantielle de l'article est celle qui énonce des remarques « de portée plus générale⁶⁹ ». On y résume l'impact global de l'action des compagnies et l'étendue de leurs responsabilités : « quand une compagnie ouvre une usine, surtout dans une petite ville de province où elle est seule à donner du travail, elle ne crée pas seulement un instrument de production ; elle assume des responsabilités sociales vis-à-vis de l'ouvrier qui quitte sa terre ou vient d'ailleurs pour travailler chez elle ». L'auteur ajoute que « cet ouvrier résidera désormais de façon stable ; il aura des rapports permanents avec son boucher, son épiciers, son propriétaire, son médecin. L'usine lui doit la stabilité. Or, ceci ne peut se produire que moyennant la coopération de l'usine et de la population locale. Cette coopération ne peut être unilatérale⁷⁰ ». Suite à ces considérations, l'auteur s'adonne à quelques proscriptions à l'égard des

⁶⁷ *Ibid.*, p. 313.

⁶⁸ *Op. cit.*

⁶⁹ *Op. cit.*

⁷⁰ *Op. cit.*

dirigeants des compagnies : ne pas « mettre dans sa poche les politiciens locaux⁷¹ », « comme c'est arrivé dans plus d'une localité⁷² » et ne pas confondre la fermeté avec « du paternalisme ou de la dictature⁷³ ». Faire ainsi, ajoute-t-il, « ne peut produire que le conflit⁷⁴ ».

L'auteur fait ensuite état de deux critères majeurs que toute compagnie d'envergure s'implantant au Québec doit prendre en compte. D'abord, la compagnie, quelle qu'elle soit, doit « comprendre que celle-ci est dans sa grande majorité canadienne-française et catholique⁷⁵ ». De cette considération en découle une autre : la compagnie « gagne énormément à former dans la population locale ses contremaîtres et ses agents de relations industrielles, l'aristocratie de son usine. Ces intermédiaires feront le trait d'union entre la Compagnie et ses ouvriers⁷⁶ ». De cette manière, on s'assure que les représentants locaux « n'ont certes aucune affiliation avec Moscou⁷⁷ », favorisant ainsi que ces derniers « ne demandent pas mieux que de parvenir à la bonne entente⁷⁸ ». S'ajoute à cela, pour Ledit, l'avantage premier qui découle de l'indépendance des unions catholiques et nationales par rapport aux autres organisations internationales, soit qu'« il sera plus facile de les raisonner ; [puisque] leur nature les porte à la conciliation⁷⁹ ». Non sans humour, Ledit conclut ainsi : « Si les compagnies veulent livrer leurs ouvriers à des agitateurs comme M. Rowley et Mme Parent, ils n'ont qu'à faire la guerre aux syndicats catholiques nationaux. Cela

⁷¹ *Op. cit.*

⁷² *Ibid.*, p. 312.

⁷³ *Ibid.*, p. 313.

⁷⁴ *Op. cit.*

⁷⁵ *Op. cit.*

⁷⁶ *Op. cit.*

⁷⁷ *Op. cit.*

⁷⁸ *Op. cit.*

⁷⁹ *Op. cit.*

peut agacer un protestant ou un franc-maçon d'avoir affaire à des catholiques, mais *Business is business*⁸⁰ ».

Il est intéressant de remarquer que par cet article, Ledit ne fait pas que traiter de l'activité des compagnies, il s'adresse à elles. Avec « remarques générales », Joseph H.-Ledit fait une critique du comportement patronal sur ses alliances passées (avec les syndicats internationaux), et fait la proposition d'une alliance nouvelle (avec les syndicats catholiques) – et meilleure, parce que prudente et avisée, fondée sur la prise en compte de la réalité des relations sociales dans les usines de la province de Québec, sur la valeur positive des syndicats catholiques nationaux et sur la nécessité des relations de travail ayant la conciliation, l'équité, la légalité et la bonne entente pour fins.

La suite de ses « remarques » porte successivement sur le gouvernement et sur les ouvriers. En s'adressant au gouvernement, il critiquera son laxisme quant à l'application de la loi du cadenas : « parfois on l'observe et parfois on ne l'observe pas⁸¹ ». Au sujet de cette vague anticomuniste qui raflait alors le Québec (et le reste de l'« occident »), Ledit juge insuffisantes les applications de la loi et des mesures légales pour traiter avec celles et ceux qui persistent dans la mise en pratique de moyens de pression illégaux. Dans le cas de Valleyfield, Ledit ne manque pas de remarquer qu'en ce qui concerne les accusations portées contre Rowley, Beaucage et Parent, « aucune mesure ne fut prise contre ceux qui posèrent des actes reconnus illégaux. MM Rowley et Beaucage, et Mme Parent-Bjarnson furent arrêtés non pour des violations de la législation ouvrière, mais pour des délits de droit commun⁸² ».

⁸⁰ *Op. cit.*

⁸¹ *Op. cit.*

⁸² *Op. cit.*

Après s'être questionné sur le manque de rigueur du gouvernement dans l'application des lois encadrant les grèves, l'auteur se penche sur les liens de collusion qui lient l'Union nationale et des compagnies privées comme la *Dominion textile* :

Le Gouvernement ne doit pas seulement être au-dessus des querelles entre les citoyens. Il faut que son impartialité éclate aux yeux de tous. La majesté de l'autorité souveraine l'exige. Accepter pour un parti de l'argent ou des faveurs d'une organisation privée, éviter d'intervenir pour des considérations électorales mène inévitablement à l'avilissement de l'autorité publique; donc, à l'anarchie et à la révolution⁸³.

Les « remarques » se terminent finalement avec quelques lignes dans lesquelles réside ce qui doit être compris comme l'esprit de l'article : en présentant le catholicisme comme se différenciant par nature des matérialismes capitaliste et communiste, on avise le gouvernement de Duplessis de prendre garde à la fois aux « forces d'argent, force électorale, force des fiers-à-bras qui font le piquetage⁸⁴ ».

S'ensuit un message adressé aux patrons d'industrie. À ces derniers , il écrit :

Où les syndicats catholiques nationaux sont établis, on peut dire que la partie est à peu près gagnée. Nous avons peu de sympathie pour les industriels obtus qui se refusent à reconnaître cette évidente vérité. Ne croyant qu'à leur propre force, qu'ils se plient maintenant devant la force révolutionnaire qui les terrasse à leur tour! Où les compagnies ont eu l'intelligence de collaborer avec les syndicats locaux, chrétiens et voués à la conciliation, il y aura parfois des heurts et des sottises; on finira tôt ou tard par régler les conflits. Où ces syndicats n'existent pas, nos ouvriers catholiques seront enrégimentés à peu près nécessairement dans les unions neutres. Dans celles-ci, il y aura facilement des dirigeants communistes ou communisants⁸⁵.

⁸³ *Op. cit.*

⁸⁴ *Ibid.*, pp. 313-314.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 314.

En résumé, selon Ledit, là où œuvrent des syndicats chrétiens, la menace communiste est absente, et là où œuvrent des syndicats chrétiens, peut régner la paix industrielle entre patrons et ouvriers.

Puis, devant les ouvriers, il reprend les mots de Pie XI : « Le communisme est intrinsèquement pervers, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne⁸⁶ ». La nécessité des syndicats chrétiens et nationaux leur est de cette manière présentée.

1.4 Le textile et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale.

L'élan de Ledit n'est en rien motivé par de l'antisindicalisme, mais bien par l'anticommunisme. C'est en cela que l'article ne change pas de ton ni de cible, mais bien plutôt qu'il se meut dans une seule et même cohérence. Il est à la fois critique du gouvernement et critique du syndicalisme international. L'article de Ledit s'inscrit en cela dans la logique dogmatique officielle de l'Église telle que déclarée dans *Rerum novarum* et dans *Quadragesimo anno*. Et, comme le faisait en octobre de la même année l'auteur anonyme de l'éditorial « Valleyfield », Joseph H.-Ledit présente le catholicisme comme le seul instrument pouvant mener à une relation pacifique et fertile entre patrons et ouvriers. C'est d'ailleurs là que se trouvent les conclusions principales à tirer de l'analyse de ces deux textes portant sur les grèves du textile à Valleyfield et à Montréal, et c'est en cela que les deux articles se répondent : « Valleyfield » et « Les leçons d'une grève » désapprouvent l'implication de Madeleine Parent, de Kent Rowley et d'Azélaus Beaucage ; ils présentent les syndicats catholiques et nationaux comme étant préférables aux organisations syndicales

⁸⁶ *Op. cit.*

internationales et invitent de ce fait les ouvriers québécois à s'y rallier. La légitimité des demandes des grévistes de Valleyfield est affirmée ; les mauvaises conditions de travail en usine sont reconnues comme un état à dépasser, non seulement dans l'amélioration des conditions de travail, mais aussi sur le plan des relations de travail et de la justice sociale ; l'aspect « intrinsèquement pervers » du communisme est reconnu ; et le gouvernement provincial et les chefs d'entreprises sont à la fois réprimandés et conseillés au sujet de l'amélioration possible des relations de travail.

Ici se doit toutefois d'être ajoutée une considération. À la différence de ce que nous verrons avec les analyses de l'Affaire silicose et de la grève d'Asbestos, *Relations* ne se démarque pas particulièrement comme pro-ouvrière durant les grèves du textile de 1946. Certes, les deux articles considèrent légitimes les demandes des grévistes et reconnaissent la gravité des conditions de travail en usine, et cela avant qu'une telle chose ne soit faite par le gouvernement Duplessis ou même par tous les autres acteurs impliqués, mais la revue prend clairement position contre la grève menée par Parent, Rowley et Beaucage. En plus de l'anticommunisme précédemment commenté, et dont les bases ont été explicitées, une dimension réactionnaire émaille ces articles. Une réelle crainte de déstabilisation de l'ordre sociopolitique teinte les argumentaires de Ledit et de l'auteur anonyme de l'éditorial de 1946. « Quand on parle avec la révolution, on a déjà capitulé⁸⁷ », écrit le premier. Cette phrase en dit beaucoup sur la position idéologique et politique de *Relations*.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre introductif, Bourdieu considère le fait religieux comme un acteur social à part entière, détenteur d'une fonction de stabilisation sociopolitique. Il semble ici que la revue *Relations*, en tant qu'acteur religieux, mais aussi en tant que phénomène religieux en soi, ne puisse servir à

⁸⁷ *Op. cit.*

contredire une telle affirmation. Rappelons (sans entrer à nouveau dans les détails) que dans *Genèse et structure du champ religieux*, la religion est comprise comme porteuse d'une vision du monde, d'une manière de voir le réel, d'inclure dans le champ de vision ce qu'il y a à voir et de reléguer aux angles morts ce qui doit rester invisible. De là, les deux fonctions du religieux s'intègrent aux champs des possibles : il légitime la domination des classes dominantes et il apaise le désir de révolte des classes dominées en les réconfortant dans leurs souffrances. L'harmonie est ainsi possible entre les deux groupes, les deux tirant satisfaction à être et à demeurer dans leur position respective.

Cela prit en compte, on voit que *Relations* est consciente du potentiel menaçant de déstabilisation et de désorganisation des organisations internationales. L'établissement potentiel de forces révolutionnaires viendrait corrompre un certain ordre établi, où le syndicalisme catholique et le catholicisme social peuvent avoir un rôle important à jouer. *Relations* n'est pas pour autant une force oppressante pour les dominés (les tisserands de la *Dominion*, dans ce cas-ci). Et, loin d'être dans l'État, ou alliée à un appareil d'État, elle s'en distancie de manière critique et s'en méfie. Finalement, fidèle au discours de Rome sur la question ouvrière depuis *Rerum novarum*, *Relations* ne se place pas de manière antagonique devant le patronat, misant sur la bonne entente entre patrons et employés plutôt que sur les théories socialisantes de la lutte des classes. En déplorant, d'une part, les conditions de travail lamentables des employé.es de la *Dominion Textile*, en légitimant les revendications des ouvriers, et en critiquant le gouvernement de Duplessis et les patrons industriels, *Relations* prend position. Et cette position, bien qu'elle n'eût pas comme effet de déstabiliser l'ordre établi, se situe tout de même, et sans équivoque, du côté des travailleurs, en cela que l'objectif premier reste l'amélioration de leurs conditions de travail. Ajoutons que ces publications s'inscrivent dans un contexte encore timide, en termes de revendications et de révolte sociales.

C'est dans l'intervalle de temps qui sépare les événements de Valleyfield de ceux de la grève d'Asbestos qu'un certain nombre d'éléments viennent modifier le paysage sociopolitique canadien-français. Parmi ceux-ci, on compte le manifeste de Paul Bacon publié par l'École sociale populaire en 1945, premier pas vers une réforme de l'organisation du travail au Québec⁸⁸. À cela s'ajoute l'affirmation toujours plus nette de l'opposition frontale de « deux coalitions de forces sociales alors en lutte⁸⁹ », soit celle de la campagne corporatiste engagée par l'API et celle de la réforme de l'entreprise – la première s'alimentant en force et en influence en réaction aux progressions de la seconde dans la Province de Québec. S'ajoute à ces éléments la réorientation, après 1946, de la CTCC (résultat de la nouvelle équipe de direction élue la même année, de l'élection de Gérard Picard en 1947, et de la rupture des liens l'unissant à l'API). En s'imbriquant aux précédentes composantes, l'organisation laisse deviner les traits d'un Québec en pleine refonte sociale, où s'établit une nouvelle prise de conscience au sujet de la question ouvrière et une politisation *quasi* généralisée des revendications cléricales. C'est dans ce contexte que s'inscrivent l'Affaire silicose et la grève de l'amiante, moments charnières de l'histoire ouvrière et sociale du Québec, iront jusqu'à déstabiliser l'alliance jusque-là existante entre le gouvernement Duplessis, le patronat, les compagnies minières et les membres propatronaux du clergé.

⁸⁸ Paul Bacon, né en 1908 et mort en 1999, est un homme politique français représentant des Démocrates populaires, dont le manifeste publié en 1940 a eu un impact d'importance sur le syndicalisme à l'échelle internationale.

⁸⁹ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 166.

CHAPITRE II

L’AFFAIRE SILICOSE ET LA GRÈVE DE L’AMIANTE (1948-1949)

Après la présentation sommaire des événements, à Saint-Rémi-d’Amherst en 1948, d’abord, puis à Asbestos en 1949, il sera question dans le présent chapitre de cerner la mesure et la forme dans lesquelles s’expriment les positions pro-ouvrières de *Relations*. Les analyses des articles de Jean-d’Auteuil Richard, de Burton Ledoux, d’Alexandre Dugré et de Jacques Cousineau permettront de saisir le progressisme pro-ouvrier de *Relations* et la portée sociale de ce positionnement.

2.1 L’Église au pays des veuves. Mise en contexte historiographique

Le survol de l’ambiance sociale post-Valleyfield – dont les composantes transformatrices se manifestent à travers les propositions réformatrices de Paul Bacon, la montée en influence des idées de la réforme de l’entreprise et les prises de position de la CTCC de Gérard Picard – serait incomplet si on omettait d’y ajouter l’activité considérable des forces conservatrices alors dominantes.

Mentionnons d’abord la réélection de Maurice Duplessis, qui accède au pouvoir avec l’Union nationale pour un deuxième mandat. Suite à cette sujétion s’assument de manière presque décomplexée les liens de collusion qui unissent le gouvernement provincial aux entreprises privées. À ce niveau, la préférence que le gouvernement témoigne alors à l’égard des compagnies qui ont comme activité principale

l'exploitation minière s'explique par le fait que le fer est une exploitation hautement stratégique pour le secteur militaro-industriel⁹⁰, que l'amiante est « le plus important des minéraux industriels extraits du sous-sol québécois⁹¹ », et qu'alors, « le Québec produi[t] une bonne part de la production canadienne⁹² » de silice.

Parmi les compagnies minières se requérant des privilèges du gouvernement de Duplessis, on compte la compagnie *Canada China Clay*, contrôlée par *Norenda Mines*, elle-même dirigée par la famille Timmins, qui est d'une importance considérable dans la conjoncture qui nous occupe ici. C'est ce groupe qui exploite alors la silice à Saint-Rémi-d'Amherst et qui entretient avec l'Union nationale des intérêts divers et partagés, autant idéologiques que financiers. C'est aussi ce groupe qui, toujours avec la collaboration enthousiaste du gouvernement et de sa police, s'affaire à étouffer les revendications des mineurs de la province. Conscient de la capacité disruptive propre aux unions ouvrières, le pouvoir gouvernemental provincial à leur endroit une méfiance certaine, les tolérant de manière anti proportionnelle à la force politique et sociale de ces dernières⁹³.

À cette alliance bipartite entre le gouvernement et les compagnies minières s'ajoute un patronat local très désireux de reconquérir une autorité amoindrie durant la guerre et certains membres du clergé qui « juge[ent] révolutionnaire toute revendication ouvrière [qui] s'attach[e] trop aux partis politiques comme tels, ou [qui a] peur de perdre leurs relations suivies avec les puissants de ce monde⁹⁴ ». C'est donc au sein

⁹⁰ Le fer étant la matière première utilisée dans les alliages servant à la fabrication des différents outils militaires (armes, munitions, navires, chars, avions, missiles, bombes, etc.), son contrôle comme sa production étaient d'une importance et d'une valeur stratégique primordiale.

⁹¹ COUSINEAU, Jacques, « Industrialisation au Québec », dans CLAVETTE, Suzanne, *L'affaire silicose par deux fondateurs de Relations : un épisode marquant de l'histoire sociale du Québec, précurseur de la Grève de l'amiante*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 203.

⁹² *Ibid.*, p. 202.

⁹³ COUSINEAU, Jacques, s.j., *L'Église d'ici et le social. 1940-196. Tome 1 : La Commission sacerdotale d'Études sociales*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1982, p. 83.

⁹⁴ *Op. cit.*

de ces frontières conjoncturelles, et faisant front contre cette quadruple alliance entre forces gouvernementales, patrons, minières et clergé propatronal que, aux côtés des unions ouvrières et du clergé protravailleurs, s'affirme la revue *Relations* en tant qu'actrice progressiste. Cette affirmation se fait par la publication, dans le numéro de mars 1948, de deux articles qui viennent considérablement modifier les desseins anti-travailleurs de Duplessis et des autres : « Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères », du père Jean d'Auteuil-Richard et « La silicose », de Burton Ledoux.

Ces deux articles combinés forment ce qui prend le nom d'Affaire silicose. Cette affaire sera ici analysée en deux temps : en un premier temps pour le premier article, en un deuxième pour le second⁹⁵. Il sera question, d'abord, de faire un résumé des événements liés aux deux articles, de faire état du traitement fait par *Relations* desdits événements, et finalement, d'en faire l'analyse par l'utilisation du concept de travail religieux de Bourdieu.

2.2 Affaire silicose. *Relations* à Saint-Rémi-d'Amherst

2.2.1 Premier article : « Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères »

Le premier article traite des impacts qu'ont les activités liées à l'exploitation de la silice sur le corps (et sur l'âme) des mineurs. Parallèlement, l'auteur en profite pour faire quelques ricochets sur la surface polie « des eaux glacées du calcul égoïste⁹⁶ », en présentant le travail industrialisé comme une entreprise d'abaissement du travail

⁹⁵ Les guillemets (« Affaire silicose ») seront employés pour désigner l'article, sans quoi on se référera à l'événement en soi (Affaire silicose).

⁹⁶ MARX, Karl, *Manifeste du Parti communiste*, Mille et une nuits, Trad. Laura Lafargue, 1994, p. 16.

qui, défiguré dans les mines en mode d'asservissement et de dépravation, perd sa valeur providentielle.

Ce petit village des Laurentides, depuis une dizaine d'années, a été le théâtre d'un drame qui dépasse largement ses limites. Des vies d'hommes y furent impitoyablement sacrifiées, des âmes d'hommes profondément abîmées, confirmant une fois de plus la parole de Pie XI, traitant des conditions du travail moderne : ''Contrairement aux plans de la Providence, le travail destiné, même après le péché originel, au perfectionnement matériel et moral de l'homme, tend... à devenir un instrument de dépravation : la matière inerte sort ennoblie de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent''⁹⁷.

Devant l'inexistence de mesures de « secours » pour les victimes et leurs familles, et présentant comme une urgence critique et un devoir chrétien l'amélioration des conditions de travail – et cela d'autant plus pour celles et ceux « qui veulent faire entrer dans les faits la doctrine de l'Église⁹⁸ » –, d'Auteuil-Richard invite à « dénon[cer] les abus, calmement, sans exagération ni passion, convaincus que la connaissance exacte du mal est pour tous, le peuple compris, préférable à la fausse sécurité⁹⁹ ». Aussi, après avoir accusé « [l]es financiers qui se sont taillés dans les solitudes nord-québécoises un riche domaine où ils régneront en maîtres¹⁰⁰ » d'être responsables de ce « drame humain », l'article fait la liste, sur une pleine page, des noms complets des quarante-six travailleurs mis en terre à Saint-Rémi, tous décédés entre 1933 et 1947, leurs poumons asphyxiés à force d'essayer en vain de filtrer un air saturé par la poussière de silice¹⁰¹. Cette liste produit un effet colossal sur les Québécois, dont la conscience s'éveille alors en masse aux problèmes caractéristiques des conditions de vie des ouvriers des mines.

⁹⁷ RICHARD-D'AUTEUIL, Jean, « Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères », dans *Relations*, mars 1948 p. 65.

⁹⁸ *Op. cit.*

⁹⁹ *Op. cit.*

¹⁰⁰ *Op. cit.*

¹⁰¹ *Op. cit.*

À la trentaine de grands malades de Saint-Rémi atteints de la silicose et à leurs familles, *Relations* offre cette livraison spéciale en témoignage de sympathie et comme amorce du redressement que la société organisée doit apporter à une situation trop longtemps tolérée.

2.2.2 Deuxième article. « La silicose »

Après la liste des quarante-six mineurs décédés vient un dossier d'une vingtaine de pages rédigées par Burton Ledoux. Le dossier fait d'abord la description du « village frappé », des « collines aux formes agréables¹⁰² » où se dévoilent, en toute-puissance néfaste, la laideur et la pauvreté des habitations et la pollution de ce « sol qui devient gris sale, tandis que la végétation, feuillages et branches, est couverte d'une couche de poussière siliceuse, blanc neige, et qui peut atteindre un demi-pouce d'épaisseur¹⁰³ ». Est ensuite faite une description de la silicose, maladie « insidieuse, incurable et généralement mortelle [...], affection pulmonaire due à la respiration de poussière siliceuse mêlée à l'air¹⁰⁴ ». Ces descriptions sont suivies d'un exposé de l'histoire du village, puis de celle de la mine, avec des précisions sur les spécificités techniques liées à l'exploitation de la silice et les rapports parasites unissant la mine et le village. Ledoux poursuit en faisant état du « salaire de misère » des mineurs, des conditions de travail dans les mines de la *Canada China Clay and Silicia Ltd.*, ainsi que des recours et des indemnités prévus selon le Code du travail en cas de maladie. Ledoux critique ensuite la législation provinciale québécoise relative au travail et à la protection du travailleur, décrivant comme « lamentablement inadéquate », la loi en vigueur qui « protège et encourage les méfaits de certains employeurs; [...] sanctionne des injustices dont les ouvriers sont victimes ; [...] laisse

¹⁰² LEDOUX, Burton, « La silicose », dans *Relations*, mars 1948, p. 66.

¹⁰³ *Op. cit.*

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 68.

à ceux qui sont chargés de son application une telle latitude [et ...] constitue une invitation à la corruption¹⁰⁵ ». Il révèle entre autres que la législation comprend des clauses spécifiques qui permettent à la compagnie et au gouvernement de se détourner des obligations qui sont les leurs quant aux compensations à verser aux victimes et aux veuves. Pour Ledoux, elle est « une farce cruelle¹⁰⁶ », la loi qui veut « qu'un ouvrier doit avoir été soumis à la poussière de silice pendant cinq ans au moins pour que lui ou sa famille ait droit à quelque indemnité¹⁰⁷⁻¹⁰⁸ ».

Sans en diminuer l'importance, mentionnons tout de même que les sujets abordés par Ledoux qui ont alors le plus d'effet sur le contexte québécois ne sont ni ceux dont le survol a été fait précédemment, ni les autres que nous nous garderons d'analyser – portant respectivement sur la discrimination faite à l'endroit des mineurs francophones et sur les conséquences de l'industrie minière à une échelle sociale, essentiellement l'alcoolisme et la prostitution. Ce qui, dans l'article de Ledoux, crée la commotion la plus déstabilisante est sans doute le blâme dirigé à l'endroit des industriels, qu'il accuse d'avoir été conscients des problèmes d'hygiène industrielle et des impacts liés à l'exploitation de la silice à Saint-Rémi :

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 74.

¹⁰⁶ *Op. cit.*

¹⁰⁷ « Si un ouvrier contracte la silicose après avoir subi les effets de la poussière de silice cinq ans au moins, la loi stipule que le gouvernement payera les frais des funérailles de l'employé jusqu'à concurrence de \$175, plus une indemnité de \$45 par mois à sa veuve et une autre somme de \$10 par mois pour l'entretien de chacun de ses enfants qui n'ont pas encore 18 ans. Jusqu'à ces dernières années, ces montants étaient encore un peu moins élevés. Lorsqu'il est reconnu, aux termes de la loi, qu'un ouvrier est réduit à l'incapacité totale par un accident ou par une maladie professionnelle comme la silicose, cet ouvrier a droit pour le reste de sa vie à une indemnité hebdomadaire égale aux deux tiers du salaire moyen qu'il gagnait par semaine pendant les douze mois antérieurs. La loi stipule clairement que cette indemnité ne peut être inférieure à \$15 par semaine. Mais elle contient une autre clause d'après laquelle un ouvrier qui gagnait en moyenne moins de \$15 par semaine n'a droit qu'à une compensation égale au salaire qui lui était versé avant son incapacité », *Op. cit.*

¹⁰⁸ « Mais nombre d'hommes de Saint-Rémi à l'emploi de la Canada China Clay y ont contracté la silicose en moins de cinq ans¹⁰⁸ », dans LEDOUX, Burton, « La silicose », *Op. cit.*

Les faits essentiels concernant la silicose sont connus depuis bien des années. On en a parlé constamment dans l'industrie minière en particulier et il est impossible que les propriétaires et directeurs de la Canada China Clay and Silica Ltd. n'en aient pas été pleinement informés¹⁰⁹.

Voilà qui est, pour Ledoux, rien d'autre que de la négligence criminelle :

Avant de décrire la situation qui a valu à Saint-Rémi-d'Amherst et à ses environs le surnom de "pays des veuves", il nous semble donc nécessaire de déclarer catégoriquement qu'il s'agit ici de négligence criminelle, d'un état de choses équivalent au meurtre légalisé — sinon d'après la loi statutaire, du moins selon le droit commun¹¹⁰.

À lui ensuite d'ajouter à son réquisitoire, trois pages plus loin :

En somme, la mine à ciel ouvert et l'usine de la Canada China Clay and Silica Ltd. se distinguent par toutes sortes de pratiques condamnables. On n'y tente à peu près rien pour supprimer ou diminuer la poussière résultant des diverses manipulations de la silice. La négligence et le laisser-aller y sont de règle. Les employés sont presque continuellement exposés à de telles concentrations de poussière siliceuse qu'ils contractent éventuellement une silicose mortelle. On ne fait rien pour renseigner l'ouvrier sur le danger qu'il court. Les quelques vagues efforts tout récemment entrepris pour améliorer les conditions de travail ne valent guère la peine d'être mentionnés. Il s'agit d'une situation où les ouvriers ont reçu et reçoivent encore moins d'égards que des bestiaux ou des machines. Sans l'ombre d'un doute, il n'y a pas d'excuse valide pour des conditions de travail qui ont apporté à tant d'ouvriers la maladie et la mort¹¹¹.

Cette critique et ces accusations, qui étaient jusque-là insérées ponctuellement selon le rythme du texte, s'articulent graduellement avec plus de cohérence jusqu'à être synthétisées dans la section sous-titrée « Les responsables », dans laquelle est faite en trois pages la présentation énumérée des acteurs accusés, et avec eux, les blâmes qui leur sont propres. La *Canada China Clay and Silicia Ltd.*, avec le Groupe Timmins,

¹⁰⁹ LEDOUX, Burton, « La silicose », dans *Relations*, mars 1948, p. 70.

¹¹⁰ *Op. cit.*

¹¹¹ *Ibid.*, p. 73.

propriétaire majoritaire du cartel, sont les premières « responsables » visés. Ledoux oriente ensuite sa critique vers Maurice Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale :

Tout au long des douze années dont s'occupe le présent récit, le gouvernement du Québec avait plein pouvoir pour mettre une fin aux abus commis envers la population de Saint-Rémi-d'Amherst [et] avait aussi plein pouvoir pour forcer la compagnie à porter la responsabilité des dommages causés¹¹².

Fautif à ces deux niveaux, il est désormais de la responsabilité du gouvernement provincial « de jouer le premier rôle dans la tâche de redressement immédiat qui s'impose¹¹³ ». Passant d'un responsable à l'autre, Ledoux examine le rôle joué dans cette affaire par la profession médicale, dont la faute première, selon lui, est de ne pas avoir su mettre la médecine contemporaine, ses connaissances et ses ressources pratiques, au service de la prévention des maladies des mines :

C'était la responsabilité de L'Association médicale du Canada et de celle du Québec d'enquêter sur la situation à Saint-Rémi. Le rôle des médecins est de prévenir la maladie aussi bien que de la guérir, et certaines omissions aussi bien que des actes positifs sont des manquements dans l'accomplissement du devoir professionnel¹¹⁴.

Les dernières accusations de Ledoux sont finalement dirigées à l'endroit des professionnels du droit, qu'il critique au sujet de leur manque d'initiative quant à la représentation juste et équitable qui aurait pu (et dû) être faite, en temps et lieu, devant les instances compétentes :

Au Canada, il y a certainement des milliers de silicosés ainsi que leurs familles qui peuvent légitimement instituer devant les cours de justice des actions en dommages. Des avocats, faisant appel à leur imagination,

¹¹² LEDOUX, Burton, « La silicose », dans *Relations*, mars 1948, p. 82.

¹¹³ *Op. cit.*

¹¹⁴ *Op. cit.*

pourraient ici rendre service, tout en s'assurant d'honoraires légitimes et intéressants et en s'acquittant de leurs responsabilités à l'égard de la société¹¹⁵.

Tels sont donc les deux articles qui forment l'Affaire silicose. Avec cet événement, la lumière est faite sur les liens de collusion entretenus par le gouvernement de l'Union nationale avec les compagnies concernées, et l'opinion publique est éveillée aux conditions de travail dans les mines et les usines québécoises. Aux appuis divers et pluriels apportés à ces révélations, se greffera cependant la réaction des responsables blâmés, dont la véhémence ne pourra être absorbée sans heurts par la revue et ses supporteurs.

2.2.3 Cautions, réactions et *backlash*. Réponses aux articles de l'Affaire silicose.

Il est important, à cette étape-ci, de rappeler le contexte dans lequel les articles de Richard et de Ledoux sont rédigés. Nous l'avons présenté plus tôt, mais nous le résumons à nouveau ici : les revendications ouvrières concernant les conditions de travail gagnent en puissance ; les regroupements ouvriers, les syndicats et les unions ouvrières qui portent ces revendications sont maintenus dans un état d'influence minimale par le gouvernement provincial ; et l'Union nationale – au moyen de sa police, avec l'accord tacite de certains membres du clergé et en situation collusion *quasi* ouverte avec le patronat et les compagnies minières – réprimande avec force les critiques, intimide les récalcitrants et sévit contre ses opposants.

Ainsi, corolairement à une publication de cet ordre, dans un contexte de cette nature, un certain nombre de risques sont à envisager. Bien que la revue s'orientait déjà vers des positions plus revendicatrices depuis quelques années, les deux articles viennent

¹¹⁵ *Op. cit.*

affirmer l'idéal militant et engagé de *Relations*. En se rangeant aux côtés des mineurs, et en démontrant la responsabilité du gouvernement et de ses alliés dans le drame de Saint-Rémi, la revue ouvre la porte aux futures réactions des forces au pouvoir. En se faisant l'opposante première au projet et aux politiques anti-travailleurs du régime et des compagnies minières, elle dessine sur son ventre la cible vers laquelle les contre-attaques seront dirigées, à la fois et parallèlement, par les membres propatronaux du clergé, par les regroupements patronaux, par le gouvernement et, surtout, par le groupe Timmins. Bien qu'il soit conscient de cette réalité, le père Jean-d'Auteuil Richard, alors directeur de la revue, cautionne tout de même les articles publiés dans le numéro de mars 1948.

Cela dit, avant de traiter du *backlash* à proprement parler, mentionnons que d'importantes réactions positives se manifestent à la suite de la publication de La silicose. Les positions protravailleurs de la revue sont appuyées par le lectorat, d'abord, puis par le *Bulletin des relations industrielles* de l'Université Laval (avec la publication de « Suppléments aux prêtres ») et par la presse ayant couvert l'Affaire. Cette couverture, d'ailleurs, est faite autant de la part des imprimés francophones que de celle des journaux anglophones¹¹⁶. Aussi, un comité spécial est mis en place par la Chambre de Commerce de Montréal pour étudier le problème de la silicose. De plus, les syndicats ouvriers catholiques, les syndicats neutres et les syndicats internationaux (« où l'anticléricalisme est fort¹¹⁷ ») mettent leurs forces en commun pour examiner les différents aspects du problème de la silicose de manière concertée. Finalement, « un comité d'une quinzaine de personnes : journalistes, chefs syndiqués, professeurs d'université, sans distinction de langue ou de religion, s'organise en vue de l'objectif précis : a) de venir en aide aux veuves et aux silicosés de Saint-Rémi par

¹¹⁶ *Toronto Star*, *Canadian Register*, *Le Devoir*

¹¹⁷ RICHARD, Jean-d'Auteuil, « *Relations et l'incident de la silicose* », dans CLAVETTE, Suzanne, *L'Affaire silicose par deux fondateurs de Relations*, Presses de l'Université Laval, Québec, p. 166.

une souscription publique; b) d'obtenir des améliorations à la législation de sécurité industrielle¹¹⁸ ». Soulevons ici le caractère exceptionnel d'une telle unanimité protravailleuse, issue d'une concertation d'acteurs provenant de pôles idéologiques et de milieux culturels aussi variés. Jean-d'Auteuil Richard dans « *Relations* et l'incident de la silicose » le formule ainsi : « ces réactions unanimes d'un public aussi divers et la création de ce comité mixte de secours constituent un événement nouveau [ayant une] profonde signification sociale, tout à l'avantage de l'Église¹¹⁹ », qui devient avec *Relations* l'alliée déclarée des mineurs. De cette manière, par la quantité, l'importance et la diversité des réactions, ainsi que par les actions concrètes qui en découlèrent, « les objectifs de l'article se réalisaient au-delà des espoirs¹²⁰ ».

Devant ces accusations, le gouvernement choisit, pour sa part, de rester silencieux. Le Groupe Timmins prend alors l'initiative d'occuper l'espace qui semble lui avoir été laissé par l'Union nationale. Dans un premier temps, les principaux dirigeants du groupe font pression sur le Révérend Père Provincial, Adélard Dugré¹²¹. L'objectif du cartel minier et financier est de forcer *Relations*, par l'intermédiaire des autorités religieuses, à se rétracter au sujet de l'implication du Groupe dans l'affaire de Saint-Rémi. Cette première manœuvre échoue. Le Révérend Père Provincial n'obtempère pas. Le Groupe Timmins change alors d'approche et réussit à convaincre le Père Provincial de faire publier, dans les pages de *Relations*, un texte qui les protégerait face à d'éventuelles poursuites, et qui, du même coup, rétablirait son image publique. Le texte est publié le mois suivant. Puis, par l'intermédiaire du père Dubois, se rencontrent MM. Timmins et Raymond, représentants du Groupe dans cette affaire, et le Révérend Père Provincial. Encore une fois, il est question de convaincre ce

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 167.

¹¹⁹ *Op. cit.*

¹²⁰ *Op. cit.*

¹²¹ Le Révérend Père Adélard Dugré était alors censeur officiel de la revue *Relations* et supérieur de la Maison Bellarmin.

dernier afin que des pressions soient exercées sur *Relations* pour forcer la revue à se rétracter. Notons qu'il s'agit alors d'une

méthode souvent utilisée par les grandes compagnies [pour] museler la presse [en intervenant], non pas auprès du rédacteur en chef, capable de défendre ce qu'il a publié, mais auprès de l'autorité supérieure, v.g. le président ou les directeurs du bureau d'administration du journal, avec qui elles font jouer, selon les circonstances, l'amitié ou la menace¹²².

À l'issue de ces pourparlers est rédigé un texte de rétractation signé par le Père Dubois et transmis à *Relations* par Timmins et Raymond. Ces derniers la

présentèrent à l'approbation immédiate du directeur, le 18 avril au soir, au cours du seul entretien auquel il fut invité. Procédé d'une brutalité inouïe que seuls des gens habitués à tout faire plier devant eux peuvent employer sans sourciller. Le Révérend Père Provincial et le P. Dubois, qui assistaient à l'entretien, n'en parurent pas émus, mais seulement inquiets des menaces de procédures¹²³.

Après quelques échanges de lettres entre le Révérend Père Provincial, le Groupe et les membres de la direction de la revue (le Père Richard, essentiellement), *Relations* capitule. La rétractation « d'une page et demie signée par le Rév. Père Supérieur Adélard Dugré (écrite par le Rév. Père Provincial), 'supérieur de la Maison Bellarmin, éditrice de la revue *Relations*¹²⁴ », est finalement publiée, de même que la « mise au point » de la compagnie. Sommairement, le contenu des documents fait état de la non-responsabilité déclarée du Groupe à Saint-Rémi en plus de présenter les améliorations techniques qui auraient supposément été apportées dans leurs usines pour prévenir les maladies et les accidents de travail. Le contenu même de la « Rectification », grandement inspiré par le Groupe, est le résultat de plusieurs

¹²² RICHARD, Jean-d'Auteuil, « *Relations et l'incident de la silicose* », dans CLAVETTE, Suzanne, *L'Affaire silicose par deux fondateurs de Relations*, Presses de l'Université Laval, Québec, p. 168.

¹²³ *Ibid.*, p. 169.

¹²⁴ ROULEAU, Jean-Paul, « Une singulière contribution du Canada français au processus de civilisation du capitalisme sauvage », dans CLAVETTE, Suzanne, *L'Affaire silicose par deux fondateurs de Relations*, Presses de l'Université Laval, Québec, p. 81.

semaines de tractation entre Timmins, Raymond et « les autorités provinciale et locale jésuites, en présence de l'archevêque de Montréal agissant à la fois comme arbitre et juge¹²⁵ ».

L’Affaire silicose est conclue le 25 juin 1948, après que le directeur de la revue, le Père Jean-d’Auteuil Richard, soit démis de ses fonctions par M^{gr} Charbonneau. Une *omerta* entourant l’affaire s’impose ensuite.

2.3 La silice et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale

Dans un climat dominé par la collusion, l’anti-unionisme, la surveillance politique et la répression policière, présenter le décès des silicosés de Saint-Rémi comme de la négligence criminelle de la part du gouvernement et des compagnies minières consiste en un renversement de paradigme critique. Tel qu’abordé précédemment, on voit en l’Affaire silicose cette fonction sociale de désarticulation de l’ordre établi par le religieux. En ces événements est assumée par *Relations* cette fonction.

L’Affaire silicose, « moment marquant de l’histoire du catholicisme social au Canada français¹²⁶ », permet alors l’établissement d’un climat de revendications sociales doublé d’une polarisation de plus en plus affirmée entre deux camps idéologiques alors en affrontement au sein de l’Église catholique québécoise : les partisans de la réforme de l’entreprise – qui prônent un partage des bénéfices, une participation à la propriété et une reconfiguration de l’entreprise, de manière à faire participer les ouvriers à la gestion – et les tenants des positions corporatistes de l’API – qui situent la propriété privée, et la gestion de l’entreprise par ses propriétaires, au rang de

¹²⁵ *Op. cit.*

¹²⁶ CLAVETTE, Suzanne, *L’affaire silicose par deux fondateurs de Relations*, Presses de l’Université Laval, Québec, 2006, p. 75.

principes dominants. Une réorganisation du paysage sociopolitique et clérical du Québec s’amorce alors et *Relations* en est grandement tributaire. Nous y reviendrons dans la conclusion de ce chapitre, mais ici déjà, considérant l’affaire silicose seulement, on peut cerner avec précision la présence active et influente d’une voix progressiste au sein du catholicisme québécois pour laquelle la question ouvrière est d’une importance majeure, ainsi que le potentiel social de bouleversement progressiste que détient cette même voix.

2.4 La Grève de l’amiante. Résumé des événements à Asbestos

Au milieu de l’hiver 1949, dans les mines contrôlées à Asbestos par la *Canadian John’s Mainville Company* (CJM), le mécontentement des mineurs d’amiante se fait entendre. Au cours de différents entretiens, les représentants des mineurs présentent une liste de leurs revendications aux employeurs de la *Mainville*, et au grand patron, M. Lewis Brown. Parmi les treize demandes formulées par la Fédération nationale des employés de l’industrie minière (affiliée à la CTCC), cinq d’entre elles feront particulièrement litige, soit celles portant sur l’élimination de la poussière d’amiante dans les lieux de travail, sur les majorations de salaires, sur la sécurité syndicale et la liberté d’association, sur la bonification des congés et des vacances et sur la date d’entrée en vigueur de la convention collective. À cela s’ajoute un sixième point central, qui circonscrit en ses limites tous les articles relatifs au mouvement de la réforme de l’entreprise. Dans ces articles, on demande le « versement par les compagnies d’un montant égal à 3% des salaires bruts, au fonds de sécurité sociale de la Fédération syndicale [; ... la] consultation du syndicat dans tous les cas de promotions, de transferts ou de congédiements [; ... et] le droit pour les employés

d'accepter ou de refuser individuellement les taux standards de production¹²⁷ ». En plus d'être une solution concrète visant à pallier les problèmes inhérents à la condition ouvrière, ces demandes sont aussi à comprendre comme une tentative, faite par les mineurs et les unions catholiques qui les représentent, pour concrétiser dans la pratique du travail industriel l'esprit de la doctrine sociale de l'Église et de la réforme de l'entreprise. Cela dit, à l'exception d'une augmentation de « cinq sous de l'heure au lieu des quinze sous demandé ainsi que “deux congés payés et une certaine amélioration quant aux vacances payées”», toutes les autres demandes sont refusées¹²⁸ » en bloc par la *Mainville*.

S'affirment alors en un même élan les voix des forces conservatrices, à la fois sur le plan politique, clérical et financier. D'abord, le gouvernement de Duplessis se place derrière la CJM et condamne, par le biais du ministre du Travail M. Antonio Barette, l'attitude des « chefs révolutionnaires » de la CTCC. Puis, la collusion entre le gouvernement et la CJM s'affiche en la personne du Père Émile Bouvier, à la fois proche de Duplessis, conseiller spécial de la CJM et aumônier de l'API qui, dès février, aura comme projet d'organiser une opposition concertée contre la Formule Rand et contre les revendications des mineurs. Sans s'y attarder, mentionnons que l'API, au début du conflit, invite tous les employeurs québécois « d'appuyer la principale compagnie s'opposant aux mineurs¹²⁹ ». Cet appel à la solidarité patronale est aussi un cri lancé par une poignée d'attentistes, qui ont vu l'offensive contre la réforme de l'entreprise comme une occasion pour l'association patronale catholique de bloquer les principaux gains syndicaux faits après la guerre¹³⁰. Notons que s'ouvre

¹²⁷ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 184.

¹²⁸ *Op. cit.*

¹²⁹ CLAVETTE, Suzanne, *La condition ouvrière au regard de la Doctrine sociale de l'Église*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, pp. 23-24.

¹³⁰ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 516.

tout de même une certaine faille dans les rangs des patrons catholiques au sujet de la réforme de l'entreprise, et cela au sein même de l'API. Son conseil d'administration montréalais, qui voit la réforme comme un danger de révolution, tente « de rallier tout le patronat québécois derrière eux¹³¹ ». Chose qui sera faite après l'échec du groupe des patrons de Québec, qui tenta en vain, malgré son statut minoritaire au conseil d'administration central de l'organisme, de s'opposer à la vision montréalaise bientôt dominante. À partir de ce moment, l'API, qualifiée plus tard par l'abbé Dion de « patronat de combat », s'oriente plus à droite, entre autres, en s'opposant à la Formule Rand, aux fonds de sécurité sociale et aux grèves.

On le voit ici : la réforme de l'entreprise et, notamment, la question de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise, a alors comme particularité de faire graviter autour d'elle, dans sa dimension pratique et idéologique, le conflit et ses acteurs, en faisant œuvrer en opposition les ouvriers et leurs supporteurs, d'une part, et l'Union nationale, l'API et la *Mainville*, d'autre part. La polarisation entre ces parties atteint son summum lors de la grève, déclenchée illégalement le 12 février 1949, après que les syndicats à l'œuvre eurent refusé leur confiance aux instances d'arbitrage.

En plus de la violence quotidienne qui les marque formidablement, les événements qui suivront le déclenchement de l'arrêt de travail sont aussi caractérisés par une résistance importante du gouvernement et de la CJM à l'endroit des travailleurs et des acteurs qui les appuient. La *Mainville* et l'Union nationale refuseront, en un mouvement orchestré, de négocier quelque condition de travail que ce soit. Se verra de même écartée l'acceptation des conditions minimales de retour au travail¹³². Sans qu'en soient facilitées les négociations, Duplessis et Brown iront jusqu'à accuser de

¹³¹ *Ibid.*, p. 203.

¹³² *Ibid.*, p. 239.

communisme les têtes dirigeantes de la CTCC et les porteurs de la réforme de l'entreprise, les laïques comme les cléricaux – et cela alors que bat son plein, chez le voisin américain, la chasse aux sorcières maccarthyste. Cette technique n'est en rien étonnante venant de Maurice Duplessis qui, depuis sa Loi cadenas de 1936, traduit sa hargne farouche envers les communistes en haine féroce à l'endroit du syndicalisme et des mouvements ouvriers en général, se présentant par la même occasion comme le dernier rempart de la nation québécoise¹³³. En cela se résument d'ailleurs les principaux enjeux électoraux de Duplessis : le nationalisme et l'anticommunisme¹³⁴. Il en résulte néanmoins que, dans un état de constataction active devant l'échec de ses efforts de négociation, « l'Église [...] décide de lancer, dans le public, l'appel de la Commission sacerdotale pour la tenue d'une enquête spéciale en faveur des mineurs et de leurs familles¹³⁵ ». Bien qu'elle vienne s'ajouter aux autres tentatives échouées pour faire pression sur la CJM et le gouvernement, cette grève mettra en oeuvre un changement de ton et de tactique du côté clérical qui se soldera par « l'une des plus grandes oppositions entre l'Église et l'État au Québec¹³⁶ ».

Marquée par « la prédominance des éléments progressistes [en son sein,] la hiérarchie catholique¹³⁷ » affirme son désaccord devant l'API en destituant son aumônier Émile Bouvier. En réponse à la défiance de l'épiscopat, Lewis Brown identifie la réforme de l'entreprise comme l'épicentre du conflit, et s'affaire alors à formuler des missives à la défense du capitalisme, couplées à maintes critiques agressives à l'endroit des représentants de l'Église – accusés par Brown de supporter les « chefs de la grève ».

¹³³ Précisons qu'alors, *Relations*, aussi bien que les membres du clergé et les gens du gouvernement Duplessis, n'ignorent pas (et ne pouvaient pas faire semblant d'ignorer) l'étendue de la tyrannie en URSS, et notamment l'ampleur des persécutions antichrétiennes depuis 1917.

¹³⁴ BEAUCHAMP, Jacques (anim.), Bastien F. (invité). (2018, 18 septembre). Comment le régime Duplessis a réussi à s'imposer [Webradio]. Dans Société Radio-Canada (prod.), *Aujourd'hui l'histoire*. Récupéré de ici.radio-canada.ca/premiere

¹³⁵ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 239.

¹³⁶ *Op. cit.*

¹³⁷ *Ibid.*, p.239

Le président de la *Johns-Mainville* soutient alors que le principal enjeu du conflit s'avère être la réforme de l'entreprise, une pensée qu'il associe au socialisme, voire au communisme [...]. Il se présente ainsi comme le défenseur des "droits de gérance" du patronat et l'un des plus ardents promoteurs de la "libre entreprise". Selon lui, il en irait de la survie même du capitalisme¹³⁸.

Autrement dit, Brown voit le droit de propriété, principe capitaliste essentiel prenant ici la forme du droit de gérance, être directement menacé par un socialisme subtil, qui serait déguisé sous les habits d'un principe religieux. Pour atrophier l'influence du clergé dans les négociations et ainsi limiter davantage le support disponible aux mineurs, une entente est conclue entre les grandes corporations et les unions internationales et laïques (AFL, CIO, CMT, CCT) afin que celles-ci soient tolérées dans les usines. Cependant, les syndicats catholiques y sont proscrits. C'est là un moindre mal, puisque « les premières ne représentaient que la force ouvrière, tandis que les seconds représentaient la force ouvrière appuyée par la force de l'Église¹³⁹ ». Cette entente, sans être encouragée ouvertement par les instances étatiques, ne fait toutefois l'objet d'aucune obstruction, tant idéologique que pratique, de la part du gouvernement.

Confiant de l'apparent appui gouvernemental dont il jouit alors, M.G.K. Foster, directeur de la mine d'Asbestos, fait appel à un important effectif de briseurs de grève. Ces derniers, forts de l'appui de l'appareil policier provincial, ont pénétré les lignes de piquetage des syndiqués catholiques (dont les rangs sont régulièrement renforcés les femmes d'Asbestos). L'emploi des briseurs de grève : c'est bien là que s'enracinent les violences extrêmes qui suivront. Pour paraphraser le leader syndical Jean Marchand en entrevue à l'émission *Le 60* en mars 1974, on peut constater que toute grève est d'abord un rapport de forces, mais que ce dernier devient inégal et

¹³⁸ *Ibid.*, p.516

¹³⁹ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 244.

déloyal quand les grévistes, du fait de l'emploi de *scabs* par l'employeur, perdent leur unique recours légal dans l'épreuve de pouvoir qu'ils entretiennent avec ce dernier¹⁴⁰.

De violentes arrestations arbitraires dans les rues d'Asbestos, des interrogatoires policiers musclés, des affrontements physiques entre grévistes et cadres de l'usine, entre policiers provinciaux et grévistes, et entre grévistes et briseurs de grève atteignent un sommet symbolique le jour du 5 mai. Une fois l'« acte d'émeute » prononcé, des centaines de policiers passent à l'attaque. Ils font

125 arrestations et matraquent sauvagement des grévistes sous le regard consterné de plusieurs journalistes. [Dès le lendemain 6 mai,] des interrogatoires musclés suivront, ainsi qu'une série de comparutions au Palais de justice de Sherbrooke et plusieurs détentions dans des cellules montréalaises¹⁴¹.

Aucun commentaire officiel de la part du gouvernement n'est émis au sujet des actions outrageantes commises par la police ce jour-là. S'en suit, après l'« émeute », une détérioration critique des négociations, qui laissent place à une suite répétée d'échanges et de pourparlers voués à l'échec entre la partie patronale et la partie syndicale, malgré la supervision des rencontres de négociation sous l'égide de l'habile médiateur, M^{gr} Roy.

Le 7 mai, devant l'Union chrétienne internationale des chefs d'entreprise (UNIAPAC), composée essentiellement d'associations patronales européennes et de la délégation de l'API, Pie XII prononce un discours qui, au Québec, est alors interprété par chacun selon son avantage et selon les profits idéologiques qu'il peut en retirer. Le souverain pontife, en invitant chacun à la « sagesse clairvoyante et

¹⁴⁰ BEAUCHAMP, Jacques (anim.), Bastien F. (invité). (2018, 3 octobre). La grève de l'amiante d'Asbestos, un conflit marquant pour le Québec [Webradio]. Dans Société Radio-Canada (prod.), *Aujourd'hui l'histoire*. Récupéré de ici.radio-canada.ca/premiere

¹⁴¹ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 247.

prévoyante », au « bon sens » et au « bon vouloir », remet en cause la « part de la propriété ou tout au moins des bénéfices de l'entreprise¹⁴² » à laquelle les travailleurs peuvent avoir accès, tout en affirmant qu'il pourrait y avoir des « rapport[s] de commune responsabilité au sein des entreprises, mais les patrons devront toujours décider des dimensions “économiques”¹⁴³ ». Nulle surprise quant aux multiples interprétations qui peuvent être faites durant la conjoncture qui nous occupe ici. D'un côté, on voit en ces énoncés le règlement définitif des questions de copropriété et de participation au bénéfice et le retour logique au corporatisme social, et de l'autre, on affirme que « l'Église veut le soulèvement de la classe ouvrière [...], qui s'opérera par des réformes de structure, par des mesures de sécurité sociale et par une saine législation¹⁴⁴ ».

Ces débats intracléricaux ont, cela dit, assez peu d'importance pour la *Canadian Jonh's Manville*. Dans une brochure d'une quinzaine de pages publiée le 11 mai, la Compagnie brandit la menace d'une délocalisation probable de la compagnie si la grève persiste. La publication de la Compagnie se poursuit en assimilant les demandes syndicales à une tentative de révolution voulue par les chefs du Syndicat de l'amiante. On va même jusqu'à citer *Quadragesimo anno* en prétendant que le positionnement de la compagnie s'inspire des enseignements de l'Église¹⁴⁵. La compagnie riposte ainsi à ses détracteurs en détournant l'argumentaire, utilisant l'encyclique en tentant de donner à leur positionnement idéologique une légitimité théologique. Lewis Brown fait aussi appel à *Notre Temps* – journal sans complexe quant à son appui à l'Union nationale de Duplessis – pour y faire publier une missive dans laquelle il souhaite que « les chefs de l'Église et de l'État parviennent à

¹⁴² *Ibid.*, p. 256.

¹⁴³ *Op. cit.*

¹⁴⁴ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 258.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 260.

convaincre les employés qu'ils ont été induits en erreur par leurs dirigeants syndicaux¹⁴⁶ ».

Ici, nous ne nous étendrons pas sur l'examen détaillé des événements constitutifs du conflit d'Asbestos. Non pas parce que ces derniers manquent de pertinence, mais simplement parce qu'ils nous obligeraient à trop nous éloigner de notre sujet principal. Disons seulement qu'assurés par les interventions de M^{gr} Roy et de Gérard Dion¹⁴⁷, les pourparlers entre Gérard Picard et Jean Marchand de la CTCC, avec Lewis Brown, Antonio Barette et M. Sabourin de la CJM, se soldent le 27 juin par une entente commune. Le gouvernement de Duplessis, convaincu par M^{gr} Roy « de ne pas bloquer l'entente de retour au travail des mineurs¹⁴⁸ », acquiesce à la signature de cette dernière. Les griffes des représentants des différentes parties seront annexées au document le 30 juin. La grève prend fin le 1^{er} juillet au matin. Après 138 jours de grève, les ouvriers traversent les rues d'Asbestos sous un « tonnerre d'applaudissements¹⁴⁹ ». Les travailleurs dont la place n'a pas été volée par les briseurs de grève reviennent aux mines avec une augmentation de dix sous par heure et une entente de majoration de salaire selon l'indexation. Toutefois, toutes les autres demandes ont été rejetées. Ce sont là de trop maigres gains pour contrebalancer la longueur et les épreuves de l'effort de grève, le maintien de conditions de travail pénibles, le trop lourd poids de la poussière d'amianté toujours dans l'air d'Asbestos et le rejet complet des principes de cogestion et de copropriété. Ces effets combinés pèseront énormément sur le retour au travail. En cela, si on considère le conflit comme ayant gravité autour de la réforme de l'entreprise, a sans équivoque été soldé à l'avantage de la *Canadian John's Mainville Company*. Plus encore, la victoire revient aux forces conservatrices dans leur ensemble puisque s'affirment alors la

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 261.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 267.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 517.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 274.

pratique du primat du droit de gérance des minières, le corporatisme du clergé propatronal et les diverses manifestations publiques et agressives de l'antisindicalisme du gouvernement unioniste.

2.4.1 « Deux grèves et des leçons » d'Alexandre Dugré

Tel que résumé quelques pages plus haut, *Relations* a eu une influence critique sur ce qui est advenu dans les mines du « pays des veuves ». On aurait donc pu s'attendre à une dynamique similaire durant la grève de l'amiante – dont les conditions de réalisation sont tout de même grandement tributaires des suites de l'Affaire silicose. On aurait pu penser que les demandes ouvrières et syndicales, l'amorce et la continuation de l'arrêt de travail, ou encore les pressions sociales des travailleurs auraient été initiées ou du moins secondées par *Relations*. La chose est toutefois différente : aucun article précédant l'arrêt de travail ne fera mention des tensions entre employeurs et mineurs d'Asbestos. Plus encore, aucun article ne sera publié sur le sujet avant juin 1949, soit plus de quatre mois après le déclenchement de la grève. Une deuxième publication sur le sujet est faite dans les pages du numéro d'août 1949. Elle est signée par Lewis Brown. En plus de minimiser le rôle de la CJM dans les autres mines mises à mal depuis 1948 par *Relations*, le président de la Compagnie profite de cette tribune, hier encore rivale, pour mettre de l'avant « ce que la *Canadian Johns-Manville* a fait pour éliminer la poussière et pour protéger la santé de ceux qui habitent dans la région d'Asbestos¹⁵⁰ ». Ce genre d'apologie n'est pas sans nous rappeler la rectification imposée à la revue par le Groupe Timmins quelques mois plus tôt. Mentionnons tout de même que ce sera le seul et unique texte publié

¹⁵⁰ BROWN, Lewis, « Correspondance : La grève de l'amiante », dans *Relations*, août 1949, p. 224

dans *Relations* qui prendra parti pour la Manville de manière explicite durant toute cette période. Il est important d'en faire état.

Cinq autres articles portant directement sur la grève d'Asbestos paraîtront ensuite : un en 1949, un en 1950, deux en 1956 et un en 1957. Celui de 1949, un éditorial anonyme (chose alors fréquente, sinon régulière, pour *Relations*), porte sur les principaux faits et actions de la CTCC pour l'année. L'auteur fait la présentation des faits d'armes et mérites attribuables à la Confédération pour sa participation à la grève de l'amiante : « la C. T. C. C., la Fédération et les syndicats de l'amiante se sont portés sans délai au secours des mineurs pour chercher une solution à leurs difficultés¹⁵¹ ». « L'arbitrage de l'amiante », article de 1950, signé par André Roy, fait une description des débats et des négociations ayant eu cours lors de l'arrêt de travail et attribue, sans équivoque aucune, la responsabilité du déclenchement de la grève au gouvernement provincial et à la *Canadian John's Manville*. Aussi, en traitant de la sécurité syndicale, de l'augmentation de salaire (demande : majoration des salaires de quinze cents l'heure) et de l'élimination des fibres d'amiante (principales réclamations des mineurs), Roy fait état des doutes qui habitent les acteurs syndicaux à l'endroit du processus d'arbitrage, et tend à approuver (voire à justifier) le refus de l'arbitrage par ces derniers en février 1949. Les articles de novembre et de décembre 1956, auquel on doit ajouter celui de mars 1957, sont tous les trois rédigés par Jacques Cousineau. Ils forment ensemble une critique en trois temps de l'ouvrage *La Grève de l'amiante* publié en 1956, sous la direction de Pierre Elliott Trudeau. De cet ouvrage comme tel, disons seulement qu'il consiste, selon Cousineau, en un récit déformé du conflit, duquel est ouvertement évacuée la dimension confessionnelle des luttes ouvrières québécoises, notamment de celles ayant eu cours à Asbestos. C'est sur cette critique, comprise avec la mise en évidence de ce qui est jugé par l'auteur comme des failles méthodologiques, que repose

¹⁵¹ Article non signé, « Le congrès de la CTCC », dans *Relations*, octobre 1949, p. 270.

essentiellement le triptyque de Cousineau¹⁵². Sur ces six articles, cependant, nous ne nous pencherons pas davantage. Nous traiterons plutôt en détail de deux articles qui ont été publiés durant la grève : « Deux grèves et des leçons » d'Alexandre Dugré et « La grève de l'amiante » de Jacques Cousineau.

Le premier article met en doute la légitimité des positions patronales et la légitimité du droit des propriétaires sur l'entreprise. Dugré écrit : « Les propriétaires exploitants ont [sur l'entreprise] un droit relatif, non absolu¹⁵³ ». Suivant ce raisonnement, fidèle à la doctrine sociale de l'Église et aux exigences sociales de la question morale et religieuse, les patrons d'une entreprise doivent s'imposer comme devoir que « la création [de richesses] est pour l'utilité générale avant les profits particuliers¹⁵⁴ », pour que s'affirme dans l'équité et la justice « l'alliance du capital et du travail¹⁵⁵ ». Cette dimension, selon Dugré, est absente de la gestion patronale des mines d'amiante à Asbestos, de même qu'il est naturellement inexistant dans cette forme de « capitalisme sans âme devant Dieu, anonyme devant les hommes, arrogant devant les petits, fascinateur devant les dirigeants¹⁵⁶ ». Dugré considère les arguments patronaux comme amoraux, allant à l'encontre du droit à la santé et à la vie¹⁵⁷, les accusant d'être caractéristiques d'une double conscience incohérente et fausse, celle du capitaliste et du chrétien : « le patron est chrétien, le capitaliste ne l'est pas, et pas toujours humain¹⁵⁸ ». En faisant référence au Code du travail alors en vigueur, l'auteur écrit qu'il est juste que les travailleurs se révoltent devant « l'injustice des mauvaises lois¹⁵⁹ », qui déclarent illégale « une grève juste, chrétienne, priante¹⁶⁰ »

¹⁵³ DUGRÉ, Alexandre, « Deux grèves et des leçons », *Relations*, juin 1949, p. 156.

¹⁵⁴ *Op. cit.*

¹⁵⁵ *Op. cit.*

¹⁵⁶ *Op. cit.*

¹⁵⁷ *Op. cit.*

¹⁵⁸ *Op. cit.*

¹⁵⁹ *Op. cit.*

¹⁶⁰ *Op. cit.*

tout en protégeant ceux à qui l'injustice profite. La critique de cette loi et de son arbitrage se poursuit ainsi :

Une loi qui ne protège pas les santés ou la morale est une loi incomplète, injuste. Une loi d'arbitrage qui permet aux forts des délais à n'en plus finir est une loi qui tolère l'injustice contre le faible. Une loi est mauvaise de deux façons: si elle commande le mal ou si elle est commandée par le mal¹⁶¹.

D'un même souffle, il invite à s'insurger contre le mauvais arbitrage et les « mauvaises lois » qui déclarent la grève illégale :

La grève est illégale ? Quel juge l'a jugée ? D'après quel droit ? D'après une loi imparfaite, après des abus d'arbitrages traînés de mois en mois, pour aboutir à une sentence vide et récusée. Cela explique pourquoi les petits “se font justice à eux-mêmes”¹⁶².

La force de ces déclarations n'empêche pas Dugré d'aller encore plus loin en considérant les grèves dans les sous-sols miniers comme étant de l'ordre de la nécessité. En prenant l'Ontario en exemple, il écrit :

[Dans les mines], les hommes s'y perdent. Ils ont lutté dur pour obtenir le minage humide. Au début, ils devaient s'emporter même de l'eau pour boire. Ils contractaient la silicose, que les médecins devaient déclarer tuberculose. Il a fallu grèves et unions pour obtenir les réformes nécessaires. Pourquoi cela, entre chrétiens !¹⁶³

La légitimité des entreprises grévistes, doublée de l'illégitimité des blocages patronaux, suffit à l'auteur pour conclure que l'appui et la reconnaissance catholiques des luttes, par l'Église en tant qu'ensemble, sont choses cohérentes, nécessaires et urgentes. La critique de Dugré ne se limite toutefois pas au matérialiste capitaliste ; le matérialisme des socialismes est aussi déploré. À son argumentaire protravailleur,

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 157.

¹⁶² *Op. cit.*

¹⁶³ *Ibid.*, p. 156.

Dugré ajoute quelques principes dogmatiques servant à figer dans un état d'incompatibilité fondamentale les positions du marxisme et celles du catholicisme :

L'erreur de Marx est de vouloir transformer d'abord le monde. Saint Paul et les Papes veulent transformer l'homme d'abord, un par un, dans la volonté de Dieu. Ni Saint-Paul ni les Papes ne sont dictateurs : ils veulent persuader, même et surtout les riches, les puissants, les dictateurs du Capital — du Travail aussi — pour une transformation par l'intérieur. On n'arrive à rien ? On n'est pas assez chrétien pour réformer les cadres sociaux, le travail et la consommation? Alors, Marx attaque du dehors pour briser les cadres et refaire un monde où l'argent prendra son trou, et où l'homme changera malgré lui. C'est son rêve de paradis terrestre, à défaut du royaume de Dieu¹⁶⁴.

L'auteur fait ensuite observer qu'il est d'une importance majeure que les chrétiens en autorité s'emparent des préoccupations ouvrières, en tiennent compte avec justice, afin d'éviter que les ouvriers catholiques, dépités, n'aient recours aux unions communistes. En demeurant dans la logique de la « troisième voie », Dugré fait aussi la critique du « capitalisme sans cœur » et propose le catholicisme comme la seule option valable pour le salut des âmes, le seul qui intéresse vraiment l'humain comme être spirituel, étant toujours plus « qu'un chiffre, un outil anonyme, un grain de sable dans le béton social¹⁶⁵ ». Tandis que le communisme est sans Dieu, le capitalisme

fait semblant d'adorer Dieu, [quand] son dieu est l'or. Il se cache derrière un rideau qui n'est pas de fer, mais d'argent. Il est doux, légal; il se fait cuisiner de bons petits articles de loi, hypocritement assassins : nul n'aura le droit de mourir avant cinq années de poussière. La finance peut étouffer ou laisser respirer. Comme on donne du foin aux chevaux, elle donne du pain aux hommes, pour qu'ils durent. La caisse électorale reçoit les moyens de persuasion et fournit une Guépéou qui défend à coups de matraque l'ordre apparent et le désordre sournois. On mesure tout à

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 156.

¹⁶⁵ *Op. cit.*

partir de l'or, quand Dieu fait tout partir de l'homme et ramène sa création à l'homme¹⁶⁶.

S'en suit alors une série de réprimandes faites à l'endroit du gouvernement provincial accusé par Dugré d'une inaction malsaine qui rend la paix et la doctrine sociale de l'Église vulnérables devant les offensives du plus violent matérialisme¹⁶⁷.

Enfin, l'article se conclut par le souhait « que ce duel scandaleux entre catholiques se finisse en duo pour du bon travail, honnête et constructif, et pour de justes profits qui ne tuent personne ». À ces ambitions, Dugré annexe celles voulant

que les lois d'hygiène et d'arbitrage favorisent la santé des poumons et l'accord des volontés. Autrement notre Québec, hier paisiblement agricole, aujourd'hui servilement industrialisé, plongera dans la décadence morale et l'assimilation matérialiste, — ce que personne ne souhaite en ce mois des fêtes nationales¹⁶⁸.

Ainsi, en combinant critique de l'industrialisme, critique du communisme et critique du capitalisme, « Deux grèves et des leçons » met en garde contre les risques inhérents à l'abandon social et spirituel des ouvriers, qui mènent inexorablement vers la domination combinée des matérialismes et de l'injustice sociale.

2.4.2 « La grève de l'amiante » de Jacques Cousineau

Dans « La grève de l'amiante », Jacques Cousineau met l'accent sur l'ampleur de la grève qu'il voit, à l'époque déjà, comme un événement critique, porteur de répercussions profondes sur le récit social du Canada français¹⁶⁹. Cousineau écrit :

¹⁶⁶ *Op. cit.*

¹⁶⁷ *Op. cit.*

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 157.

¹⁶⁹ COUSINEAU, Jacques, « La grève de l'amiante », dans *Relations*, juin 1949, p. 146.

Jamais grève n'a révélé si spectaculairement et si scandaleusement le problème des relations du travail tel que les circonstances et les hommes nous l'ont fait [... ;] jamais grève chez nous n'a autant ému l'opinion publique, n'a amené à ce point chacun à prendre position dans le débat, n'a effectué un tel regroupement des autorités et forces sociales et n'a aussi fortement orienté l'avenir, même politique, du pays [... ;] jamais enfin grève chez nous n'a été aussi féconde en leçons de vie¹⁷⁰.

La grève d'Asbestos prend, sous le regard de Cousineau, des traits forts et vifs :

Après l'échec des négociations et de la conciliation, cinq mille employés se mirent alors en frais extraordinaires de protester auprès de leurs concitoyens et du monde entier contre le mécanisme de l'arbitrage ainsi faussé, et se mirent en grève pour réclamer justice et impartialité¹⁷¹.

Plus encore :

Toute la classe ouvrière s'ébranla en un geste de solidarité unique en notre histoire. Et la croisade de secours s'achemina vers Thetford Mines et surtout Asbestos, à cause de son vaillant curé et de la néfaste police asservie aux puissants¹⁷².

Cela dit – et c'est peut-être ce en quoi réside pour nous le principal intérêt de l'article –, Cousineau met de l'avant l'importance du rôle qu'ont assumé durant la grève les acteurs religieux, tant syndicaux que cléricaux. Ainsi, la grève d'Asbestos se révèle en tant que moment à partir duquel devient possible la consolidation du mouvement ouvrier et la mise en pratique de la justice sociale et de la solidarité chrétienne.

Devant l'acharnement convergent et synchronisé de la Johns-Manville et du gouvernement provincial pour briser ce geste collectif d'appel à la justice et à l'opinion, l'unité du mouvement ouvrier québécois se scella définitivement. La Confédération des

¹⁷⁰ *Ibid.*, pp.146-147.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 147.

¹⁷² *Op. cit.*

Travailleurs catholiques du Canada rallia ses fédérations professionnelles et ses conseils centraux pour consentir des sacrifices considérables en argent et organiser des collectes de vivres dans toutes les régions. Les unions ouvrières, affiliées au Congrès canadien du Travail et au Congrès des Métiers et du Travail, de Montréal surtout, comme la C. B. R. E., mais aussi de Toronto, de Windsor et d'ailleurs, apportèrent de substantielles contributions. [...] L'Action catholique ouvrière y ajouta son effort aux ramifications fécondes. Toute la classe ouvrière s'ébranla en un geste de solidarité unique en notre histoire. Et la croisade de secours s'achemina vers Thetford-Mines et surtout Asbestos, à cause de son vaillant curé et de la néfaste police asservie aux puissants¹⁷³.

Comme Alexandre Dugré, Jacques Cousineau critique le gouvernement Duplessis dans son inaction envers la *Mainville*. Selon lui, des pressions gouvernementales doivent être appliquées sur la compagnie pour que soient acceptées les demandes des ouvriers d'Asbestos. Contre le mutisme de l'Union nationale et de son chef, Cousineau ajoute que toute la politique de l'État libéral moderne consiste

à assister les bras croisés à l'éternelle lutte du pot de fer contre le pot de terre, à laisser tomber en temps d'élection de la table gouvernementale quelques miettes de pain pour mieux se moquer des encycliques¹⁷⁴.

Cousineau cite ensuite, en guise d'argument de principe en faveur de l'appui aux mineurs, quelques éléments centraux du discours prononcé par Pie XII sur les ondes de Radio Vatican à la célébration de Noël en 1942 :

L'Église ne peut pas ignorer ou ne pas voir que l'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres¹⁷⁵.

¹⁷³ *Op. cit.*

¹⁷⁴ *Op. cit.*

¹⁷⁵ *Op. cit.*

Ces courtes lignes mettent de l'avant la dimension systémique du problème ouvrier tout en rappelant vivement à l'Église du Québec son devoir impératif envers les ouvriers des mines et en mettant en exergue la dimension confessionnelle de cette grève historique. Ce sont d'ailleurs là les trois niveaux d'analyse qui traversent les articles de Cousineau et de Dugré : le support aux ouvriers en tant que devoir naturel de l'Église catholique, l'inaction coupable du gouvernement de l'Union nationale dans le conflit et l'importance des acteurs catholiques dans le déroulement de la grève.

2.5 L'amiante et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale.

Bien que sa participation aux événements d'Asbestos a été d'une envergure certes moindre que lors de l'Affaire silicose, en termes d'impact social ou d'implication éditoriale, *Relations* s'est tout de même ouvertement positionnée, avec un support affiché, conscient et convaincu, aux côtés des mineurs et des grévistes et cela tant en Saint-Rémi qu'à Asbestos. On propose donc que *Relations*, en 1948 comme en 1949, a été porteuse d'un discours progressiste cohérent et qu'elle a été une actrice déterminante du catholicisme social au sujet de la question ouvrière. Ajoutons à cela que les deux cas de figure étudiés (et plus fortement encore avec l'« Affaire silicose ») démontrent avec clarté la dimension confessionnelle des luttes ouvrières au Québec. D'autre part, avec le concept de travail religieux, on peut identifier en ces deux événements la fonction de contestation de l'ordre sociopolitique du catholicisme québécois dans la période de l'immédiat après-guerre. Tout d'abord, *Relations* est en grande partie responsable du tremblement de la conscience publique qui a ébranlé les colonnes de l'ordre collusif existant entre le gouvernement Duplessis et les compagnies minières. En effet, l'Affaire silicose a été le vecteur initial à partir duquel un climat de contestation politique et de revendications sociales s'est imposé dans

l'espace public jusqu'à la fin de la grève de l'amiante. Et si le fait religieux – incarné par *Relations* – a été d'une présence active à Saint-Rémi-d'Amherst, il en est allé de même à Asbestos. Comme le rapporte Jacques Cousineau en 1956, il est significatif

que, dans l'après-midi de chaque jour, un cortège de grévistes se formait aux abords du local du syndicat pour se rendre à l'église, où l'on récitait le chapelet sous la direction du curé et aumônier Camirand. Geste peut-être ridicule pour les uns, doctrinaires libéraux et socialistes, mais qui, aux yeux de la plupart, donne ton, couleur et garantie de dignité; geste que personne ne qualifiera d'«émancipation», mais que l'observateur trouvera expressif de «notre» doctrine sociale de l'Église¹⁷⁶.

Une telle remarque n'est pas à négliger. Elle permet de circonscrire la teneur pratique d'une religiosité alors généralisée et d'avancer que les acteurs grévistes (ceux issus du clergé, du moins) étaient conscients de la place centrale qu'avait la doctrine sociale dans le conflit. Les cortèges et prières ne sont donc pas ici des faits anecdotiques, mais l'expression publique et communautaire de cette religiosité de lutte. Aussi, à traiter de la portée sociale de la confessionnalité, il serait négligent de ne pas souligner l'importance qu'eut M^{gr} Maurice Roy à Asbestos.

Sollicité par les deux parties, [il] «devint non seulement le médiateur, mais le conciliateur respecté» (abbé Dion, p. 252) et mit fin au conflit. Il n'y a pas de grève dans l'histoire de la CTCC où l'intervention cléricale ait été aussi prolongée, efficace et appréciée¹⁷⁷.

Les moments de 1948 et 1949 illustrent ainsi l'importance sociale et politique du catholicisme à l'époque. Que le religieux rendît à la fois possibles les conditions d'établissement de la répression, tout comme celles de la révolte, témoigne de la nécessaire prise en compte de la dimension confessionnelle dans l'analyse de

¹⁷⁶ COUSINEAU, Jacques, « Le sens d'une grève : une interprétation controuvée », dans *Relations*, décembre 1956, p. 344.

¹⁷⁷ *Op. cit.*

l'histoire sociale du Québec, et avec elle, des rôles multiples que peut assumer le religieux.

De là, on en vient à identifier une particularité notable, que nous n'avons jusqu'ici qu'effleurée : parmi les caractéristiques communes aux conflits de Saint-Rémi et d'Asbestos, nous devons constater la pluralité des discours intraecclésiaux (la présence de débats de fond à l'intérieur du monde catholique québécois, avec ses prises de position tranchées et ses argumentations articulées) au sujet de la question ouvrière. Il y a en effet, d'une part, les discours et argumentaires pouvant être qualifiés de pro-ouvriers, influencés par la réforme de l'entreprise, et d'autre part, s'y opposant frontalement, on trouve les discours corporatistes et propatronaux de l'API. On voit bien là, et ne serait-ce qu'en cela, que la multiplicité de dialogues, d'idées, de tensions et d'oppositions, est à considérer comme une caractéristique consubstantielle à l'Église catholique québécoise de cette période historique. Avec et en cela s'effondre l'impression du monolithisme antiprogressiste supposé du catholicisme de la « grande noirceur » . Ajoutons qu'au regard ne serait-ce que de la composition progressiste de son épiscopat, des gestes et des discours qui furent ceux de ses membres, il est à constater que la voix de l'Église s'est alors majoritairement élevée en faveur des ouvriers des mines québécoises. Cela nous paraît clair. Les clercs aux positions patronales ont été minoritaires durant toute l'Affaire, et surtout durant la grève de l'amiante.

Cet état de choses se verra cependant drastiquement modifié après la grève d'Asbestos. La fin de la grève qui, tel que nous l'avons vu précédemment , peut se traduire par une triple défaite, syndicale, ouvrière et progressiste sévère, qui servira de moment pivot à partir duquel s'affirmera, conjointement au conservatisme patronal et gouvernemental, un certain conservatisme clérical.

CHAPITRE III

LES GRÈVES DU CUIVRE À MURDOCHVILLE ET À MONTRÉAL (1957)

Le présent chapitre cerne les positions sociales, idéologiques et théologiques assumées par *Relations* durant les événements qui ont eu cours à Murdochville en 1957.

3.1 Trop vétuste, l'édifice chrétien. Mise en contexte historiographique

Tel qu'énoncé plus haut, le retour au travail des mineurs d'Asbestos s'inscrit dans une défaite à la fois pour les syndicats, les ouvriers et les catholiques sociaux. La fin des événements de la silice et de l'amiante forme un point de pivot duquel l'Église catholique québécoise réaffirme un certain conservatisme. L'abandon du projet de réforme de l'entreprise – et avec elle la victoire du corporatisme de l'API – marque cette réorientation. Comme l'écrit Suzanne Clavette, dans *Les dessous d'Asbestos*,

cette “lutte idéologique”, qui s'était manifestée surtout sur la place publique et qui avait atteint son point culminant lors de la grève de l'amiante, a dorénavant fait sentir ses effets sur un nouveau théâtre, dans les rangs de l'Église elle-même. Et ce virulent combat va entraîner le “virage à droite” subséquent de cette institution¹⁷⁸.

Avec une nouvelle hiérarchie ecclésiale majoritairement conservatrice, l'Union nationale est sans opposition cléricale en milieu ouvrier pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale. La presque absence de cette force de résistance permet

¹⁷⁸ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 517.

au gouvernement de Duplessis d'occuper l'espace social nécessaire pour asseoir ses projets antisyndicaux. Pour affirmer l'alliance idéologique entre le clergé et le gouvernement, Maurice Duplessis met sur pied un « comité secret ». Dès lors, des postes d'autorité stratégiques sont accordés aux membres du clergé qui remplissent le critère d'être à la fois conservateurs et favorables à l'Union nationale. En 1950, monseigneur Laurent Morin, le chanoine Cyrille Labrecque et le père Dubois s'associent au « comité ». S'y ajoute le père Émile Bouvier, qui voit ainsi récompensés les efforts qu'il avait fournis quelques années auparavant dans la mise en liaison de Duplessis avec la *Canadian Jonh's Manville*. S'ajoute aussi à ce groupe Paul-Émile Léger, qui succède à M^{gr} Joseph Charbonneau au printemps 1950, avant d'être nommé cardinal en 1953¹⁷⁹. Rappelons que M^{gr} Charbonneau a été forcé par Rome, en janvier 1950 de démissionner, après que Pie XII eut été convaincu par des évêques et le délégué apostolique (S. Exc. M^{gr} Ildebrando Antoniutti) via les congrégations romaines, que M^{gr} Charbonneau « divisait les catholiques du Canada français en catholiques de gauche et catholiques de droite comme en France et qu'il fallait "prendre le parti des premiers" »¹⁸⁰. Après cette décision du Vatican, une nouvelle ambiance s'instaure au sein du clergé québécois, dans laquelle se voient ostracisés tous les acteurs associés à la réforme de l'entreprise, à présent attitrée à M^{gr} Charbonneau. Parmi ces derniers : M^{gr} Maurice Roy, dont le rôle à Asbestos et ses positions pro-ouvrières dans le conflit d'Asbestos lui ont mérité une diminution considérable d'influence et d'autorité. Ainsi, la destitution de M^{gr} Charbonneau aura eu un effet retentissant et déterminant sur le catholicisme québécois. Les événements, plus tard surnommés l'« Affaire Charbonneau », scandaliseront l'opinion publique et plongeront les fidèles dans la consternation.

¹⁷⁹ M^{gr} Charbonneau se verra être exilé de Montréal après la grève. Corolairement à sa destitution, il sera envoyé dans l'Ouest canadien, à Victoria, à cause de sa position en faveur des grévistes lors de la grève de l'amiante.

¹⁸⁰ HAMELIN, Jean, *Histoire du catholicisme québécois. Le XXe siècle. Tome 2. De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 112.

À Rome, où on avait mal évalué la grande popularité de l'archevêque et où on croyait s'être garanti une certaine discrétion, on s'inquiète : "on regrette cette promptitude"; on cherche à calmer l'opinion en décernant à M^{gr} Charbonneau, exilé à Victoria, des titres honorifiques. Le public préfère lui décerner l'auréole du martyr¹⁸¹.

Paul-Émile Léger est nommé à l'archevêché de Montréal. Ce poste fait de lui un atout d'une importance capitale pour Duplessis. L'historien Jean Hamelin dédiait ces quelques mots à propos de Léger en 1984 dans son ouvrage sur l'histoire du catholicisme québécois :

Il est la reproduction d'un évêque ultramontain du XIXe siècle. Il est autoritaire et tranchant [...]. Il voue à la papauté une obéissance indéfectible, et ce lien avec l'Évêque de Rome l'ancre dans sa conviction « d'être un détenteur privilégié de la vérité et un dépositaire des seules valeurs de salut pour l'homme et la société ». Il est l'homme de la tradition. Une idéologie fixiste, enracinée dans une vision providentialiste de l'histoire, anime son action marquée du sceau de l'orthodoxie : fidélité à l'ecclésiologie de Vatican I, confiance dans les institutions et les stratégies éprouvées, méfiance à l'égard des nouveautés. L'élection de cet homme, un intime de Pie XII, est plus qu'un symbole. C'est un programme. Le bruit court dans les cercles ecclésiastiques qu'il a mission de replâtrer les lézardes dans « l'ordre naturel des choses »¹⁸².

Voilà qui nous informe assez bien sur l'orientation idéologique propre à la hiérarchie cléricale alors en autorité au Québec. Remarquons aussi que par sa composition – c'est-à-dire avec Morin, Labrecque, Dubois, Bouvier et Léger en ses rangs –, les liens d'union entre l'API et le gouvernement de Duplessis sont plus forts que jamais. L'alliance qui fait face aux catholiques progressistes est puissante. Ces rapports de collaboration ouvertement affichés font l'objet de réprimandes sévères d'une partie importante de laïcs québécois, notamment celles et ceux attachés à la doctrine sociale de l'Église. À ce moment s'opère un éloignement progressif entre certains

¹⁸¹ *Op. cit.*

¹⁸² *Ibid.*, pp. 116-117.

catholiques québécois et l'Église, de plus en plus considérée comme déconnectée de la réalité sociale du Québec – alors que se préparent des changements sociaux considérables, autant sur le plan des contestations sociales que des impératifs de la modernité. Comme le formule Suzanne Clavette, « bien qu'il fût généralement passé au silence, un fossé grandissant s'est creusé au cours de la décennie 1950-1960 entre militants sociaux et hiérarchie catholique¹⁸³ ».

C'est donc au sein d'une dynamique de support mutuel avec le gouvernement duplessiste que le conservatisme clérical se concrétise. L'Église du Québec présente alors à Rome une « série de dénonciations ayant toutes pour cible les tenants de la réforme de l'entreprise¹⁸⁴ ». S'instaure un climat de peur, de rumeurs et de suspicion, véhiculé pour refroidir le patronat vis-à-vis des réformes potentielles au sein de leurs entreprises. Ce climat, alimenté à la fois par le gouvernement et les clercs conservateurs, contribue à diminuer davantage les moyens des tenants de la réforme. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la CTCC, qui cherche encore à expliquer sa défaite à Asbestos, réoriente ses principes essentiels en les rapprochant des concepts néo-démocrates de sécurité sociale et d'État providence¹⁸⁵.

Ce n'est qu'après l'échec de la grève de l'amiante de 1949, causée en grande partie par le refus des patrons d'accepter les principes de cogestion et de copropriété, les militants de la CTCC remettent en question la théorie de la réforme de l'entreprise¹⁸⁶.

Entre 1953 et 1954, la Confédération abandonne les « idées visant une réforme globale de l'entreprise, au profit d'un “humanisme démocratique” exaltant les

¹⁸³ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 520.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 518.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 519.

¹⁸⁶ LAPOINTE, Simon, « L'influence de la gauche catholique française sur l'Idéologie politique de la CTCC-CSN de 1948 à 1964 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49 (3), 1996, pages 331 à 356

valeurs de la démocratie¹⁸⁷ ». Ce déplacement d'idéologie vers l'autonomie du temporel, pour reprendre la formule d'Hamelin, sert les partisans de la déconfectionnalisation des syndicats, qui portent les projets de laïcisation, de restructuration et de défection de la CTCC. Comme l'indiquait son président, Gérard Picard, aux jésuites de l'Institut social populaire en décembre 1953, l'introduction de la mentalité laïque dans le syndicalisme est grandement tributaire au fait que

les dirigeants syndicaux trouvent que l'autorité ecclésiastique est retardataire au point de vue social », que *Rerum Novarum* a été publié « 50 ans trop tard », enfin que les « aumôniers se mêlent de choses qu'ils ne connaissent pas¹⁸⁸.

Comme l'a écrit Hamelin,

ce sont là des confidences qui pour n'être pas étalées sur la place publique n'en demeurent pas moins symptomatiques de mouvements d'opinion de plus en plus vaste amplitude au sein de la société¹⁸⁹.

Mentionnons que la CSES, comme la CTCC, se distancie elle aussi progressivement des idées de la réforme de l'entreprise et n'intervient plus publiquement sur les questions ouvrières¹⁹⁰. À la laïcisation sous-entendue des organisations ouvrières s'ajoutent la mise au pas de l'Action catholique par les autorités cléricales, la mutation des aumôniers sociaux à d'autres fonctions, la fermeture du journal *Front ouvrier* et la *Déclaration de Nicolet* de 1951¹⁹¹. Aussi, parmi les éléments qui participent à la modification du portrait global du syndicalisme québécois, il est important de faire mention de l'avis romain de 1953 contre les tenants de la

¹⁸⁷ HAMELIN, Jean, *Histoire du catholicisme québécois. Le XXe siècle. Tome 2. De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 159.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 158.

¹⁸⁹ *Op. cit.*

¹⁹⁰ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 518.

¹⁹¹ Campagne en faveur du corporatisme lancée par un groupe de catholiques conservateurs, dont Marcel Clément et Richard Arès.

réforme¹⁹², et des limitations successives de Pie XII, convaincu des risques de la réforme de l'entreprise depuis l'« Affaire Charbonneau ». C'est donc ainsi que s'explique la mise en échec du mouvement de la réforme de l'entreprise¹⁹³. Il est à noter cependant que cette victoire des forces conservatrices n'est pas totale. Par son alliance continue avec l'API, Duplessis s'est mis à dos les catholiques sociaux de la CTCC. Et bien que ces derniers assistent à la distanciation de leur organisation vis-à-vis de la doctrine sociale de l'Église, il n'en demeure pas moins que leurs motivations restent suffisantes pour qu'ils puissent participer concrètement à l'antiduplessisme majoritairement laïc que porte en elle la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en devenir. Voilà comment, en cette deuxième moitié des années 1950 au Québec, il apparaît que « la chrétienté est devenue un édifice trop vétuste et trop étroit pour y loger la nation¹⁹⁴ ».

3.2 Reconnaissance du syndicat et solidarité ouvrière. À Murdochville

En 1955 émerge la « ville champignon » de Murdochville. Ses infrastructures minières et municipales sont mises en place au début des années 1950 par sa propriétaire en droit, la *Gaspé Copper Mines*, une filiale de la *Noranda Mines*. Les instances provinciales et municipales se sont chargées de la construction des routes, des ports et des centrales électriques. Murdochville devient opérationnelle en début décembre 1955. Moins de deux ans plus tard, cette « ville fermée », créée de toute pièce pour l'exploitation du cuivre, devient le théâtre d'oppositions sévères entre les

¹⁹² Condamnation par Rome obtenue par M^{gr} Martin (membre du groupe de la *Déclaration*)

¹⁹³ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 519.

¹⁹⁴ HAMELIN, Jean, *Histoire du catholicisme québécois. Le XXe siècle. Tome 2. De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 230.

mineurs des Métallurgistes Unis d'Amérique¹⁹⁵ et la *Gaspé Copper Mines*¹⁹⁶. Le litige porte principalement sur le refus catégorique de la compagnie de reconnaître le syndicat des mineurs, affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)¹⁹⁷⁻¹⁹⁸. Au cours des négociations, les demandes des mineurs sont portées à la compagnie par l'Union des Métallurgistes, qui veut parallèlement (et essentiellement) que leur reconnaissance soit officialisée par la nouvelle convention collective (dont l'expiration était prévue pour le 15 juillet 1956)¹⁹⁹. Cette aspiration leur est refusée lors des négociations. Se fermant aux pourparlers, la *Gaspé Copper Mines* saisit la Cour supérieure au sujet des demandes d'accréditation syndicale, et fait interdire avec un bref de prohibition (accordé le 2 août 1956) « l'accréditation légale de la part la Commission des relations ouvrières (CRO) l'empêchant d'accorder au syndicat le certificat d'accréditation²⁰⁰ ». Une fois le certificat refusé par la Cour, tous les gestes posés par le syndicat sont automatiquement décrétés comme étant illégaux. De plus, « comme la cause peut aller en Cour d'appel et peut-être en Cour suprême, les relations strictement légales entre employeur et employés sont impossibles pour des années²⁰¹ ». Quatorze mois s'écoulent (d'août 1956 à septembre 1957) avant que soit confirmée la légalité de la procédure par le CRO²⁰². Entre temps, durant ces quatorze mois, l'employeur fait pression sur les mineurs et

¹⁹⁵ Section locale 4881 des Métallurgistes unis d'Amérique.

¹⁹⁶ ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 136.

¹⁹⁷ La FTQ fut fondée en 1957, produit de la fusion entre la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), du Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) et du Congrès canadien du travail (CCT).

¹⁹⁸ La syndicalisation des mineurs de Murdochville ne sera acceptée qu'en 1965 après 12 années de luttes de la part de la FTQ et de la CTCC, puis de la CSN.

¹⁹⁹ COUSINEAU, Jacques, « Le baromètre de Murdochville », *Relations*, juillet 1957 p. 174.

²⁰⁰ ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 136.

²⁰¹ COUSINEAU, Jacques, « Le baromètre de Murdochville », *Relations*, juillet 1957 p. 174.

²⁰² ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 136.

« harcèle les dirigeants du syndicat en les rétrogradant et en réduisant leur salaire²⁰³ ». Au début du mois de mars, le président du syndicat des métallurgistes est « temporairement » mis à pied. Ce geste de la compagnie est interprété comme une provocation. Ce sera l'événement qui mènera au déclenchement de la grève.

Le 10 mars 1957, mille travailleurs de la *Gaspé Copper Mines* entrent en arrêt de travail. Sans certification de la CRO, la grève est jugée illégale dès son amorce. Par son statut d'illégalité, la compagnie n'a aucun problème à obtenir de la cour une ordonnance interdisant le piquetage ou à intentar une poursuite en dommages contre les Métallos. La compagnie emploie des briseurs de grève. Puisque cette stratégie avait fonctionné adéquatement à Asbestos et à Valleyfield, Duplessis choisit de mettre à profit la police provinciale pour mater les grévistes et protéger l'entrée en usine des briseurs de grève. Malgré la répétition et l'intensification des affrontements violents, Antonio Barette ne se prononce pas. Le mutisme du ministre du Travail est alors justifié par l'illégalité de la grève. La seule forme d'intervention gouvernementale durant le conflit est l'augmentation commandée des effectifs policiers sur les lignes de piquetage. Aussi minime soit-elle, cette participation du gouvernement de l'Union nationale est déterminante, rendant presque impraticable la tenue des blocages et servant corollairement à l'augmentation des affrontements entre policiers provinciaux et grévistes.

Devant la gravité de la situation, l'établissement d'une alliance entre la FTQ et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada se consolide. Les deux regroupements font front commun contre Duplessis et la *Gaspé Copper Mines*. Cependant, l'action commune est gravement entravée par les dissensions au sein de la

²⁰³ *Op. cit.*

FTQ²⁰⁴. Elle se conclut par un échec. En août 1957, « la situation apparaît désespérée pour le syndicat : la compagnie est parvenue à reprendre le cours normal de ses activités et il ne reste plus que 400 grévistes sur les 964 présents au début du conflit²⁰⁵ ». Sans compter que, depuis

le 4 juin, à la suite d'échauffourées entre la police provinciale et les grévistes, le syndicat local des Métallurgistes-Unis d'Amérique reçut de la police provinciale l'ordre d'abandonner sa ligne de piquetage qu'une directive antérieure avait déjà réduite à six grévistes²⁰⁶.

Voilà qui explique la facilité avec laquelle les briseurs de grève accèdent aux mines. Les chefs ouvriers se doivent alors de répondre urgemment au refus d'utiliser « ce moyen traditionnel de faire valoir leurs revendications auprès du public en général²⁰⁷ ». Il fallait « rétablir cette ligne de piquetage, n'était-ce que de façon symbolique, et d'éveiller une opinion publique à l'état de sommeil aux graves événements qui se déroulent dans la péninsule gaspésienne ».

C'est dans cette optique qu'est organisée la « marche sur Murdochville ». Le 19 août, « 450 syndiqués (dont Claude Jodoin, président de la CTC, et Gérard Picard, président de la CTCC)²⁰⁸ » participent à la marche. L'événement est en soi une affirmation de la solidarité ouvrière (malgré les différends entre FTQ et CTCC) et une tentative d'éveiller l'opinion publique sur l'enjeu du droit d'association. L'initiative mise en branle en août se répète moins d'un mois plus tard, le 7 septembre, avec la « marche sur Québec », « où plus de 5000 travailleurs de tous les coins de la province protestent contre l'inertie du gouvernement provincial et attirent l'attention du public

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 137.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 136.

²⁰⁶ GOSSELIN, Émile, « La marche sur Murdochville », dans *Relations industrielles/Industrial relations*, volume 12, numéro 4, Département des relations industrielles de l'Université Laval éd., octobre 1957.

²⁰⁷ *Op. cit.*

²⁰⁸ ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 137.

sur le droit d'association des travailleurs²⁰⁹ ». Malgré les efforts concertés des différents syndicats ouvriers et malgré leur ténacité et leur inventivité, l'épuisement général atteint finalement les grévistes à la fin du mois de septembre, après que la Cour supérieure ait rejeté la requête d'accréditation du syndicat des Métallos à CRO. Ce dernier revers sonne la fin de la grève le 5 octobre 1957, après sept mois de contestations ponctuées de violences, d'interventions policières et d'affronts patronaux. La fin de la grève est votée « par 80% des 300 travailleurs présents à l'assemblée syndicale²¹⁰ ».

Parmi les mille ouvriers en débrayage, seulement deux cents sont réembauchés après la grève. Chez ceux qui reviennent en usine, « certains subi[r]ont des diminutions de salaire et d'autres dev[r]ont quitter les logements fournis par l'employeur²¹¹ ». Les huit cents autres postes sont laissés aux briseurs de grève engagés durant la grève. Aucune accréditation n'est accordée aux Métallurgistes, qui voient être refusée leur reconnaissance en tant que syndicat. La compagnie opte plutôt pour la formation d'un « syndicat de boutique qui ravit l'accréditation aux Métallos²¹² ». Malgré le renvoi massif de grévistes, la non-reconnaissance du syndicat et le refus des demandes connexes formulées par les Métallos, la victoire de la compagnie ne se complète qu'une douzaine d'années après les faits. En 1970 est prononcé le verdict de la poursuite entamée par *Gaspé Cooper Mines* à l'endroit de l'Union des Métallurgistes. L'Union est condamnée en dommages et perte de production durant la grève pour un montant approximatif de 1.5 million de dollars. Le montant est versé par le Syndicat

²⁰⁹ *Op. cit.*

²¹⁰ Université de Sherbrooke. « Déclenchement d'une grève à Murdochville ». Dans *Bilan du siècle. Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900*. Montréal : Université de Sherbrooke. Récupéré de <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1227.html>.

²¹¹ ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 137.

²¹² *Op. cit.*

des métallurgistes unis d'Amérique (les « Métallos » au Québec) à la compagnie, après un litige judiciaire de 15 ans²¹³.

C'est de cette triste manière que se conclut la grève de Murdochville, événement marquant « dans l'histoire des grandes grèves et des grandes manifestations ouvrières contre le patronat et contre le gouvernement unioniste de Duplessis²¹⁴ ».

3.3 Droit naturel vs « méfaits du capitalisme ». Traitement par *Relations*.

Un seul article de *Relations* traite de la grève de Murdochville. L'article, écrit par Jacques Cousineau, est publié durant la grève, dans le numéro de juillet 1957. Une couverture aussi mince par *Relations* d'un événement d'une telle importance est sans doute le résultat de pressions et de sanctions imposées à la revue, notamment avec le départ forcé du père Jean d'Auteuil-Richard et de *l'omerta* ayant suivi l'« Affaire silicose » de Burton Ledoux. À cela sont aussi à considérer les pressions unionistes et celles du Vatican sur le clergé progressiste québécois.

Malgré les sanctions ciblées imposées à *Relations*, ainsi que les pressions extérieures généralisées que subit le catholicisme social, l'article est d'une force distinctive. Il s'ouvre d'abord sur une chronologie des événements traçant l'historique du conflit. La majorité du texte de Cousineau est une réflexion sensible portant sur le règlement éventuel de l'arrêt de travail. À celle-ci s'intègre une critique précise du rôle du gouvernement provincial et du capitalisme industriel émergent, ainsi qu'un appui et un encouragement clair en faveur des mineurs de Murdochville. Selon Jacques

²¹³ *Op. cit.*

²¹⁴ Université de Sherbrooke. « Déclenchement d'une grève à Murdochville ». Dans *Bilan du siècle. Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900*. Montréal : université de Sherbrooke. Récupéré de <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1227.html>.

Cousineau, si le refus de la *Gaspé Copper Mines* de reconnaître le droit d'association professionnelle de l'Union des Métallurgistes unis d'Amérique n'est pas illégal, il en est seulement ainsi à cause des tares inhérentes au système de justice du Québec. Cousineau le rappelle :

rien dans la présente loi n'empêche une association non reconnue de conclure une convention collective, mais une convention ainsi conclue est non avenue le jour où une autre association est reconnue par la Commission pour le groupe que représente cette dernière association²¹⁵.

Selon l'auteur, sans la mise à profit des failles du système légal quant au Code du travail, le conflit n'aurait jamais eu lieu. La « solution normale » aurait été privilégiée à toute autre.

Comment le conflit se réglerait-il ? Comment cette tragique situation se dénouerait-elle ? La solution normale consisterait, pour la *Gaspé Copper Mines*, à se rendre à l'évidence et à reconnaître le droit naturel que possèdent ses employés de se grouper dans l'association de leur choix, puis à négocier collectivement²¹⁶.

C'est donc bien là que résident les fondements de l'obstination de la compagnie : à un niveau idéologique. C'est devant « le droit naturel que possèdent ses employés de se grouper dans l'association de leur choix, puis à négocier collectivement²¹⁷ » que se braque la *Gaspé Copper Mines*. Ce n'est pas son aspect légitime ou légal qui fait litige, mais avant tout le poids symbolique de la requête.

Le droit naturel que possèdent ses employés de se grouper dans l'association de leur choix, puis à négocier collectivement. L'attitude qui consiste à dire qu'elle ne le peut pas est fausse d'un point de vue légal, en plus d'être pharisaïque dans les circonstances; la compagnie, par ses conseillers juridiques du moins, sinon par ses dirigeants, sait que, d'après l'article 18 de la loi des Relations

²¹⁵ COUSINEAU, Jacques, « Le baromètre de Murdochville », *Relations*, juillet 1957 p.174

²¹⁶ *Op. cit.*

²¹⁷ *Op. cit.*

ouvrières. Rien dans la présente loi n'empêche une association non reconnue de conclure une convention collective, mais une convention ainsi conclue est non avenue le jour où une autre association est reconnue par la Commission pour le groupe que représente cette dernière association ²¹⁸.

Rappelons-le, le contexte dans lequel s'inscrivent ces événements en est un de domination des forces conservatrices, patronales, cléricales et gouvernementales. La défaite des catholiques sociaux et des syndicats catholiques est encore récente – assez récente, du moins, pour que les acteurs « progressistes » autrefois en mesure de contrebalancer les offensives réactionnaires soient encore trop affaiblis pour constituer une opposition efficace. Sans compter que l'édifice syndical issu de la mise en commun des forces de la FTQ et de la CTCC est trop fragile pour se dresser à la fois devant la compagnie, l'Union nationale et Pie XII. Jacques Cousineau est conscient d'un tel état des choses. Il sait aussi que, bien qu'elle soit en mesure de signer une entente avec l'Union des Métallurgistes, la compagnie n'en fera rien sans subir de pressions extérieures. « Si la compagnie peut incontestablement négocier et signer une telle entente, le voudra-t-elle, sans une pression du dehors? C'est au gouvernement provincial à intervenir ²¹⁹ ». En identifiant de cette manière le gouvernement comme unique acteur « du dehors », Cousineau souligne que l'influence des autres acteurs est à ce moment négligeable.

Trois arguments principaux sont mis de l'avant par l'auteur pour illustrer que la participation du gouvernement est nécessaire pour que se règle le conflit. D'abord, il invoque le « devoir d'office » du gouvernement. En se référant à la *Lettre des évêques du Québec sur le Problème ouvrier de 1950*, l'auteur rappelle que

²¹⁸ *Op. cit.*

²¹⁹ *Ibid.*, pp. 174-175.

le droit d'association est un droit fondamental pour les travailleurs²²⁰. Il est octroyé par la nature même. L'État a le devoir de protéger ce droit et d'en faciliter l'exercice²²¹ » et cela, indépendamment de « la présumée illégalité de la grève, qui n'existe que par l'imperfection de notre législation syndicale [et] par les délais des tribunaux²²².

Cousineau ajoute que la législation du Code du travail est défailante et qu'elle agit au service du « machiavélisme des manœuvres patronales²²³ ». Voilà qui est en soi une attaque percutante, au triple endroit de l'Union nationale, du système judiciaire et de la *Gaspé Copper Mines*.

Jacques Cousineau poursuit en faisant appel à la doctrine sociale de l'Église pour encourager la mise en œuvre des pouvoirs disponibles à Duplessis :

C'est ici que s'applique la doctrine formulée par nos chefs spirituels. Le pouvoir exécutif de l'État ne doit pas s'immiscer comme tel dans les problèmes de relations du travail, sinon dans les cas de grave nécessité, pour aider, par exemple, à rétablir un équilibre rompu par la prépondérance de ceux qui détiennent une trop grande force économique²²⁴.

²²⁰ *Lettre pastorale collective de Leurs Excellences Nosseigneurs les archevêques et évêques de la province civile du Québec sur le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*, Québec, Service extérieur d'éducation sociale, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1950- Le texte consiste en une dénonciation des abus de la classe patronale et en une mise à jour des responsabilités nécessaires pour l'établissement de bonnes relations entre patrons et ouvrier, dans une optique explicite visant le relèvement de la classe ouvrière (en plus de constituer un appui aux demandes formulées par les travailleurs et d'être une prise de position contre l'antisindicalisme de Duplessis et son nouveau *Code du travail* souhaitant « limiter les droits des ouvriers et interdire la sécurité syndicale »). On y retrouve en ses pages l'esprit des catholiques sociaux québécois à la fin des années 1940 quant aux sujets d'urbanisation et de prolétarianisation, et plus précisément en ce qui a trait aux réalités de la condition ouvrière. Le texte est divisé en trois parties principales, elles-mêmes divisées en sous-sections spécifiques : « La condition ouvrière actuelle », « La condition ouvrière chrétienne », et « Restauration de la condition ouvrière ». – Information recueillie dans CLAVETTE, Suzanne, *La condition ouvrière au regard de la Doctrine sociale de l'Église*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 23.

²²¹ COUSINEAU, Jacques, « Le baromètre de Murdochville », *Relations*, juillet 1957 p. 175.

²²² *Op. cit.*

²²³ *Op. cit.*

²²⁴ *Ibid.*, pp. 174-175.

L'argumentaire de Cousineau s'appuie ensuite sur une réflexion économique.

Le gouvernement provincial doit aussi intervenir pour corriger ce qui, sans cela, deviendrait illogisme de conduite. À Murdochville, il y a quelque cent vingt agents de la Sûreté provinciale, qui relèvent du procureur général de la province. Ils y voient sans doute à la protection de la propriété privée et au maintien de l'ordre et de la paix publique. Mais, en fait, aux frais de quelques milliers de dollars par jour, pris depuis des mois sur le budget du ministère du procureur général, ils couvrent de leur protection efficace une compagnie qui a) conteste devant les tribunaux la constitutionnalité d'une des seules parties de la loi des Relations ouvrières dont le gouvernement actuel soit l'auteur, qui b) accuse publiquement d'illégalité, pour un de ses gestes les plus justifiés, la Commission des Relations ouvrières dont le fonctionnement relève du procureur général lui-même, et qui, c) sans vergogne, affiche un mépris total du droit naturel et, en pratique, de la loi du pays sur le point capital de la liberté syndicale²²⁵.

Ce segment du texte fait la critique de l'emploi de l'argent de l'État. Au lieu de servir à la protection de la propriété privée et à la préservation de l'ordre et de la paix publique, le budget du procureur général sert dans ce cas précis à intervenir – par l'emploi de la force policière provinciale – au profit d'un acteur dont le « mépris » des lois du pays et pour de l'institution du gouverneur général est doublé d'un déni pratique du droit naturel à l'association. Avec cette rhétorique, Cousineau met à profit les arguments jusqu'alors réservés aux camps adverses : la légalité des procédures, la protection de la propriété privée et de la paix sociale, et le bon emploi des ressources gouvernementales. Ainsi, selon Cousineau, c'est par souci d'efficacité et de légalité, par devoir, et par urgence que l'Union nationale se doit d'intervenir à Murdochville.

[Que l'Union nationale] ordonne à la police d'arrêter de couvrir « de leur protection efficace une compagnie qui a) conteste devant les

²²⁵ *Ibid.*, p. 175.

tribunaux la constitutionnalité d'une des seules parties de la loi des Relations ouvrières dont le gouvernement actuel soit l'auteur, qui b) accuse publiquement d'illégalité, pour un de ses gestes les plus justifiés, la Commission des Relations ouvrières dont le fonctionnement relève du procureur général lui-même, et qui, c) sans vergogne, affiche un mépris total du droit naturel et, en pratique, de la loi du pays sur le point capital de la liberté syndicale²²⁶.

À ce retrait nécessaire des forces policières doit aussi s'ajouter l'arrêt du financement provenant du directeur général, et attribué à la protection des terrains de la compagnie, selon l'auteur.

D'une part, le département du procureur général, qui remplit la fonction d'un ministère provincial de la Justice, dépense des sommes considérables pour — en fait, indirectement et non, certes, dans l'intention — consolider l'iniquité, écraser le droit des faibles et encourager l'indiscipline des puissants, et que, d'autre part, les autorités provinciales n'interviennent pas, ne fassent aucun effort sérieux pour amener la compagnie, selon leur manière efficace, à respecter dans les faits la claire volonté et le droit solide de ses employés et à conclure une convention collective provisoire. La bonne foi de la massive intervention policière ne peut se soutenir que si une forte pression parallèle est faite sur les patrons, qui doivent être assimilés aux plaideurs téméraires contre la loi, celle-ci ayant toujours la présomption en sa faveur. Sans quoi, la position gouvernementale devient illogique, la situation, révolutionnaire²²⁷.

Pour l'auteur, telles sont les pressions à appliquer sur la *Gaspé Copper Mines*, sans lesquelles aucune nouvelle entente ne pourra être envisageable. Les quelques phrases qui servent de brèves conclusions à l'article associent le comportement de la compagnie à une manifestation des « méfaits du capitalisme libéral²²⁸ », desquels « Pie XI et Pie XII ont trop parlé pour que nous soyons surpris²²⁹ ». Il encourage finalement les mineurs dans leurs actions et leur ténacité, en les invitant à ne pas

²²⁶ *Op. cit.*

²²⁷ *Op. cit.*

²²⁸ *Op. cit.*

²²⁹ *Op. cit.*

« capituler devant la force de l'argent²³⁰ », à ne pas céder à l'« oppression » et à poursuivre dans l'exercice de préservation « de leur authentique droit syndical²³¹ »

Le baromètre de Murdochville est planté en plein vent laurentien, au cœur de la forêt gaspésienne; aucun courant n'y vient altérer le degré de pression propre à l'autonomie du Québec. Murdochville devient donc le baromètre par excellence de la situation syndicale chez nous : nos yeux sont fixés sur lui²³².

3.4 Le cuivre et Bourdieu. Progressisme confessionnel et fonction sociale

Par son opposition vis-à-vis du gouvernement de l'Union nationale, de la police provinciale, du système judiciaire et de la compagnie, il est ici sans risque d'identifier la position de Cousineau au sujet de la grève de Murdochville comme étant progréviste. Reste ensuite à se questionner sur la position de la revue en tant qu'ensemble. Considérant, d'une part, qu'aucun autre article ne fut publié à ce sujet, et qu'aucun texte ne fut publié en faveur de la *Gaspé Copper Mines*, deux options se présentent alors à nous : la première est de considérer que la revue assume pleinement le texte de Cousineau ; la deuxième est de voir dans l'aspect unique d'un tel article publié une retenue prudente dont les répercussions éventuelles ont été préalablement calculées. Dans un cas comme dans l'autre, le texte a été publié, ce qui est en soi une marque de support de la part de la direction. Le contexte de publication, caractérisé par le conservatisme du patronat, de l'Union nationale et du Vatican, et dans lequel domine une API puissante, vis-à-vis d'une CTCC en déclin, est aussi à considérer. On ne peut qu'avancer que le texte de Cousineau est un écrit courageux, et que sa publication par *Relations* est un acte d'audace qui cherche à modifier un certain ordre

²³⁰ *Op. cit.*

²³¹ *Op. cit.*

²³² *Op. cit.*

établi, jugé injuste par l'auteur. Avec l'influence négligeable qu'eut l'article de Cousineau sur les conclusions de la grève à Murdochville, la deuxième fonction sociale du religieux – celle de déstabilisation de l'ordre social – paraît aussi avoir été négligeable. En ce sens, « Le baromètre de Murdochville » ne peut être comparé avec l'« Affaire silicose » de Burton Ledoux ou avec « Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères » de Richard, en termes d'effets sociaux progressistes. Cela dit, comme à Valleyfield avec l'article « Les leçons d'une grève » de Joseph-H. Ledit, bien que Cousineau ne parvienne pas à faire contrepoids à la mise en commun des offensives conservatrices, il se présente tout de même en tant que contrepoids. C'est ce qui importe ici. Qu'il n'y ait en ces pages aucune invitation révolutionnaire et un rejet clair des idéologies matérialiste (le capitalisme, ici, en l'occurrence), tels ne sont pas des facteurs à considérer pour juger du potentiel de déstabilisation de l'ordre social que possède le texte de Cousineau. Les éléments à considérer sont l'opposition frontale que l'auteur adopte face à Duplessis, au patronat et au clergé patronal ; face aux acteurs qui tirent avantage de la consolidation de l'ordre et qui souhaitent sa perpétuation. Sans répéter les raisons qui nous incitent à le placer dans cette catégorie, il est apparent que l'article de Jacques Cousineau est pro-ouvrier. D'autant plus que les revendications centrales des grévistes portent sur le droit d'association, décrété droit naturel par *Rerum novarum*, et dont la sacralité fut réaffirmée par *Quadragesimo anno*. C'est ce qui justifie d'autant plus l'appui convaincu qu'accorde Cousineau aux mineurs durant la grève de Murdochville.

Ainsi, malgré sa portée sociale minimale, il n'en demeure pas moins que l'article « Le baromètre de Murdochville » – et *Relations* avec lui, en tant que manifestations du religieux – refuse la conservation d'un ordre social injuste. Indépendamment de la petitesse des résultats, la concrétude de sa manifestation suffit à identifier la « deuxième fonction sociale du religieux », à cerner davantage les contours de sa potentialité et à identifier *Relations* comme une voix-actrice progressiste du catholicisme québécois.

CONCLUSION

Après les échecs de Murdochville

On semble assister, après les grèves de Murdochville, à la cristallisation finale de la domination des compagnies privées, du clergé patronal et de l'Union nationale sur les organisations ouvrières catholiques et nationales : le syndicalisme catholique est en perte de portée et d'influence ; les centrales internationales sont catégorisées comme communistes ; le refus d'accréditation des grèves à la CRO est systématisé, de même que le recours aux forces policières et aux briseurs de grève ; et les liens de collusion entre les compagnies privées et le gouvernement sont renforcés. Cela dit, cette assise apparente des forces conservatrices cléricales et gouvernementales sur la société québécoise est ébranlée d'abord, par l'ordination du pape Jean XXIII, suite à la mort de Pie XII le 8 octobre 1958²³³, puis par la mort de Duplessis le 8 octobre 1959²³⁴, et finalement, par la « Révolution tranquille » quelques années plus tard.

Cependant, avant que ne soit déstabilisée la triple alliance conservatrice, on observe les résultats de la « crise » du syndicalisme catholique, qui atteint son point de rupture en 1955 à Abtesos²³⁵. S'opère en cela une refonte critique des structures et des

²³³ S'amorcera alors l'établissement de changements structuraux au sein de l'Église catholique qui se confirmera avec Vatican II. Les conclusions du Concile marqueront l'affirmation du désir de modernisation de l'Église catholique.

²³⁴ Sans Maurice Duplessis, le régime de l'Union nationale ne saura entretenir les mêmes liens de collusions avec les compagnies privées. Pour ce qui est du pouvoir provincial et de l'Église, ces deux entités en processus de refonte identitaire urgente se verront dans l'impossibilité de faire concorder leurs intérêts comme elles l'avaient fait jusqu'alors.

²³⁵ HAMELIN, Jean, *Histoire du catholicisme québécois. Le XXe siècle. Tome 2. De 1940 à nos jours* », Montréal, Boréal Express, 1984, p. 158.

organisations ouvrières à l'échelle du Québec. Le syndicalisme tend à se laïciser, et s'expriment en ses rangs « des tensions analogues à celles qui ont cours dans l'action catholique²³⁶ », dont un certain antagonisme idéologique entre les chefs syndicaux et l'autorité ecclésiale. Notons aussi que les théories marxisantes et matérialistes s'intègrent au sein des organisations ouvrières, et cela y compris au sein des syndicats catholiques. À un niveau théorique, on laisse de côté les idées de la réforme globale de l'entreprise et celles qui font référence à la doctrine sociale de l'Église. À un niveau pratique, on opte pour un militantisme plus revendicateur, plus audacieux, plus tenace²³⁷. Voilà qui « sert les partisans de la déconfessionnalisation des syndicats²³⁸ » et qui alimente les débats portant sur la laïcisation de l'éducation et du travail.

La baisse d'influence du syndicalisme catholique vis-à-vis la popularité croissante d'un catholicisme sécularisé s'explique aussi par l'aspect paradoxal qui caractérise le contexte dans lequel s'effectue la réorientation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. La CTCC peine à rejoindre une base catholique progressiste qui se complexifie. Une partie de cette base s'éloigne de la CTCC à cause de son « laïcisme », illustré par l'abandon de la doctrine sociale et du projet de réforme de l'entreprise, et une autre s'en éloigne parce qu'elle est associée à une Église dont l'autorité tend aussi à délaisser ces mêmes concepts. Devant cette situation, qu'elle se laïcise ou qu'elle se cléricalise davantage, la CTCC perd les catholiques qui se réclament de la doctrine sociale et perd les catholiques corporatistes qui s'en distancient. Un débat important s'amorce alors au sein de la Confédération au sujet d'une éventuelle fusion avec le CTC. Il est question de déterminer si cette alliance, qui servirait certainement à pallier son manque d'influence face au gouvernement, à

²³⁶ *Ibid.*, p. 159.

²³⁷ *Op. cit.*

²³⁸ *Op. cit.*

l'API et aux compagnies privées, serait profitable pour la CTCC. Avec ce débat, la laïcisation prend une dimension stratégique, devenant implicite à une fusion potentielle avec d'autres syndicats d'envergure – et laïques²³⁹.

La distanciation entre une certaine base catholique et la hiérarchie cléricale est, entre autres, ce qui incite Jean XXIII à ouvrir le Concile Vatican II, le 11 octobre 1962²⁴⁰. À ce propos, disons seulement que le Concile, dont l'esprit pastoral est résumé dans *Gaudium et spes*²⁴¹, est à comprendre comme la « modernisation » de la doctrine sociale de l'Église en tant que continuité logique des encycliques qui ont mené à l'élaboration de la doctrine sociale de l'Église, de laquelle résultera un changement de paradigme critique pour l'ensemble de l'Église catholique²⁴². Vatican II est aussi la

²³⁹ Mentionnons tout de même qu'à la fin des années 1950, dans ce contexte de « crise » du syndicalisme catholique et de restructuration du paysage syndical, la CTCC se montera d'une pertinence sans équivoque durant la grève des réalisateurs de Radio-Canada de décembre 1958. En concordance avec l'appui des membres des locaux d'unions indépendantes ou affiliées au CTC, et cela « malgré les ordres et les pressions des centrales nationales de ces mêmes unions » (COUSINEAU, Jacques, 1959), la CTCC se joindra à l'Association des réalisateurs de Montréal dans leurs demandes visant l'amélioration de leurs conditions de travail et la reconnaissance de leur droit d'association. Les requêtes seront obtenues par l'Association le 7 mars 1959, après dix semaines de grève. C'était la première fois que se syndicalisaient des travailleurs non manuels, et des cadres qui plus est. Cet état de fait étendra considérablement le champ d'action des acteurs et actrices en droit du travail. « Le problème de la protection du droit syndical et du droit d'organisation et de négociation collective, propre aux travailleurs non manuels, y compris le personnel technique, les cadres, etc., se pose désormais à l'échelle internationale » (COUSINEAU, Jacques, 1959). Cela ajoutera aussi aux arguments de la CTCC en faveur de leur reconnaissance lors des négociations concernant sa fusion avec la CTC (COUSINEAU, Jacques, 1959).

²⁴⁰ Marqué par la libération des mœurs et par les avancées scientifiques, tant sur le plan technique que sur celui du savoir, en plus de considérer les confrontations entre l'intransigeantisme et le progressisme au sein du catholicisme.

²⁴¹ « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. Leur communauté, en effet, s'édifie avec des hommes, rassemblés dans le Christ, conduits par l'Esprit Saint dans leur marche vers le Royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il faut proposer à tous. La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire. » - *Gaudium et spes*.

²⁴² L'esprit du Concile, qui se résume en *Gaudium et spes*, invite à transiter d'une Église qui surplombe le monde à une Église dans le monde, inscrite et incarnée en lui. On voit ainsi en *Gaudium et spes* l'objectif premier du Concile, qui est celui d'apporter « une réforme de l'Église telle que celle-

démonstration de l'existence pratique des tensions évoluant au sein de la communauté catholique, et cela, à tous les niveaux de sa structure hiérarchique, des aumôniers sociaux québécois aux cardinaux de Rome. Et ces tensions, qui ont précédé le pivot paradigmatique amené par Jean XXIII et mis à terme par Paul VI, sont sous plusieurs aspects les mêmes que celles qui s'expriment à Valleyfield, à Asbestos et à Murdochville. *Relations*, voix progressiste du catholicisme québécois.

Dans les trois moments de l'histoire sociale du Québec que nous avons sélectionnés comme cas de figure, *Relations* nous a permis de mettre en exergue la pluralité des acteurs et des discours progressistes évoluant au sein de l'Église catholique québécoise des années duplessistes, au sujet de la question ouvrière. Revenons brièvement sur les articles de la revue qui ont traité des événements, et dont nous avons précédemment analysé le contenu.

Valleyfield

Durant les grèves de Vallayfield et de Montréal, deux textes paraissent dans *Relations*. Le premier est publié dans le numéro de septembre 1946. Il s'agit un éditorial non signé titré « Valleyfield ». Le texte consiste en un appui ouvert envers les organisations ouvrières catholiques auquel s'ajoute une méfiance sévère à l'endroit du syndicalisme international. En se référant implicitement à *Rerum novarum* et à *Quadragesimo anno*, l'auteur anonyme seconde les grévistes dans leurs revendications devant Maurice Duplessis et la *Dominion Textile*, tout en reprochant

ci puisse de nouveau offrir à l'humanité une parole chrétienne qui sache la rejoindre, ainsi que le témoignage d'une institution et d'une communauté à la fois fidèles à l'héritage des siècles et rajeunies par les exigences de l'époque contemporaine », dans FERRETTI, Lucia, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Boréal, Québec, 1999.

Cette nécessité déclarée d'immanence se traduit par un retour central à l'analyse du message christique, aux textes bibliques et des Évangiles, par une réorganisation de l'ordre hiérarchique ecclésiastique, et par une reconfiguration de la frontière divisant clercs et laïques.

que celles-ci soient portées par le syndicalisme international des OUTA plutôt que par un syndicat catholique.

Le deuxième texte, paru dans le numéro d'octobre de la même année, est l'article de Joseph Ledit, intitulé « Les leçons d'une grève ». L'article entre en résonance avec « Valleyfield », en comparant les déboires imputables à Madeleine Parent et autres leaders syndicaux à Valleyfield et à Montréal aux améliorations des conditions de travail et de protection des ouvriers attribuables aux syndicats catholiques. Ledit seconde les ouvriers dans leurs demandes, mais critique le véhicule porteur de leurs exigences, qu'il associe au communisme et au matérialisme révolutionnaire. L'article de Ledit fait ensuite la présentation de réprimandes directes formulées à l'endroit des compagnies et du gouvernement provincial. Les liens de collusion qui unissent ensemble les deux entités sont aussi pointés du doigt. En cela, « Les leçons d'une grève » accorde un appui explicite aux ouvriers, fait la présentation des « risques pervers » du communisme et propose le syndicalisme catholique comme l'option ouvrière à privilégier pour l'atteinte de la paix industrielle. De plus, en les identifiant comme (partiellement) responsables de l'état de la grève, l'article place Ledit s'oppose implicitement au gouvernement de l'Union nationale et aux compagnies impliquées.

Bien que les articles « Valleyfield » et « Les leçons d'une grève » ne soient pas explicitement anti-duplessistes, ils traitent de l'antagonisme qui existe entre les ouvriers grévistes et les acteurs qui participent au maintien (ou à la détérioration) de leur condition. Par la publication des articles, *Relations* se situe comme pro-ouvrière, dans la mesure où l'objectif est de modifier positivement les conditions de travail des ouvriers.

Saint-Rémi-d'Amherst

En mars 1948, la position de *Relations* sur les événements de Saint-Rémi-d'Amherst est sans équivoque. Publiés dans un contexte d'affirmation en puissance des forces de répression conservatrice, l'article de Jean-d'Auteuil Richard (« Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères ») et le dossier de Burton Ledoux (« La silicose ») se dressent devant la *Canada China Clay and Silicia Ltd* et le gouvernement de l'Union nationale. Tandis que l'article de Richard dresse la liste des mineurs décédés de la silicose, Ledoux accuse le gouvernement de Duplessis, les compagnies minières et les professions légales et médicales d'être les responsables des mauvaises, parfois mortelles, conditions de travailleurs des mineurs québécois. L'article éveille une population entière aux problèmes liés au travail industriel et aux liens de collusions entre l'Union nationale et les compagnies privées, en plus de forcer une modification véritable des conditions de travail dans les usines et les mines. Ici, *Relations* incarne clairement l'expression d'un catholicisme québécois pro-ouvrier, et progressiste en ce sens.

Asbestos

À Asbestos, *Relations* adopte une position similaire. Son opposition face à la *Canadian John's Mainville Company* de Lewis Brown, à l'API, au Père Émile Bouvier et à l'Union nationale de Maurice Duplessis est claire. En juin 1949, la revue publie deux articles qui prennent le parti de la Fédération nationale des employés de l'Industrie minière (affiliée à la CTCC) et font la promotion de la réforme de l'entreprise : cœur idéologique des conflits de l'amiante à Asbestos. « Deux grèves et des leçons » d'Alexandre Dugré et « La grève de l'amiante » de Cousineau, sont certes d'impact moindre à une échelle sociale que les textes signés par Richard et Ledoux en mars de l'année précédente, mais leur importance est tout de même considérable. On trouve, dans « Deux grèves et des leçons », une série de

réprimandes faites à l'Union nationale à propos des dangers liés à son inaction. À cela s'ajoute une triple critique de l'industrialisme, du communisme et du capitalisme²⁴³. Ce faisant, Alexandre Dugré réaffirme les positions déjà prises par *Relations*. Il y a plus, cependant. En illustrant l'illégitimité des arguments patronaux (qu'il considère comme allant à contresens de la doctrine sociale), en légitimant la position des grévistes, en faisant la critique du « capitalisme sans âme²⁴⁴ » et en invitant à l'insurrection contre les « mauvaises lois » qui déclarent illégale une grève « juste et chrétienne²⁴⁵ », l'article de Dugré incite presque à la révolte. Ce niveau de proximité avec de tels concepts se trouvait jusqu'alors absent des pages de *Relations*. Une invitation nouvelle est aussi exprimée, de manière aussi explicite du moins.

Pour sa part, l'article de Cousineau présente la grève comme un moment historique critique à partir duquel le mouvement ouvrier et la mise en pratique de la justice sociale et de la solidarité chrétienne peuvent se consolider. Dans l'article, une importance considérable est donnée au rôle assumé durant la grève par les acteurs religieux, tant syndicaux que cléricaux. S'ajoute ensuite à l'article une critique de l'inaction du gouvernement Duplessis envers la *Mainville*, doublée d'une incitation à l'application urgente de pressions gouvernementales pour forcer la compagnie à signer une nouvelle entente avec les mineurs en grève.

À l'exception de la tendance insurrectionnelle de « Deux grèves et des leçons », les articles de Jacques Cousineau et d'Alexandre Dugré restent inscrits dans l'orientation idéologico-théologique assumée jusque-là par la revue au sujet de la question ouvrière. En état de concordance interprétative avec les catholiques sociaux de la CSES et avec les aumôniers sociaux de la CTCC, *Relations* voit les réformes de

²⁴³ DUGRÉ, Alexandre, « Deux grèves et des leçons », *Relations*, juin 1949, p.156

²⁴⁴ *Op. cit.*

²⁴⁵ *Ibid.*, p.157

structure, les mesures de sécurité sociale et la saine législation, comme la condition d'établissement essentielle à la solution du « problème ouvrier »²⁴⁶. Ce faisant, en plus de confirmer son appui aux ouvriers en grèves (dont les demandes sont inspirées de la doctrine sociale de l'Église et de la réforme de l'entreprise), la revue affiche son opposition au corporatisme de l'API et valide son objection à l'inaction gouvernementale, aux faiblesses du Code du travail et aux mesures des compagnies privées en temps de grève.

Murdochville

Finalement, pour ce qui est du traitement des événements de Murdochville par *Relations*, avec la publication en juillet 1957 de l'article de Jacques Cousineau, « Le baromètre de Murdochville », *Relations* réaffirme les mêmes positions qu'elle tenait à Valleyfield, à Saint-Rémi et à Asbestos : défense du droit d'association, critique de l'attitude patronale et de l'inaction du gouvernement provincial, identification des failles du système légal et judiciaire et plaidoyer pour le syndicalisme catholique. Aux éléments argumentatifs utilisés jusqu'alors s'ajoute une critique de l'emploi des fonds publics et de la police provinciale. Un tel sujet n'avait été préalablement traité dans les pages de *Relations* qu'en surface ou de manière implicite. En cette partie du texte consacrée à l'utilisation des forces policières, toutefois, Cousineau incite explicitement le gouvernement à retirer sa police du terrain de la compagnie, pour ainsi assurer la bonne tenue des lignes de piquetage. Rappelons que l'article de Cousineau paraît dans un contexte fortement antisyndical, au sein duquel les associations ouvrières, catholiques et internationales (essentiellement la CTCC et la FTQ) sont trop affaiblies pour former une opposition efficace contre l'API, la *Gaspé*

²⁴⁶ CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages Québec, Presse de l'Université Laval, 2007, p. 258.

Copper Mines et le gouvernement provincial. Il faut aussi considérer que *Relations* publie « Le baromètre de Murdochville », malgré qu'elle fait alors l'objet de réprimandes et de sanctions sérieuses suite à la publication en 1948 des articles de Richard et de Ledoux. Ces deux considérations prises en compte illustrent non seulement le caractère progressiste de *Relations*, mais aussi la force des convictions et le courage de la revue.

On constate ainsi – par son audace de publier certains articles malgré les conséquences à envisager ; et par les sujets traités, les arguments amenés et les responsables identifiés dans les textes publiés – que *Relations* forme une entité confessionnelle porteuse d'un discours progressiste au sujet de la question ouvrière. Autrement dit, avec *Relations*, il est possible d'identifier un progressisme concret qui a été actif dans les frontières d'une Église plurielle ou cohabitent en tension des positions en confrontation partielle ou en opposition totale, et cela au sein d'une conjoncture en laquelle l'Église catholique québécoise est généralement dépeinte comme monolithique, unanimement conservatrice, à la fois alliée et outil du pouvoir étatique. Ainsi, en mettant l'accent sur les acteurs et les discours progressistes propres à cette même Église, on en vient à cerner sa complexité et son caractère pluriel. Tel était le premier objectif de notre étude.

Relations, actrice progressiste du catholicisme québécois

En se penchant sur Valleyfield, sur Saint-Rémi, sur Asbestos et sur Murdochville, nous avons pu identifier *Relations* en tant qu'entité agissante, porteuse d'une capacité d'action et d'influence sur le temporel ou sur la réalité matérielle. *Relations* est une entité confessionnelle, elle est donc à comprendre comme une manifestation du religieux, en tant que phénomène temporel concret. Et, comme Bourdieu l'a déjà identifié, le religieux est détenteur de fonctions sociales, sa principale fonction, selon lui, étant la conservation de l'ordre sociopolitique dominant. Avec l'exercice qui

vient d'être fait, on en vient à comprendre le religieux, comme un acteur social, qui est aussi porteur d'une fonction sociale de contestation de l'ordre établi.

Relations est en cela une des multiples manifestations du religieux qui assume une fonction sociale de contestation, voire de déstabilisation de l'ordre établi, au Québec de l'époque. L'Affaire silicose en est un exemple évocateur. Plus qu'une opposition symbolique, *Relations* forme avec « Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères » et « La silicose » une force d'opposition en soi, pratique et agissante. En identifiant le gouvernement et la compagnie comme responsables du décès des mineurs, nommés et prénommés dans l'article de Cousineau, les publications engendrent un mouvement d'une importance telle que s'établit au Québec un nouveau climat sociopolitique marqué par les revendications sociales et une prise de conscience citoyenne des problèmes propres au travail ouvrier. *Relations* a ainsi participé à la modification du paysage social québécois, duquel émergent les contestations ouvrières à Asbestos. *Relations* se révèle sous cet angle en tant qu'actrice sociale en propre, ayant participé à façonner le Québec dans sa dimension sociologique, sur les enjeux ouvriers, et en tant que manifestation du religieux, portant en elle une fonction sociale de contestation et de bouleversement de l'ordre établi. Et de manière plus globale, on voit que le religieux, qu'il se manifeste à travers l'Église catholique, le syndicalisme de la CTCC ou *Relations*, est un phénomène changeant, dont les impacts et les orientations sont variables selon les éléments qui le composent. Le religieux détient le potentiel de faire dévier le cours de l'histoire, dans un sens comme dans l'autre. Telle est sa pleine fonction sociale : à la fois progressiste et conservatrice.

C'est ce que l'étude de la revue *Relations* sur Valleyfield, sur Saint-Rémi-d'Amherst, sur Asbestos et sur Murdochville permet d'identifier : la fonction sociale de contestation propre au phénomène religieux. C'était là le deuxième objectif central du présent mémoire. C'est ce qui constitue, et avec les conclusions propres aux premiers objectifs, les résultats les plus clairs.

Résultats, limites et regrets

L'atteinte de nos deux objectifs centraux permet de confirmer notre hypothèse première et de répondre à notre question de recherche dans un même mouvement. Rappelons-le, notre hypothèse était que la position de l'Église catholique au sujet des enjeux ouvriers durant les années duplessistes a été multiple, parfois à la base des luttes ouvrières, parfois en opposition face à ces dernières. Nous avançons parallèlement que ces tensions internes avaient évolué simultanément et de manière réflexive. Pour servir à infirmer ou à confirmer cette hypothèse, nous avons formulé la question de recherche suivante : quels furent, durant la « Grande noirceur », les positionnements théologico-idéologiques « progressistes » de l'Église catholique québécoise au sujet de la question ouvrière ?

En identifiant *Relations* en tant que voix progressiste du catholicisme québécois, on en vient implicitement à démontrer l'existence de discours progressistes au sein de l'Église catholique au sujet de la question ouvrière, minimalement. De cette démonstration, à laquelle est à ajouter celles portant sur le caractère conservateur de l'API et de la hiérarchie cléricale propatronale, on peut conclure que les prises de position de cette même Église au sujet des enjeux ouvriers durant les années duplessistes furent multiples. En considérant encore les ambitions réactionnaires de l'API, en collaboration étroite avec le gouvernement provincial et les compagnies privées – à Valleyfield, à Asbestos et à Murdochville – et les positions pro-ouvrières de *Relations* et de la CTCC, on voit que les positions multiples au sein de l'Église se répondaient et évoluaient « ensemble », les unes contre les autres. Finalement, on peut répondre à la question de recherche en avançant que les positionnements « progressistes » de l'Église catholique québécoise au sujet de la question ouvrière consistent en une interprétation pro-ouvrière de la doctrine sociale de l'Église et en la mise en application des principes de la réforme de l'entreprise. En ce qui a trait seulement à *Relations*, son positionnement pro-ouvrier s'est exprimé sous la forme

d'un plaidoyer pour la Troisième voix et le syndicalisme catholique à Valleyfield, d'une mise en accusation du gouvernement de Duplessis et de la *China Clay* quant à leur « négligence criminelle » à Saint-Rémi-d'Amherst, d'une opposition affirmée et concrétisée devant l'Union nationale, l'API et la *Gaspé Copper* à Asbestos, et d'une critique sévère de l'emploi des forces de la police provinciale à Murdochville. Cela dit, pour en arriver à une telle conclusion, il convient de préciser, comme il l'a été fait en introduction, que l'Église est à considérer en tant que communauté et non en tant qu'institution. Autrement dit, il n'est pas ici question d'apposer une marque progressiste ou conservatrice sur l'Église catholique québécoise en tant qu'entité institutionnalisée et hiérarchisée. Il convient de remarquer qu'au sein de cette institution, évolue une communauté concrète dont les composantes entretiennent entre elles un réseau de relations complexes et diversifiées, au moins au sujet de la question ouvrière, précisons-le encore.

C'est en cette précision, d'ailleurs, qu'apparaissent les premières limites de la présente recherche. En se concentrant sur les avancées de la condition ouvrière et les rapports entretenus entre les organisations ouvrières et l'Église, l'attribution de « progressiste » ne peut être faite à l'Église catholique québécoise qu'à propos de ce sujet. Il serait pertinent d'élargir l'horizon de recherche afin d'identifier quelles autres dimensions sociales (logement, droit des femmes, immigration, etc.) ont obtenu le support de l'Église catholique québécoise dans une perspective progressiste. En cela, de traiter d'autres thèmes que celui de la question ouvrière permettrait de couvrir de manière plus complète l'influence du catholicisme sur la société québécoise dite prémoderne. Il aurait aussi été bon d'élargir le corpus et d'intégrer à notre étude d'autres revues catholiques. Une telle démarche aurait permis d'enrichir l'aspect « pluriel » des discours intracléricaux, autant « progressistes » que « conservateurs », et d'identifier d'autres revues-actrices ayant assumé de manière concrète l'une ou l'autre des fonctions sociales du religieux. Par exemple, de faire dialoguer la revue prorégime *Notre Temps* avec *Relations* aurait permis, entre autres, d'identifier le

niveau d'influence de chacune des revues sur la société d'alors. Profitons-en ici pour avancer que le rôle des revues est trop négligé au Québec. Il sera nécessaire, dans un avenir rapproché, de donner une place plus importante aux revues dans l'étude de l'histoire intellectuelle du Québec, en les considérant comme un ensemble cohérent de savoirs et comme des actrices sociohistoriques à part entière.

Il faut aussi avouer que d'avoir intégré des entrevues à notre projet aurait été un ajout précieux. De ne pas avoir approché les actrices et les acteurs encore vivants est un grand regret qu'il convient ici de mentionner. Soulignons que le progressisme catholique est subtil. Il n'est pas à analyser avec l'utilisation unique d'un cadre matérialiste. Le rejet des concepts idéologiques de lutte des classes, de révolution prolétaire ou autre dans l'argumentaire syndical catholique n'équivaut en rien à une absence de visée contestataire ou déstabilisatrice au sein de ces organisations. La radicalité se trouve ailleurs, s'établissant sur les grandes encycliques et les enseignements doctrinaux. Une meilleure connaissance de l'histoire des luttes sociales québécoises permet l'élaboration d'une telle affirmation et l'établissement d'un dialogue. Les témoins vivants de cette histoire auraient permis d'en solidifier la constitution. En espérant qu'un tel projet soit entrepris avant que le rapport entre vie, vieillesse et temps ne rende son accomplissement impossible.

BIBLIOGRAPHIE

Attridge, M., C. Clifford et G. Routhier (dir.). (2011). *Vatican II : expériences canadiennes*. Ottawa : Presse de l'Université d'Ottawa.

Baum, G. (1990). « Politisés Chrétiens : A Christian-Marxist Network in Quebec, 1974-1982 », *Studies in Political Economy* (p. 7-28), 32 :1, DOI : 10.1080/1918187033.1990.11675482

Beauchamp, J. (anim.), Bastien F. (invité). (2018, 18 septembre). Comment le régime Duplessis a réussi à s'imposer [Webradio]. Dans Société Radio-Canada (prod.), *Aujourd'hui l'histoire*. Récupéré de ici.radio-canada.ca/premiere

Beauchamp, J. (anim.), Bastien F. (invité). (2018, 3 octobre). La grève de l'amiante d'Asbestos, un conflit marquant pour le Québec [Webradio]. Dans Société Radio-Canada (prod.), *Aujourd'hui l'histoire*. Récupéré de ici.radio-canada.ca/premiere

Bédard, E. (2002). « Préface », dans MEUNIER, É.-Martin, WARREN, Jean-Philippe, *Sortir de la « Grande noirceur ». L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*. Sillery : Édition du Septentrioné

Bourdieu, P. (1971). « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie* (p. 295). Document numérique recueilli sur le site de [Persée](http://www.persée.fr/doc/rfsoc_00352969_1971_num_12_3_1994) à l'adresse http://www.persée.fr/doc/rfsoc_00352969_1971_num_12_3_1994

Brown, L. (août 1949). « Correspondance : La grève de l'amiante », *Relations*.

C. L. (1947?) *La vérité sur la grève de Valleyfield*, Montréal : Ouvriers unis des textiles d'Amérique, Union internationale (Montréal : Mercantile Printing, limitée).

Chaussé, G. (1991). « Une Église en action : Les jésuites et Rerum Novarum », *La Revue d'histoire du Québec*.

Clavette, S. (2007). *La condition ouvrière au regard de la Doctrine sociale de l'Église*. Québec : Presse de l'Université Laval.

Clavette, S. (2006). *L'affaire silicose par deux fondateurs de Relations : un épisode marquant de l'histoire sociale du Québec, précurseur de la Grève de l'amiante*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Clavette, S. (2005). *Les dessous d'Asbestos : une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Courcy, R. (1988). « L'Église catholique au Québec : de la fin d'un monopole au redéploiement dans une société plurielle » (p. 113-114). *L'Année sociologique (1940/1948-)*.

Cousineau, J. (février 1959). « La grève à Radio Canada », *Relations*.

Cousineau, J. (juin 1949). « La grève de l'amiante », *Relations*.

Cousineau, J. (juillet 1957). « Le baromètre de Murdochville », *Relations*.

Cousineau, J. (décembre 1956) « Le sens d'une grève : une interprétation controuvée », *Relations*.

Cousineau, J. (1982), *L'Église d'ici et le social. 1940-196*. Tome 1 : *La Commission sacerdotale d'Études sociales*. Montréal : Éditions Bellarmin.

Davidson, W. A. B. (2019). *Industrie textile*. Récupéré de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/industrie-textile>.

Dugré, A. (juin 1949). « Deux grèves et des leçons », *Relations*.

Dumont, F. (1993). *Genèse de la société québécoise*. France : Boréal.

Église catholique, Pape (1878-1903 : Léon XIII), *Rerum Novarum*, 1891

Église catholique, Pape (1903-1914 : Pie X), *Pacendi Dominici gregis*, 1907

Église catholique, Pape (1922-1939 : Pie XI), *Quadragesimo anno*, 1931

Église catholique, Pape (1939-1958 : Pie XII), *Humani generis*, 1950

Ferretti, L. (1999). *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*. Québec : Boréal.

Gauchet, M. (2004). *Un monde désenchanté ?*. Paris : Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières.

Gauvreau, M. (2008). *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*. Montréal : Fides.

Gosselin, E. (octobre 1957). « La marche sur Murdochville », *Relations industrielles/Industrial relations*. Québec : Éditions du Département des relations industrielles de l'Université Laval.

Gutierrez, G. (1974). *Théologie de la libération*. Bruxelles : Lumen Vitae.

Hamelin, J. (1984). *Histoire du catholicisme québécois. Le XXe siècle. Tome 2. De 1940 à nos jours*. Montréal : Boréal Express.

Hardy, R. (1999). *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec ; 1830-1999*. Montréal : Boréal, 1999.

Hardy, R. « Les fondements du renouveau religieux dans le Québec du XIX^e siècle : éléments d'une réinterprétation » (p. 33-50). France : Presses universitaires de Rennes. Texte numérique recueilli sur le site des Presses universitaires de Rennes à l'adresse <http://books.openedition.org/pur/15969?lang=fr>. Page consultée le 15 décembre 2017.

Jones, R. (2012). « Doctrine sociale de l'Église catholique», *Encyclopédie canadienne*. Article consulté en ligne le 15 mars sur le site de L'Encyclopédie canadienne à l'adresse <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/doctrine-sociale-de-leglise-catholique/>

Lamonde, Y. (2014). *Histoire sociale des idées au Québec*. Québec : Fides.

Lapointe, S. (1996). « L'influence de la gauche catholique française sur l'Idéologie politique de la CTCC-CSN de 1948 à 1964 » (p. 331- 356), *Revue d'histoire de l'Amérique française*.

Ledit, J.-H. (octobre 1946). « Les leçons d'une grève », *Relations*.

Ledoux, B. (mars 1948). « La silicose », *Relations*.

Lucier, P. (2010). « La Révolution tranquille: quelle sortie de religion? Sortie de quelle religion? » (p.10-26), dans Cantin S. et Mager. R. (dir.), *Modernité et religion au Québec. Où en sommes-nous?*. Québec : Presse de l'Université Laval.

Lumière et vie (2007, juillet). « Gustavo Gutiérrez, la libération par la foi », *Lumière & Vie*.

Marx, K. (1994). *Manifeste du Parti communiste*, France : Mille et une nuits.

Moreux, C. (1978). « Idéologie religieuse et pouvoir : l'exemple du catholicisme québécois » (p. 35-63). *Cahiers internationaux de sociologie*.

Nancy, J.-L. (2005). *La décloison. Déconstruction du Christianisme I.* Paris : Galilée.

Palard, J. (2001). « Religion et politique au Québec : entre distance et mémoire » (p. 22-48), dans Sorbets. et Augustin J.-P. (dir.), *Valeurs de société. Préférences politiques et références culturelles au Canada*. Québec : Presse de l'Université Laval /Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

Palard, J. (2010). *Dieu a changé au Québec : regard sur un catholicisme à l'épreuve de la politique*. Québec : Presse de l'Université Laval.

Pelletier, D. et Schlegel J.-L. (dir.). (2012). *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*. France : Seuil.

Racine Saint-Jacques, J. (2013). « Les douaniers de la modernité : l'engagement des intellectuels dominicains dans la crise de confessionnalité, 1940-1946 », *Journal of the Canadian Historical Association*.

Ravet, J.-C. (dir.). (2017). *Relations. Plus de 75 ans d'analyse sociale et engagée*. Montréal : LUX.

Richard, J.-d'A. (mars 1948). « Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères », *Relations*.

Richard, J.-d'A. « *Relations et l'incident de la silicose* », dans Clavette, S. (2006). *L'Affaire silicose par deux fondateurs de Relations*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Rouillard, J. (2004). *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*. Montréal : Boréal.

Rouillard, J. (1980). « Mutations de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (1940-1960) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*.

Rouleau, J.-P. « Une singulière contribution du Canada français au processus de civilisation du capitalisme sauvage », dans Clavette, S. (2006). *L’Affaire silicose par deux fondateurs de Relations*. Québec : Presses de l’Université Laval.

Routhier, G. (2006). *Vatican II : herméneutique et réception*. Saint-Laurent : Fides.

Roy, M. (2012). *Une réforme dans la fidélité : la revue Maintenant (1962-1975) et la « mise à jour » du catholicisme québécois*. Québec : Presses de l’université Laval.

Warren, J.-P. « Les avatars de la foi : Plus de 75 ans de doute et d’espérance », dans Ravet J.-C. (dir.). (2017). *Relations. Plus de 75 ans d’analyse sociale et engagée*. Québec : LUX.

Université de Sherbrooke. Déclenchement d’une grève à Murdochville. Dans *Bilan du siècle. Site encyclopédique sur l’histoire du Québec depuis 1900*. Montréal : université de Sherbrooke. Récupéré de <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1227.html>.

Archives Révolutionnaires (2018, décembre). Émeute à la Dominion Textile – 1946 . Montréal : article non signé. Récupéré de <https://archivesrevolutionnaires.com/2018/12/01/emeute-a-la-dominion-textile-1946/>.

« Le congrès de la CTCC » (octobre 1949). Article non signé. *Relations*.

« Valleyfield ». (septembre 1946). Éditorial non signé. *Relations*.